

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS RELATIVES
À LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT DES COÛTS POUR
L'ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION

DOSSIER : R-4235-2023

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président
Mme ESTHER FALARDEAU
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 12 DÉCEMBRE 2023
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me LIDIA TROILO
Me PIERRE R. FORTIN
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me JOELLE CARDINAL
avocate d'Hydro-Québec dans ses activités de
transport et distribution (HQTD).

PARTICIPANTS :

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOËLLE CARDINAL	26
INTERROGÉ PAR Me LIDIA TROILO	32
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	34
PREUVE AQCIE-CIFQ	45
INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	46
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	63
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	81
INTERROGÉ PAR Me LIDIA TROILO	112
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	116
RÉINTERROGÉ Me STEVE CADRIN	154
ANTOINE GOSSELIN	160
RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	160

R-4235-2023
12 décembre 2023

- 4 -

PREUVE HQTD - COMPLÉMENT

STÉPHANIE CARON

INTERROGÉE PAR Me JOELLE CARDINAL 162

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me STEVE CADRIN 168

INTERROGÉE PAR LA FORMATION 174

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce douzième
2 (12e) jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour et bienvenue à tous à l'audience du douze
8 (12) décembre deux mille vingt-trois (2023) en mode
9 hybride du dossier R-4235-2023 : Demande
10 d'approbation des modifications relatives à la
11 méthode de cheminement des coûts pour
12 l'établissement des charges d'exploitation.

13 Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour, Maître Turmel.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour les
18 régisseurs.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce que maître Cardinal est là?

21 Me JOELLE CARDINAL :

22 Bonjour à tous. Je suis là.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bonjour. Je veux juste vous demander pour

25 l'engagement qui a été pris hier, quand vous pensez

1 être en mesure de fournir la réponse?

2 Me JOELLE CARDINAL :

3 Oui. En fait, les équipes sont en train de
4 finaliser l'engagement 1. Donc, ça devrait être
5 disponible au courant de la journée. On va tenter
6 fort pour l'avant-midi. Mais aujourd'hui, c'est
7 certain que ça sera déposé.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parfait. Merci beaucoup.

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 Ça me fait plaisir.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, Maître Turmel, nous vous écoutons.

14

15 PREUVE DE LA FCEI

16

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui. Alors, vous ne m'écoutez pas beaucoup
19 longtemps parce que ça sera monsieur Gosselin que
20 nous allons entendre. Alors, je vois que, par la
21 magie des ondes, il apparaît. Alors monsieur
22 Gosselin est présent. Si on veut l'assermenter s'il
23 vous plaît.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce douzième
2 (12e) jour du mois de décembre, A COMPARU :

3
4 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
5 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

6
7 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, dépose et dit :

9
10 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

11 Merci, Madame la Greffière.

12 Q. **[1]** Nous avons déjà déposé un affidavit au dossier
13 pour la preuve de monsieur Gosselin. Par ailleurs,
14 Madame la Greffière, si vous voulez afficher la
15 pièce, voilà, vous êtes plus vite que moi, la pièce
16 déposée ce matin, C-FCEI-0018 qui est la
17 présentation. Alors, Monsieur Gosselin, je vous
18 laisse aller.

19 R. Merci beaucoup. Madame la Greffière, je ne sais pas
20 si c'est possible de mettre la présentation. Est-ce
21 qu'elle était au maximum de sa grandeur ou? O.K. Je
22 vous remercie beaucoup. Donc, bonjour Monsieur le
23 Président; bonjour Monsieur Dupont, Madame
24 Falardeau. Donc, je vais revenir brièvement sur les
25 différents éléments de notre mémoire en faisant le

1 lien avec ce qui a été dit dans le courant de
2 l'audience.

3 Tout d'abord sur la question de la
4 présentation des coûts au dossier tarifaire, donc
5 le niveau d'information qui devrait être dans le
6 dossier tarifaire du Distributeur ou du
7 Transporteur. Dans notre preuve, comme vous l'avez
8 soulevé d'ailleurs hier, on mentionnait qu'il
9 devrait y avoir au moins un niveau d'information
10 des tableaux 6 et 7 qui sont dans la preuve
11 principale de la demanderesse.

12 La raison pour laquelle on avait mentionné
13 ça, entre autres, c'est parce que, dans la preuve,
14 ce qui était mentionné suggérait qu'on allait peut-
15 être se retrouver au dossier tarifaire avec
16 seulement, dans le fond, le montant total des coûts
17 par activités de la chaîne de valeur et que
18 seulement ce montant-là allait être réparti, mais
19 qu'on ne saurait pas de quoi étaient faits ces
20 totaux-là, notamment en termes de masse salariale,
21 services externes, et caetera. C'est pour ça que
22 c'était important, nous, de mentionner que ça
23 prenait ce niveau de détail-là, mais avec les ETC
24 également que je n'ai pas mentionnés, donc pour
25 pouvoir faire un suivi minimal.

1 Cela étant dit, si vous me demandez qu'est-
2 ce qui devrait être là idéalement, je pense que le
3 niveau d'information devrait être plus élevé que
4 ça. Et c'est pour ça que, là, ce matin, j'ai pris
5 la peine d'identifier le plus précisément peut-être
6 chaque tableau qui, à mon sens, reflète bien
7 l'ensemble de l'information qu'on devrait avoir
8 idéalement. Et l'idée, évidemment ici je pense que
9 c'est que si la Régie doit approuver un revenu
10 requis, bien, elle doit être en mesure de
11 comprendre complètement d'où provient ce montant-là
12 et il correspond à la combinaison de quels coûts,
13 ils proviennent de quel endroit puis selon quelle
14 clé de répartition.

15 Et c'est pour ça que ce qu'on inscrit ici,
16 c'est que, selon nous, la Régie et les intervenants
17 devraient pouvoir être en mesure de comprendre
18 comment chacun des montants faisant l'objet d'une
19 répartition spécifique est établi et comment il est
20 réparti.

21 Alors au niveau des activités de soutien,
22 dans un premier temps on a identifié le tableau
23 R-1.3 de la pièce B-0046. Évidemment, là je n'ai
24 pas reproduit ce tableau-là ici, là, pour pas
25 alourdir inutilement, mais bon vous vous

1 souviendrez que c'est le tableau dans la DDR numéro
2 4 de la Régie, là, où on a les cinq colonnes A, B,
3 C, D, E, avec les cinq types de cheminement. Et les
4 lignes étant les différentes activités de soutien,
5 là, éclatées au niveau de la clé de répartition.

6 Et en plus de ça bien il y a deux de ces
7 colonnes-là je pense qui méritent d'être également
8 éclatées de manière un peu plus spécifique, c'est
9 les colonnes D, qui présentent la facturation
10 interne directe vers la Vue électrique et la
11 colonne E, qui présente la facturation vers les
12 activités de la chaîne de valeur. Et la manière
13 dont cette colonne-là devrait, selon nous, être
14 ventilée c'est selon le format du tableau R-1.6 de
15 la pièce 0042, qui est en fait l'équivalent du
16 tableau 6, mais où les lignes sont éclatées pour
17 avoir plus de... plus de détails sur les... la
18 répartition des montants des activités de soutien
19 et où les colonnes sont éclatées pour avoir plus de
20 détail sur dans quelle sous-activité, là, de...
21 voyons, des activités de la chaîne de valeur ces
22 sommes-là sont réparties de sorte qu'on est capable
23 de savoir pour chacune des clés de répartition qui
24 s'appliquent aux activités de la chaîne de valeur,
25 quelle est la somme qui est allouée là et donc

1 quelle est la somme après ça au total pour chacune
2 de ces clés-là. Et ensuite... puis on peut aller à
3 la diapositive suivante.

4 Ensuite bien évidemment après ça pour
5 chacune des activités de la chaîne de valeur, là on
6 est capable de comprendre comment le montant qui
7 a... qu'on attribue à chacune des clés est obtenu
8 avec ce que je viens de dire par rapport aux
9 activités de soutien. Mais il y a aussi en partant
10 du tableau 7, mais comme pour le tableau 6 en
11 l'éclatant de façon à ce qu'on retrouve le détail,
12 là, de chaque clé de répartition et ensuite donc
13 pour voir comment le montant associé à chaque clé
14 de répartition a été, d'où il provient, donc
15 comment il est... de quoi il est composé. Puis
16 ensuite bien chacun de ces montants-là, avec le
17 tableau R-1.1 de la pièce B-0014, là, qui est la
18 DDR 1 de la Régie, comment chacun de ces montants-
19 là après ça se propage dans la Vue électrique.

20 Puis bien au niveau des frais corporatifs,
21 là, c'est un peu la... c'est plus simple, là, mais
22 bon c'est simplement comment ils se propagent dans
23 la Vue électrique eux également.

24 Q. **[2]** Monsieur Gosselin, si vous me permettez une
25 question à ce moment-ci. Donc, sur les cinq

1 exemples que vous nous donnez je comprends que ces
2 tableaux-là c'est de l'information qui émane
3 d'Hydro-Québec, c'est des tableaux qui émanent
4 d'Hydro-Québec et ce qu'on vous dit finalement
5 c'est que présentées comme telles, mais assurément
6 toutes ces informations demandées-là sont... sont
7 déjà... sont disponibles. Je veux dire sont...

8 R. C'est... c'est toutes des informations qui sont au
9 dossier présentement.

10 Q. **[3]** O.K.

11 R. Sauf pour le tableau 7 ventilé au niveau des clés
12 de répartition, là, donc les clés de répartition
13 qui se trouvent au tableau 8 de la pièce B-0021. Je
14 ne pense pas, sauf erreur, que cette ventilation-là
15 a été présentée dans le présent dossier, mais je...
16 je crois qu'elle devrait l'être au dossier
17 tarifaire.

18 Q. **[4]** O.K. Merci.

19 R. Et donc, simplement pour conclure ça, les
20 assujettis de la Régie, vous le savez, là, qui
21 parlent souvent d'allégement réglementaire puis
22 souvent de leur perspective c'est associé avec le
23 fait de réduire l'information qui est dans le
24 dossier. Moi, je vous suggère qu'en fait de tout de
25 suite avoir dans le dossier au départ une

1 information complète et claire qui permet de suivre
2 les coûts, ça constituerait un allégement
3 réglementaire important parce que ça permettrait à
4 tout le monde, les analystes, les intervenants,
5 comme ceux de la Régie et tous les gens qui se
6 penchent également sur le dossier, de pouvoir
7 focuser sur les questions qui, je pense, sont plus
8 pertinentes et plus utiles du point de vue de la
9 décision que doit rendre la Régie qui sont pourquoi
10 est-ce que les coûts se propagent comme ça plutôt
11 que de poser des questions pour comprendre comment
12 se propagent les coûts. Alors, si on peut passer à
13 la diapositive suivante.

14 Maintenant, sur les clés de répartition
15 comme telles, donc quelques commentaires et en
16 commençant par l'activité, le soutien
17 télécommunication de réseau d'énergie. Donc, sur
18 cette activité-là, tout d'abord, au niveau du choix
19 de la clé de répartition, Hydro-Québec propose,
20 bon, comme on en avait discuté, d'utiliser la bande
21 passante.

22 Et comme on le mentionnait dans notre
23 preuve écrite, la FCEI estime que HQ n'a pas
24 démontré que ce choix reflète adéquatement la
25 causalité. Ce qui ressortait du témoignage, hier,

1 des témoins d'Hydro-Québec, c'était que, bien, en
2 fait, ultimement, là, ce qu'on nous a dit, c'est
3 qu'on n'est pas en mesure d'expliquer c'est quoi le
4 lien de causalité entre la bande passante puis les
5 coûts, mais c'est nos experts qui nous disent que
6 c'est ça qui est le meilleur, la meilleure clé.

7 Mais les experts, on n'a pas pu les
8 questionner. Puis je vous dirais que, quant à moi,
9 le lien entre la bande passante puis les coûts, la
10 relation linéaire qu'on établit avec cette
11 répartition-là entre les coûts puis la bande
12 passante, ne va pas de soi.

13 Dans le cadre de son contre-interrogatoire,
14 maître Turmel, bon, notamment, a montré des
15 exemples où, dans le fond, pour desservir un site
16 dans un cas, on va avoir mille (1000) fois plus de
17 coûts alloués parce qu'on a mille (1000) mégabits
18 de capacité, alors que dans un autre site, on en a
19 beaucoup moins.

20 Ça paraît déraisonnable d'avoir des
21 proportions comme ça. Et il y a d'autres façons,
22 aussi, de le regarder. Je pense que... Je ne me
23 souviens plus du nom de l'activité, mais il y en a
24 une où il y a quatorze (14) sites, mais on est à
25 huit cent cinquante mégabits (850 Mbps). Alors, la

1 méthode implique que desservir un site à mille
2 mégabits (1000 Mbps) engendre plus de besoin de
3 support et de coûts d'exploitation que d'en
4 desservir quatorze (14).

5 Ça paraît contre-intuitif, puis je peux
6 concevoir que, peut-être, la réalité du système
7 d'Hydro-Québec est un peu différente de ce qu'on
8 peut avoir à domicile ou dans des entreprises, mais
9 il n'en demeure pas moins que vous avez à la maison
10 un réseau qui vous offre une bande passante de cent
11 mégabits (100 Mbps) ou de cinq cents mégabits
12 (500 Mbps). J'ai beaucoup de difficulté à voir en
13 quoi le fait d'avoir cinq cent (500 Mbps) plutôt
14 que cent (100 Mbps), fait en sorte que les coûts
15 pour supporter cette communication-là sont plus
16 élevés.

17 Donc, pour nous, ça mérite de, peut-être,
18 d'être approfondi davantage, cette question-là. Et
19 pour ce qui est de la possibilité de répartir ces
20 coûts-là par site plutôt que par bande passante, le
21 témoin d'Hydro nous a dit, monsieur Dubé, que ce
22 n'était pas possible de répartir les sites entre
23 les activités de la Vue électrique.

24 Je vous avouerai que ça me semble assez
25 contre-intuitif parce que, d'une part, on est

1 capable d'associer la bande passante aux sites, ce
2 qu'on nous a dit. On est capable de répartir la
3 bande passante entre les sites, entre les activités
4 de la Vue électrique, mais on ne serait pas capable
5 de répartir les sites entre les activités de la Vue
6 électrique. Ça semble illogique. Si vous avez une
7 certaine bande passante dans un site puis vous êtes
8 capable de dire qu'il y a cinquante pour cent
9 (50 %) de cette bande passante là qui sert au
10 Transporteur puis cinquante pour cent (50 %) qui
11 sert au Distributeur, je ne vois pas pourquoi vous
12 ne seriez pas capable de dire qu'il y a cinquante
13 pour cent (50 %) du site qui devrait être alloué au
14 Transporteur puis cinquante pour cent (50 %) du
15 site au Distributeur.

16 Puis toujours sur le choix de la clé de
17 répartition ici, bien, c'est un choix de clé qui
18 risque d'avoir selon nous un impact qui est quand
19 même non négligeable sur l'allocation des coûts.
20 Puis parce que la proportion calculée en fonction
21 des sites est quand même sensiblement différente de
22 la proportion calculée en fonction de la bande
23 passante. Puis si...

24 Je donne un exemple, là. On aurait pu en
25 donner d'autres, mais... Il y a quatorze pour cent

1 (14 %) des sites dédiés qui sont associés aux
2 centrales, mais il y a seulement sept pour cent
3 (7 %) de la bande passante qui est associé aux
4 centrales. On peut changer de diapositive. Merci.

5 Donc, maintenant, au niveau du mode de
6 répartition... au niveau du mode de répartition...
7 Donnez-moi juste une seconde, je veux m'assurer que
8 je n'ai rien oublié. Ah oui, l'autre. Oui, oui, je
9 m'excuse, diapositive précédente, juste en bas.
10 C'est ça.

11 Donc, en conclusion, là, ce qu'on vous
12 demande et... dans le fond, c'est... puis je pense,
13 peu importe, là, ce que vous statuez dans ce
14 dossier-ci ou à la limite, vous ne pouvez pas
15 statuer sur cette clé-là, mais au dossier tarifaire
16 à venir, dans le fond, simplement demander à HQT-
17 HQD, là, qui pourrait présenter peut-être dans un
18 tronc commun, ou en tout cas, ils verront comment
19 ils veulent le présenter, mais je trouvais l'idée
20 du tronc commun qui a été soulevée par, je crois,
21 madame Caron hier très intéressante.

22 Mais donc, ils pourraient le présenter à ce
23 moment-là, puis je pense que ça serait assez
24 facile, là, pour vous de... ou pour la formation
25 qui sera à ce dossier, là, de venir rendre une

1 décision finale, que le dossier puisse être ajusté
2 entre la décision sur le fond puis la formation des
3 tarifs pour une modification dans une clé de
4 répartition, là, je pense que c'est un changement
5 qui est très léger, qui s'applique facilement, là,
6 à ce niveau-là.

7 Donc, maintenant, on peut passer pour vrai
8 à la diapositive suivante, par rapport au mode de
9 répartition. Et là, ça fait référence à ce que nous
10 dit HQT D qui dit : bien, moi, ces coûts-là, je ne
11 peux pas... ou du moins, c'est ce qu'on nous disait
12 au départ, là. Je ne peux pas en faire une
13 allocation directe parce que je ne suis pas capable
14 de tous... de faire une allocation de cent pour
15 cent (100 %) de ces coûts-là, une allocation
16 directe dans la Vue électrique de cent pour cent
17 (100 %) de ces coûts-là, et donc, je dois l'allouer
18 cent pour cent (100 %) vers la Vue électrique.

19 Et bon, suite à des questions que la Régie
20 a posées a... encore une fois, à sa DDR 4, on a
21 bien vu que dans le fond, c'était possible de faire
22 une allocation que je qualifierais d'hybride ou la
23 portion des coûts qui peut être envoyée directement
24 à la Vue électrique libre, puis le reste qui ne
25 peut pas être envoyé directement à la Vue

1 électrique passe par la chaîne de valeur.

2 Et hier, je pense que c'est madame
3 Falardeau qui questionnait les témoins sur ces
4 questions-là, puis finalement, ce qu'ils nous ont
5 affirmé, c'est que... bien, en fait, c'était plus
6 une question de principe qui avait guidé leur choix
7 parce que, bien, on voulait avoir... on recherchait
8 le coût complet par... c'est ça, pour des questions
9 de principes, là, on cherche à avoir un coût
10 complet pour qu'ensuite, ce coût complet là soit
11 réparti. La réponse que l'on donne à ça c'est que
12 bien selon la FCEI c'est la causalité qui devrait
13 primer sur le besoin d'obtenir un coût complet,
14 besoin par ailleurs qui, je ne pense pas, soit
15 pertinent du point de vue du dossier tarifaire.
16 Alors peut-être que du côté de l'entreprise, là, il
17 y a une utilité à ça. Donc, je ne pense pas qu'il y
18 a une utilité à ça.

19 Si les entreprises... Hydro-Québec estime
20 que ça peut lui être utile par ailleurs, il n'y a
21 rien qui l'empêche de faire ce calcul-là pour elle-
22 même. Mais je ne vois pas d'utilité pour les fins
23 de l'établissement des tarifs. Puis si une
24 répartition hybride permet d'atteindre une
25 meilleure causalité, ce qu'on croit être le cas,

1 bien je pense que c'est cette méthode-là qui
2 devrait être privilégiée.

3 Maintenant on peut aller à la diapositive
4 suivante. Et donc, peut-être juste pour compléter
5 sur ça. On nous dit qu'on ne veut pas utiliser
6 l'allocation hybride parce qu'on recherche un coût
7 complet, mais en même temps quand on regarde à la
8 pièce 0046 au tableau 1.3, bien on peut voir que la
9 télécommunication de réseau d'énergie il y a de
10 toute façon déjà une partie des coûts qui font
11 l'objet d'une allocation directe.

12 On peut se demander est-ce que ce serait
13 vraiment un coût complet de toute façon qu'on
14 aurait si on appliquait la recommandation d'Hydro-
15 Québec. Et le point b) ici je l'ai déjà mentionné à
16 la diapositive précédente et puis la conclusion
17 également, donc on peut passer à la diapositive
18 numéro 7.

19 Donc, maintenant sur la question de
20 l'expertise. Hydro-Québec propose d'utiliser la
21 valeur des investissements nets comme base de
22 calcul de la clé de répartition. Et l'objectif de
23 ça c'est ce qui nous a été mentionné hier, c'est de
24 diminuer le poids des actifs plus vieux. Puis là je
25 vous cite rapidement, pardon, je vous cite

1 rapidement les notes sténographiques d'hier, où on
2 nous dit :

3 [...] mais le poids des vieux actifs
4 dans la valeur nette va diminuer, dans
5 la proportion. Ce qu'on apprécie plus
6 parce qu'on... qui amène une
7 répartition des coûts plus juste c'est
8 le fait que les vieux actifs ont un
9 poids beaucoup plus faible dans la
10 valeur nette que les nouveaux va
11 amener [...]

12 Puis un peu plus loin on dit :

13 [...] on va être capable de donner une
14 saveur beaucoup plus proche des
15 priorités d'organisation des
16 prochaines années en intégrant les
17 nouveaux investissements et les mises
18 en service dans nos actifs [...]

19 Donc, dans le fond, on veut chez Hydro-Québec que
20 les... que les plus vieux actifs aient moins de
21 poids parce que, ce que j'en comprends, là, parce
22 qu'on a une... une stratégie d'investissement, là,
23 qui est assez agressive pour les prochaines années
24 et puis qu'on veut que les... l'allocation de coûts
25 aille plus en fonction de ces nouveaux actifs-là.

1 Selon la preuve d'Hydro-Québec, la mission
2 de l'activité expertise et soutien aux opérations
3 consiste à développer des solutions optimales et
4 innovantes permettant d'atteindre la performance
5 attendue et de gérer les risques des actifs sur
6 leur cycle de vie.

7 Alors maintenant cela étant dit, dans le
8 fond ce qui implicitement... et on peut passer à la
9 diapositive suivante s'il vous plaît, Madame la
10 Greffière. Implicitement, ce qu'Hydro-Québec nous
11 dit c'est : si effectivement cette clé de
12 répartition-là reflète bien la causalité des coûts,
13 ce que je vous dis c'est que plus mon... plus mon
14 équipement vieillit, moins il me demande de coûts
15 d'expertise pour maintenir sa performance sur toute
16 sa durée de vie. Ce qui peut-être est vrai mais
17 paraît encore là, j'ai envie de vous dire un peu
18 contre-intuitif et soulève, selon nous, un certain
19 nombre de questions auquel ça serait utile de
20 trouver réponse.

21 Donc, effectivement, est-ce que le besoin
22 d'expertise décroît avec l'âge des équipements? La
23 clé de répartition doit-elle être influencée par la
24 conjoncture actuelle? Parce qu'effectivement, c'est
25 ce qu'on semble nous dire. On nous dit : « Bien,

1 parce que j'ai une stratégie d'investissement
2 agressive qui s'en vient, je veux que ma clé de
3 répartition mette plus de poids sur les actifs plus
4 récentes. »

5 Puis au point précédent, je vous
6 mentionnerais aussi qu'à la limite, on peut même se
7 demander : Est-ce que, étant donné, notamment,
8 comme monsieur Dubé le mentionnait hier, avec
9 l'inflation, juste mécaniquement, le poids des
10 anciens actifs perd du poids de plus en plus.

11 On peut même se demander : Est-ce que ça ne
12 devrait pas faire complètement l'inverse de ce qui
13 est proposé? C'est-à-dire de surponderer les plus
14 vieux actifs pour tenir compte du fait que leurs
15 valeurs, au moment de leur entrée dans la base de
16 tarification, étaient calculées en dollars de mille
17 neuf cent soixante (1960), mille neuf cent
18 soixante-cinq (1965), plutôt qu'en dollar nominal
19 de deux mille vingt-trois (2023), vingt-quatre
20 (24), vingt-cinq (25).

21 Donc, je reviens : Donc, est-ce que la clé
22 de répartition doit être influencée par la
23 conjoncture actuelle? Ce qui nous apparaît peut-
24 être un peu, également questionnable. Et également,
25 bien, est-ce qu'on doit comprendre aussi de ce

1 qu'on nous dit, c'est que parce que je mets des
2 nouveaux équipements en service, je vais déplacer
3 mes ressources en expertise vers ces équipements-là
4 puis je vais faire moins de travail sur les plus
5 vieux?

6 Ou est-ce que je vais juste, si
7 effectivement ces nouveaux actifs-là demandent
8 beaucoup d'effort en expertise, augmenter
9 globalement mon effort d'expertise, sans
10 nécessairement réduire l'effort que je mets sur mes
11 plus vieux actifs? Donc, ce qui pourrait sembler
12 incompatible avec l'idée de maintenir la
13 performance sur le cycle de vie des actifs.

14 Donc, encore là, dans la preuve, on avait
15 fait une recommandation. On avait dit : Bien, on
16 devrait prendre la durée de vie, en fait, la valeur
17 historique des actifs. Ici, on modifie un peu la
18 recommandation. En fait, on est peut-être un peu
19 moins affirmatif parce qu'on prend en compte quand
20 même les explications qui ont été données. Mais
21 selon nous, ça demande quand même, comme pour la
22 télécommunication des réseaux d'énergie, ça
23 demanderait quand même un suivi avec des
24 explications additionnelles des gens, peut-être,
25 qui sont plus spécialistes sur ces questions-là à

1 l'interne chez Hydro-Québec, éventuellement.

2 Et maintenant, pour conclure sur le dernier
3 point qu'on abordait dans notre preuve écrite,
4 c'était les frais corporatifs, à la diapositive
5 suivante. Simplement pour mentionner qu'on a pris
6 bonne note des explications qui ont été données en
7 réponse à une question de maître Turmel, hier, puis
8 on était satisfait de la réponse qui avait été
9 offerte. Donc, on retire notre recommandation par
10 rapport à cet élément-là. Alors, ça complète ma
11 présentation. Je vous remercie beaucoup de votre
12 attention.

13 Q. [5] Monsieur Gosselin, merci. Alors, monsieur
14 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Est-ce qu'il y a des questions de l'AHQ-ARQ?

17 Me STEVE CADRIN :

18 Non, pas de question, Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Très bien. Maître Lanoix, AQCIE, pas de
21 question? Du côté de HQTD?

22 Me JOËLLE CARDINAL :

23 Oui, bonjour, Monsieur Dumas. On aurait quelques
24 questions seulement, si c'est possible?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, allez-y.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JOËLLE CARDINAL :

4 Q. **[6]** Oui, bonjour, Monsieur Gosselin.

5 R. Bonjour.

6 Q. **[7]** Vous n'en avez pas parlé aujourd'hui dans votre
7 présentation, mais j'aimerais vous référer quand
8 même à votre preuve. J'imagine que vous l'avez près
9 de vous? La preuve amendée à la page 6. Est-ce que
10 vous l'avez?

11 R. Je l'ai pas loin. Oui.

12 Q. **[8]** Parfait. Donc, je comprends que vous avez
13 constitué deux tableaux qui ont pour objectif de
14 comparer certains coûts avant et après impôts.

15 R. Oui.

16 Q. **[9]** Les coûts que vous avez comparés sont en lien
17 avec les activités suivantes. J'ai noté :
18 « Technologie numérique, services partagés et
19 services corporatifs ». Et quand on regarde à la
20 page 6, le tableau 1, il porte sur HQD et tableau 2
21 porte sur HQT, c'est bien ça?

22 R. C'est bien ça.

23 Q. **[10]** Parfait. Maintenant, je comprends que la
24 conclusion de votre analyse, c'est qu'il existe des
25 écarts au niveau de ces activités de soutien là, et

1 vous indiquez un peu plus bas, là, que ces écarts,
2 ils pourraient signaler une perte de causalité, et
3 donc, vous indiquez que possiblement, il y aurait
4 des clés de répartition qui pourraient être
5 problématiques. J'ai bien compris?

6 R. Bien, en fait, ce qu'on dit, c'est que... oui, je
7 pense que vous l'avez dit correctement, là, mais
8 juste pour être certain, ce qu'on dit, c'est qu'on
9 est en train de faire un exercice important de
10 réévaluation de toutes les clés de répartition avec
11 des nouveaux cheminements pour des sommes quand
12 même assez importantes pour établir les revenus
13 requis du Distributeur et du Transporteur, et c'est
14 la seule opportunité qu'on a de valider, là, la
15 valeur des... puis l'efficacité des clés qu'on
16 utilise pour refléter correctement la causalité, et
17 que... - pour revenir plus précisément sur votre
18 question, là - et que... dans le fond, essayons de
19 trouver des indices qui pourraient nous permettre
20 de détecter éventuellement des enjeux au niveau de
21 la causalité.

22 Alors, le fait qu'il y ait des écarts, ça
23 ne signifie pas nécessairement qu'il y a un
24 problème avec une clé, mais c'est plus pour nous un
25 indice qui mérite de... qui nous indique que peut-

1 être il y a lieu d'approfondir juste pour s'assurer
2 qu'effectivement les clés qu'on utilise sont
3 adéquates.

4 Q. **[11]** O.K. Mais là, vous parlez d'indices qui
5 permettent de s'assurer qu'on est prudent dans le
6 choix des clés. Est-ce que dans votre analyse, là,
7 qu'on voit, tableau 1, tableau 2, est-ce que vous
8 avez tenu compte de d'autres éléments qui
9 pourraient expliquer les écarts qu'on constate?

10 R. Il y en a qu'on a fait certaines corrections qui
11 apparaissent au tableau, là. Notamment, par
12 exemple, pour... il y a un redressement pour le
13 rendement sur les activités de soutien, par
14 exemple, qu'on avait fait. Et je suis tout à fait
15 conscient qui peut y avoir toutes sortes d'autres
16 éléments qui peuvent influencer, on n'a jamais
17 contesté ça. Par contre, la position qu'on prenait
18 par rapport à cette analyse-là, c'était de dire :
19 bien, si on trouve des écarts puis qu'il y a des...
20 il y a des éléments qui expliquent ces écarts-là,
21 bien, tant mieux, on reçoit ces explications-là
22 puis on viendra dire : bien, voici pourquoi tel ou
23 tel écart sont expliqués... sont observés. Puis ça
24 nous rassurera, puis ce sera tant mieux.

25 Q. **[12]** O.K.

1 R. Mais ça, évidemment, on n'était pas en mesure
2 d'identifier qu'est-ce qui pouvait expliquer tous
3 les écarts de chacune de ces activités de soutien
4 là.

5 Q. **[13]** O.K. Je comprends que dans le fond, vous
6 aimeriez être rassuré sur certains éléments qui
7 expliquent ces écarts-là.

8 R. Oui.

9 Q. **[14]** Est-ce que ce serait rassurant pour vous si je
10 vous indiquais qu'il y a certaines... il y a eu un
11 transfert, là, suivant la nouvelle structure de
12 l'organisation de certaines activités de charges
13 primaires, donc, qui ne se retrouvaient pas dans la
14 section de droite, là, de vos tableaux qui sont
15 maintenant... qu'on trouve maintenant suite à la
16 nouvelle Hydro dans les activités de soutien, et
17 donc qui se retrouvent du côté gauche du tableau?

18 R. Bien si... Ça peut être rassurant si on va voir la
19 cause de chacun des écarts, puis que ça c'est un
20 élément qui explique les écarts. De juste dire de
21 façon générale que ça, ça existe, ça ne veut pas
22 dire que si on fait l'examen, ça va expliquer tous
23 les écarts qu'on observe.

24 Q. **[15]** O.K. Mais est-ce que vous... Parce qu'on peut
25 peut-être juste donner un exemple simple, là, pour

1 les fins de compréhension? Dans la DDR que vous
2 avez posée à Hydro-Québec, c'est la question 9.1,
3 vous avez posé une question sur le service Soutien
4 administratif, à savoir...

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Excusez-moi de vous interrompre! Peut-être qu'on
7 pourrait... C'est difficile... Si on le mettait à
8 l'écran, ça serait peut-être un peu plus facile...

9 Me JOELLE CARDINAL :

10 Aucun problème.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 ... pour tout le monde de suivre, Maître Cardinal.
13 Madame la Greffière, c'est possible? Quelle est la
14 pièce déjà, Maître Cardinal?

15 Me JOELLE CARDINAL :

16 C'est la DDR de la FCEI. Je m'excuse, je n'ai pas
17 la pièce cotée.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 0027.

20 Me JOELLE CARDINAL :

21 Exact. À la question 9.1, donc c'est la page 15.

22 Q. **[16]** Donc, Monsieur Gosselin, la question et la
23 réponse auxquelles je vous référais, c'est :

24 Veuillez confirmer que le soutien
25 administratif était auparavant réalisé

1 à l'interne dans chacune des
2 divisions.

3 Et le Transporteur et le Distributeur ont indiqué
4 qu'ils le confirmeraient. Donc, ce que j'étais en
5 train de vous indiquer, c'est que, avant, le
6 service Soutien administratif, comme on vous a
7 répondu, était dans les charges primaires d'Hydro-
8 Québec Distribution et Hydro-Québec Transport.
9 Donc, ce n'était pas traité comme une activité de
10 soutien. Mais maintenant, si on regarde vos
11 tableaux, là, le Soutien administratif est inclus
12 dans Services partagés. Donc, à gauche, dans la
13 section de gauche, il apparaît; dans la section de
14 droite, il n'apparaît pas. Est-ce que vous avez
15 tenu compte de ce changement quand vous avez fait
16 les tableaux 1 et 2 dans votre mémoire?

17 R. Non, il n'y a pas de correction dans ces tableaux-
18 là pour ce changement-là.

19 Q. **[17]** Parfait. Ça va compléter mes questions. Merci
20 beaucoup, Monsieur Gosselin.

21 R. O.K.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Pas de questions du côté de... Oui, une
24 question, Maître Troilo?

25

1 INTERROGÉ PAR Me LIDIA TROILO :

2 Oui. Bon matin, monsieur et mesdames les
3 régisseurs, Hydro-Québec, Maître Turmel, Monsieur
4 Gosselin.

5 Q. [18] J'ai une question concernant votre vue sur le
6 traitement des clés de répartition. Vous dites,
7 vous proposez en fait de reporter lors d'une
8 tarifaire l'examen de la clé de répartition. On a
9 parlé, vous faites les mêmes recommandations en ce
10 qui concerne les clés de répartition pour les
11 activités de télécommunication et expertise. Est-ce
12 que vous entendez... On voudrait vous entendre sur
13 comment est-ce qu'on s'y prendrait. Vous voulez
14 approuver maintenant les clés de répartition et
15 examiner plus tard dans une tarifaire ou dans des
16 phases préliminaires? Ou vous préférez, là... Bien,
17 en fait, votre recommandation, ce serait
18 d'approuver maintenant, mais suivre plus tard dans
19 une phase préliminaire le suivi sur ces clés de
20 répartition-là pour expliquer la causalité de ces
21 clés-là?

22 R. Oui, il y a différentes façons de le faire. Il n'y
23 a pas de problème, je pense, avec le fait de
24 l'approuver à la limite comme proposé par les
25 demanderesses, et puis au dossier tarifaire venir

1 le réexaminer. Puis si jamais la Régie change
2 d'idée, bien, on corrige le calcul pour les fins de
3 la fixation des tarifs. Comme je disais tantôt, là,
4 on peut venir changer une clé de répartition qui
5 modifie un peu les proportions de la façon dont les
6 coûts se répartissent. Ce n'est pas un changement
7 très important au niveau de, pour venir présenter
8 un revenu requis ajusté. Dans tous les dossiers
9 tarifaires, souvent, on a toujours vu ça, la Régie
10 va enlever dix millions (10 M\$) là, quinze millions
11 (15 M\$) là. Des fois, le Distributeur ou le
12 Transporteur viennent ajuster leur revenu requis,
13 puis présentent un nouveau revenu requis avec des
14 tarifs qui en découlent.

15 Changer une clé de répartition, ça a un peu
16 le même impact, ça enlève quelques millions d'un
17 côté puis ça l'envoie ailleurs. Donc, ce n'est pas
18 quelque chose qui, je pense, serait problématique
19 au niveau du dossier tarifaire. Que ce soit de ne
20 pas approuver rien à ce moment-ci puis de laisser
21 Hydro-Québec déposer selon la clé qu'il juge
22 approprié éventuellement ou... Puis je ne sais pas
23 si ça se peut que la Régie laisse juste une clé non
24 approuvée dans les airs à ce stade-ci. Ou bien
25 juste d'approuver une clé quelle qu'elle soit à ce

1 stade-ci puis de se repencher sur la causalité un
2 petit peu plus en profondeur au dossier tarifaire,
3 il n'y a pas d'enjeu vraiment pour nous.

4 Q. **[19]** Merci beaucoup de votre réponse, Monsieur
5 Gosselin. C'est tout pour la Régie.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Monsieur Dupont?

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 M. PIERRE DUPONT :

10 Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur
11 Gosselin, Maître Turmel, pour la présentation.

12 Q. **[20]** Bien, écoutez, ça va un peu dans le même sens
13 que maître Troilo vient de vous poser la question
14 en termes de suivi. J'avais la même dans la tête.
15 Je me disais, bon, prenons l'hypothèse qu'on adopte
16 la clé, à ce moment-là en tarifaire, on rouvre le
17 débat ou c'est juste de s'assurer que... Parce que
18 la clé, comme vous l'avez mentionné auparavant avec
19 les tableaux 6 et 7 puis les tableaux aussi en
20 réponse qui sont plus détaillés au niveau des sous-
21 activités, donc, on aurait toutes, appelons ça les
22 informations quantitatives relatives au calcul des
23 clés. Je cherche à voir, t'sais, c'est de comparer
24 la clé valeur nette avec la clé coût d'acquisition?
25 C'est de chercher à voir si ça représente mieux...

1 Vous l'avez dit vous-même, l'impact est somme toute
2 minimum, on est vraiment à la marge. Je cherche
3 juste à comprendre en termes de suivi.

4 R. Bien, en fait, là... Puis les témoins vous le
5 mentionnaient hier, je pense. Au fil des années ou
6 des quinquennats, je ne sais pas comment ça va
7 fonctionner. Hydro-Québec revoit ses clés de toute
8 façon sur une base régulière. Puis éventuellement
9 ils vont arriver dans un dossier tarifaire puis ils
10 vont dire à la Régie, bien, voici cette clé-là, on
11 veut la modifier. Puis la Régie va analyser la
12 preuve puis va approuver une nouvelle clé ou pas.
13 Puis le dossier va se poursuivre sur cette base-là.
14 Alors, ici, c'est la même chose. Tout ce qu'on dit,
15 c'est, on peut arriver avec une clé donnée au
16 dossier tarifaire, mais il n'y a rien qui empêche
17 que, à la fin du dossier, on décide d'adopter une
18 clé différente pour les fins de fixer les tarifs.
19 Donc, ça, en termes du processus, je ne pense pas
20 qu'il y a... Personnellement je ne vois pas
21 d'enjeu.

22 Sur l'autre aspect peut-être de votre
23 question qui est de dire, mais qu'est-ce qu'on
24 regarderait dans le fond. Bien, l'idée, ce n'est
25 pas au niveau du calcul. Le calcul, je pense

1 évidemment, on le comprend. Mais c'est vraiment
2 d'aller voir qu'est-ce qui représente mieux la
3 causalité, ce qui reflète mieux la causalité des
4 coûts par rapport à des télécommunications des
5 réseaux d'énergie et puis expertises également.
6 Donc c'est plus là.

7 Alors, comme démonstration, si vous voulez,
8 ce à quoi je m'attendrais, c'est plus une preuve
9 qui nous explique peut-être plus en détail presque
10 ce qu'on fait, en quoi consistent ces activités-là,
11 en quoi consiste le travail effectué puis pourquoi,
12 pourquoi ce travail-là est fonction soit de la
13 bande passante ou soit, dans le cas de l'autre clé,
14 l'expertise, pourquoi il est plus lié à la valeur
15 nette des actifs qu'à la valeur historique. Puis à
16 la limite, une chose qui pourrait être déposée à
17 cet effet-là, je ne sais pas si Hydro-Québec a
18 l'information pour documenter ça. Mais de voir,
19 bien, les efforts d'expertise dans le passé et ils
20 ont été orientés comment vers les actifs plus vieux
21 versus les actifs plus récents? Donc, ça nous
22 permettrait, si l'information est disponible de
23 voir... bien si on veut avoir une clé qui donne peu
24 de poids aux actifs plus vieillissants ou une clé
25 qui donne plus de poids aux actifs plus

1 vieillissants?

2 Q. **[21]** Je vous remercie, ça complète, Monsieur le
3 Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Madame Falardeau?

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 Q. **[22]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Esther Falardeau
8 pour la formation. Écoutez, à l'origine je me
9 disais : bien si on... on est capable d'inviter les
10 demanderesses à nous produire des tableaux et
11 produisent le détail que vous proposez, là, aux
12 tableaux 6 et 7 puis maintenant que vous définissez
13 davantage, là, dans les tableaux, peut-être qu'on
14 pourrait s'éviter un tronc commun ou une autre...
15 t'sais, une Phase 1... simplement les inviter...
16 bien les inviter, la façon dont la Régie a
17 d'inviter les... les parties, mais à produire ce
18 niveau de détail-là. Mais là je réalise qu'on s'en
19 sort pas du tronc commun. Là, vous nous proposez
20 que certaines clés soient raffinées dans le cadre
21 de ce tronc commun-là puis j'ai entendu les gens
22 d'Hydro-Québec hier nous dire : bien de toute façon
23 nos clés vont être raffinées constamment et puis
24 vont être mises à jour. Donc, je ne sais pas... là,
25 je comprends que de plus en plus, là, ça se dessine

1 qu'il y aurait nécessairement une phase commune où
2 on arrêterait les changements, on porterait un
3 regard puis on déciderait concernant les
4 changements proposés aux clés puis... puis le
5 niveau de détail évidemment, là. Je ne sais pas si
6 c'est la même perception que vous avez, là, ou...
7 R. Bien je... je vois... je verrais... parce que là
8 comme il n'y a plus de tran... il n'y a plus de
9 division, il n'y a plus de Transporteur, il n'y a
10 plus de Distributeur, bien les revenus requis des
11 deux entités réglementées, là, si je peux dire, ils
12 sont basés... ils partent du même point. Donc, ils
13 partent des activités de soutien puis des activités
14 de la chaîne de valeur, puis des frais corporatifs.
15 Donc, tout part de la même place, ça fait que dans
16 la mesure où ça part de la même place je ne vois
17 vraiment pas, en termes d'efficience, là... il me
18 semble que de faire deux fois le même examen non
19 seulement ce serait inefficent, mais en plus vous
20 avez deux formations qui sont amenées à se
21 prononcer sur la même chose, bien dans certains cas
22 à tout le moins. Je... j'ai de la misère un peu
23 comme vous à voir... il me semble que d'avoir un
24 tronc commun, que ce soit un dossier commun au
25 départ ou que ça se fasse tous dans le dossier de

1 l'un ou de l'autre au départ puis qu'ensuite on
2 fait juste transposer les conclusions dans l'autre
3 dossier, là, je... j'imagine que c'est Hydro-Québec
4 qui décidera ça peut-être de la façon dont elle
5 voudra présenter sa preuve, mais... mais il me
6 semble que ce serait la façon de faire, je pense.

7 Q. [23] Et puis ce sera peut-être fou comme idée, puis
8 je vous lance ça juste par curiosité, là, mais tant
9 qu'à y être on pourrait faire les deux grilles
10 tarifaires dans le même dossier, je veux dire si...
11 s'il y a tellement d'éléments communs, poursuivons
12 avec les tarifs.

13 R. Bien peut-être. Écoutez, il faut... je pense qu'il
14 ne faut pas perdre de vue quand même que la méthode
15 de cheminement des coûts ça porte sur les charges
16 d'exploitation, donc il y a tout le reste du revenu
17 requis de l'un et de l'autre qui... qui doit être
18 étudié puis où il n'y a peut-être pas lieu que ce
19 soit dans le même... dans le même forum. Est-ce
20 que... puis là je vous avoue, peut-être qu'il
21 faudrait retourner en arrière pour voir si quatre-
22 vingt-quinze pour cent (95 %) du travail dans
23 chacun des dossiers c'est les charges
24 d'exploitation puis il reste juste cinq pour cent
25 (5 %) pour le reste, peut-être que ça peut avoir de

1 l'allure. Si... si le reste est plus substantiel
2 bien là ça fait peut-être un dossier qui commence à
3 être très chargé, mais écoutez je... c'est pas...
4 je m'en remets à vous...

5 Q. **[24]** Non.

6 R. ... Madame Falardeau, là-dessus.

7 Q. **[25]** Bien je vous remercie puis d'ailleurs on
8 déborde un peu, mais si on revient plutôt à
9 notre... ce qui nous intéresse directement ici, là,
10 puis concernant ce que vous avez mentionné au
11 regard de la clé télécommunications de réseau
12 d'énergie, donc je comprends que vous n'avez pas
13 été convaincu de la réponse, ce qui nous a été
14 donnée, hier, à l'effet qu'il y a une partie de ces
15 coûts-là qui pourraient être allouée directement,
16 mais étant donné qu'on veut avoir le coût complet
17 de l'activité, bien, on va procéder avec
18 l'allocation par clé, là.

19 Puis là, ce que je comprends de ce que vous
20 nous dites, c'est : « Bien, on met au second rang
21 notre principe d'allocation directe sous prétexte
22 qu'on veut le coût direct de l'activité. » Mais à
23 votre connaissance...

24 Puis moi, je comprends que pour certaines
25 activités, on alloue en fonction de deux facteurs.

1 C'est-à-dire on produit une clé de répartition en
2 fonction de deux facteurs. Donc, est-ce que ça ne
3 se fait pas déjà que pour une activité, on alloue
4 une partie des coûts directement, puis une autre
5 partie des coûts à l'aide d'une clé?

6 Je veux dire : À votre avis, est-ce qu'il y
7 aurait nécessairement deux activités? C'est ça que
8 je veux dire parce qu'il y a une partie des
9 montants qui sont alloués directement, puis l'autre
10 partie qui est allouée en fonction d'une clé. Donc,
11 il faut nécessairement diviser ces montants-là en
12 deux activités ou on peut concevoir une clé à
13 partir d'une allocation directe et d'un facteur?

14 R. Euh... Je ne suis pas sûr de saisir...

15 Q. **[26]** O.K.

16 R. ... parfaitement, là, mais je vais quand même...

17 Q. **[27]** O.K.

18 R. ... tenter une réponse. La première chose que je
19 dirais, c'est peut-être pour reprendre ce que les
20 témoins d'Hydro-Québec mentionnaient hier. Quand on
21 parle d'allocation directe ou de répartition
22 directe, je pense qu'il faut faire la distinction
23 entre...

24 Il peut y avoir de l'allocation directe à
25 la chaîne de valeur, puis il peut y avoir de

1 l'allocation directe aussi à la Vue électrique.
2 Puis nous, on n'est pas en train de... Dans le
3 fond, ce qu'on dit, c'est que dans le cas de notre
4 proposition, il ne s'agit pas d'avoir deux clés,
5 mais il s'agit d'en avoir une clé qui répartit à la
6 fois dans la chaîne de valeur et à la fois dans la
7 Vue électrique.

8 Q. **[28]** Hum, hum.

9 R. Parce qu'il y a des sites qu'on peut associer ou de
10 la bande passante qu'on peut associer directement à
11 la Vue électrique. Puis il y a de la bande passante
12 qui est associée à des bâtiments qu'on ne peut pas
13 nécessairement associer à la Vue électrique. Du
14 moins, c'est ce que HQ nous dit.

15 Et donc, bien, pour ces bâtiments-là, par
16 exemple, là, j'imagine que ça doit être un
17 bâtiment, par exemple, où il y a des activités
18 administratives. Bien, après ça, on prend ces
19 activités administratives-là, puis c'est elles qui
20 sont réparties en fonction de leurs clés propres
21 vers la Vue électrique incluant le coût de la bande
22 passante qui est propre à ces bâtiments-là.

23 Q. **[29]** O.K. Je comprends que...

24 R. Je ne sais pas si...

25 Q. **[30]** Bien... Laissez-moi... C'est moi qui n'a pas

1 été claire dans ma question, mais quand même c'est
2 une bonne précision que vous nous avez donné. Votre
3 recommandation est à l'effet que la FCEI recommande
4 d'adopter une allocation hybride pour la portion
5 des coûts pouvant être allouée directement à la Vue
6 électrique. Puis c'est ça que vous venez de nous
7 expliquer.

8 Ma question, ça serait : Si on procédait
9 avec votre recommandation, est-ce que ça remettrait
10 en cause nécessairement leur objectif d'établir le
11 coût complet pour l'activité? Est-ce que ça serait
12 compromis cet objectif-là, nécessairement, comme il
13 semble l'indiquer?

14 R. Bien, j'imagine que ça dépend un peu comment on
15 définit le « coût complet », là. Mais comme je le
16 mentionnais à ma présentation. Je ne sais plus
17 c'était quelle diapositive, mais j'ai reproduit le
18 Tableau 1.3 ou une petite partie du Tableau 1.3 de
19 la pièce B-0046, la DDR 4 de la Régie, puis on
20 voyait déjà que pour les télécommunications de
21 réseau électrique, il y avait une portion de coûts
22 qui faisait l'objet d'une allocation directe, de
23 toute façon.

24 Et donc, ce que je disais tout à l'heure,
25 c'est : Est-ce que, même à la base, on aurait...

1 Môme en acceptant la proposition d'Hydro-Québec,
2 est-ce qu'on aurait vraiment un coût complet? Et si
3 la réponse est non, bien, si on n'en a pas un au
4 départ, je ne pense pas qu'on peut le compromettre
5 plus, en tout cas.

6 Puis l'autre chose que je mentionnais,
7 c'est il n'y a rien qui empêche Hydro-Québec de
8 prendre tous ces chiffres-là puis de calculer un
9 coût complet de son côté s'il y a une utilité pour
10 l'entreprise d'avoir cette donnée-là à l'interne.
11 Mais la question, je pense, d'un point de vue du
12 dossier c'est... c'est quoi l'utilité réglementaire
13 qu'on soit capable de dire : voici le coût complet?
14 J'en vois pas, honnêtement.

15 Q. [31] Je vous remercie. Merci de vos réponses.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci beaucoup. Alors, il n'y aura pas d'autres
18 questions de notre côté.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Alors, merci, Monsieur le Président. Donc, si on
21 peut libérer monsieur Gosselin.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui. Alors, monsieur Gosselin est libéré.

24 R. Merci beaucoup.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors, Maître Lanoix, si vous êtes prêt avec votre
5 témoin... vos témoins.

6

7 PREUVE AQCIE-CIFQ

8

9 Me SYLVAIN LANOIX :

10 Alors, bonjour, Monsieur le Président, Madame la
11 Régisseur, Monsieur le Régisseur. Alors, Maître
12 Sylvain pour l'AQCIE-CIFQ. Alors, permettez-moi de
13 vous présenter le panel de témoin qui présentera la
14 preuve des intervenants AQCIE-CIFQ ce matin.

15 D'abord, monsieur Paul Paquin, analyste mandaté par
16 les deux intervenants. Monsieur Jocelyn Allard,
17 président de l'Association québécoise des
18 consommateurs industriels d'électricité. Et
19 monsieur Louis Germain, directeur Énergie et
20 Environnement, au Conseil de l'industrie forestière
21 du Québec. Alors, nous pouvons procéder à leur
22 assermentation. Vous pouvez allumer vos micros au
23 moment de prendre la parole.

24

25 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce douzième

1 (12e) jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

2

3 JOCELYN B. ALLARD, avocat et président de
4 l'Association québécoise des consommateurs
5 industriels d'électricité, ayant une place
6 d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau
7 1600, Montréal (Québec);

8

9 LOUIS GERMAIN, directeur Énergie et Environnement
10 au Conseil de l'industrie forestière du Québec,
11 ayant une place d'affaires au 1175, avenue
12 Lavigerie, Québec (Québec);

13

14 PAUL PAQUIN, conseiller en énergie, ayant une place
15 d'affaires au 1685, croissant Séguin, Brossard
16 (Québec);

17

18 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, déposent et disent :

20

21 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

22 Alors, il y a une présentation présentée par Paul
23 Paquin qui a été transmise au SDÉ ce matin et qui
24 pourrait être projetée lors du témoignage de
25 monsieur Paquin, elle est sous la cote C-AQCIE-

1 CIFQ-0027.

2 Q. **[32]** Alors, puisqu'il s'agit d'une présentation
3 déposée ce matin, je vais demander à monsieur
4 Paquin s'il adopte ce document comme valant pour
5 son témoignage écrit dans le présent dossier.

6 M. PAUL PAQUIN :

7 R. Oui, je l'adopte.

8 Q. **[33]** Merci. Alors, nous allons débiter avec
9 monsieur Paquin, puis celui-ci ainsi que messieurs
10 Allard et Germain seront disponibles pour des
11 questions par la suite. Monsieur Paquin.

12 R. Alors, bonjour, Monsieur le Président, Madame et
13 Monsieur les Régisseurs. Alors, je vais présenter
14 les principales conclusions et recommandations de
15 l'AQCIE-CIFQ concernant le dossier actuellement.
16 Alors, je commence immédiatement. On va parler des
17 importances des frais d'exploitation.

18 Alors, la composante des revenus requis
19 affectés par une méthode d'acheminement des coûts,
20 MCC, adaptée représente vingt-trois pour cent
21 (23 %) environ des revenus requis du Transporteur
22 et environ dix pour cent (10 %) des revenus requis
23 du Distributeur. Il s'agit, comme on peut le voir,
24 d'une composante substantielle, notamment pour le
25 Transporteur. Il faut s'assurer que sa

1 détermination est adéquate.

2 Passons maintenant à la proportion des
3 allocations selon les clés de répartition ou selon
4 une attribution directe. Alors, l'AQCIE-CIFQ ont
5 estimé que quarante et un virgule quatre pour cent
6 (41,4 %) des charges d'exploitation allouées à la
7 Vue électrique par le biais de la MCC sont allouées
8 selon une attribution directe, soit un milliard
9 cinq cent soixante-deux millions (1 562 M\$) et
10 cinquante-huit virgule six pour cent (58,6 %) selon
11 une clé de répartition, soit deux milliards deux
12 cent onze millions
13 (2 211 M\$).

14 Il est donc nécessaire que les clés de
15 répartition permettent de bien refléter les frais
16 d'exploitation de transport et de distribution et
17 les activités non réglementées.

18 Et quelques mots maintenant sur la
19 fiabilité des données. Jusqu'à maintenant, la
20 séparation fonctionnelle des activités d'Hydro-
21 Québec permettait une allocation des coûts
22 directement aux activités de transport et aux
23 activités de distribution. Ça permettait également
24 une certaine garantie quant à l'allocation des
25 coûts entre les activités de transport, de

1 distribution et les activités non réglementées.

2 Maintenant avec la MCC proposée, elle
3 introduit deux imprécisions. La première c'est
4 l'évaluation de la valeur du coût complet de
5 chacune des activités et sous-activités. La
6 deuxième imprécision d'est la définition et
7 l'application de clés de répartition.

8 Alors concernant l'évaluation du coût
9 complet des activités, en réponse à une demande de
10 renseignements HQT D mentionne que :

11 La comptabilité par activités n'a pas
12 pour objet de faire un rapprochement
13 entre la structure des activités de la
14 chaîne de valeur ou de soutien et les
15 organigrammes, puisqu'au sein même
16 d'une unité, les ETC peuvent réaliser
17 différentes activités.

18 De plus, en réponse à une autre demande de
19 renseignements, il ajoute que l'évaluation du coût
20 complet est effectuée à l'aide de règles de gestion
21 intégrées dans un outil de comptabilité par
22 activité. Et enfin, lors des audiences, selon les
23 explications fournies, l'AQCIE et le CIFQ
24 comprennent que la valeur des activités et sous-
25 activités est déterminée à partir de quelques 3000

1 centres de coût. Chaque centre de coût serait lié à
2 une activité ou sous-activité, ce qui permettrait
3 d'obtenir le coût complet d'une activité ou sous-
4 activité. Le lien entre un centre de coût et une
5 activité ou sous-activité serait établi par les
6 différents responsables d'activités.

7 Alors selon les intervenants, cette
8 démarche reste plus ou moins arbitraire et pourrait
9 varier dans le temps selon les responsables des
10 activités.

11 Alors selon l'AQCIE et le CIFQ, pour
12 s'assurer que le coût complet de chacune des
13 activités et sous-activités reflète bien les coûts
14 de ces activités et sous-activités, il faut que sa
15 détermination soit sous la responsabilité et le
16 contrôle d'une entité spécifique. Nous comprenons
17 de la preuve de HQTQ que c'est le groupe Finances
18 qui assume cette responsabilité.

19 L'AQCIE et le CIFQ sont tout de même
20 préoccupés par la complexité de la MCC proposée et
21 considèrent que cette méthode est moins fiable que
22 la méthode actuelle pour l'établissement des
23 charges d'exploitation aux fins de la détermination
24 des revenus requis pour les activités de transport
25 et de distribution.

1 Quelques mots maintenant sur les clés de
2 répartition. À partir des données fournies par
3 HQT, les intervenants ont identifié les clés de
4 répartition qui n'ont pas démontré une certaine
5 stabilité dans le temps. Il s'agit de la sous-
6 activité « Conduite du réseau » ayant un coût
7 complet de trois cent soixante-dix-huit point cinq
8 millions (378,5 M\$), dont la clé de répartition
9 c'est les points BDD pondérés et pour lesquels il
10 n'y a aucun historique. La sous-activité
11 « Conformité et fiabilité » qui a un coût complet
12 de vingt-quatre virgule quatre millions (24,4 M\$),
13 dont la clé de répartition c'est le nombre de
14 normes et d'exigences et il y a un historique pour
15 l'année deux mille vingt et un (2021) seulement.
16 L'activité « Conception et évolution du système
17 énergétique et infrastructure », qui a un coût
18 complet de cent neuf millions (109 M\$), dont la clé
19 de répartition c'est des heures projet, on constate
20 des variations importantes pour le Transporteur,
21 soit de quarante-sept virgule neuf pour cent
22 (47,9 %) à cinquante-neuf virgule six pour cent
23 (59,6 %). Et pour le Distributeur, de cinquante-
24 deux virgule un pour cent (52,1 %) à quarante
25 virgule quatre pour cent (40,4 %).

1 Enfin il y a l'activité « Support opération
2 et maintenance », qui a un coût complet de quatre
3 cent soixante-six point sept millions (466,7 M\$),
4 dont la clé de répartition c'est des heures de
5 réalisation de travaux. Encore là, on constate des
6 variations importante pour le Transporteur soit de
7 quarante virgule deux pour cent (40,2 %) à trente-
8 quatre virgule neuf pour cent (34,9 %) et pour le
9 Distributeur, de vingt-neuf virgule quatre pour
10 cent (29,4 %) à trente-quatre virgule un pour cent
11 (34,1 %).

12 Alors, pour l'ensemble de ces clés de
13 répartition, le montant à répartir serait de neuf
14 cent quatre-vingt-huit virgule six millions de
15 dollars (988,6 M\$).

16 Maintenant, à l'audience du onze (11)
17 décembre, HQTID mentionnent que la stabilité des
18 coûts dans le temps n'est pas un critère important
19 et que les clés pourront être rajustées au besoin.

20 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ cela
21 démontre la volatilité de la MCC. Et on pourrait
22 même ajouter que... On peut se poser une question
23 concernant les clés qui pourraient être ajustées
24 parce que, là, il pourrait y avoir un... Je ne sais
25 pas si on peut appeler ça « conflit d'intérêt »,

1 mais si on change les clés, ça veut dire qu'il y
2 aurait plus d'argent qui irait à l'un ou à l'autre.
3 Alors, il va falloir que les deux s'entendent là-
4 dessus. Et de quelle façon ils vont s'entendre? Je
5 ne le sais pas. En tout cas, ça m'apparaît quand
6 même une certaine volatilité qu'il pourrait y avoir
7 avec ça.

8 Alors, pour l'AQCIE et le CIFQ, on
9 recommande à la Régie de ne pas autoriser ces clés
10 de répartition dont on vient de parler ou de les
11 autoriser sous réserve qu'une démonstration
12 convaincante que leur application est adéquate et
13 soit présentée lors du prochain dossier tarifaire.

14 Je vais parler maintenant quelques mots de
15 la masse salariale. Dans leur preuve, l'AQCIE et le
16 CIFQ ont présenté un tableau montrant la valeur
17 moyenne de la masse salariale et de chacune des
18 composantes de la masse salariale.

19 Alors, l'AQCIE et le CIFQ constatent que la
20 valeur moyenne de chacune des composantes de la
21 masse salariale varie passablement selon les
22 activités et sous activités.

23 En audience, HQTD explique que ces
24 variations peuvent s'expliquer par le fait que les
25 activités ou sous activités nécessitent des

1 expertises différentes qui ont un coût différent.

2 Cependant, à l'audience, les intervenants
3 soulèvent des différences importantes entre la
4 masse salariale moyenne des divers groupes
5 d'employés d'Hydro-Québec fournie lors d'un
6 balisage concernant la rémunération globale des
7 employés d'Hydro-Québec et la valeur moyenne de la
8 masse salariale calculée par les intervenants à
9 partir de données fournies par HQTQ.

10 La masse salariale moyenne la plus faible
11 calculée par les intervenants est de cent trente
12 mille cinquante dollars (130 050 \$) pour l'activité
13 « Expérience client et commercialisation », ce qui
14 est supérieur à la rémunération globale des groupes
15 d'employés ayant fait l'objet du balisage, sauf
16 pour le groupe Cadre intermédiaire et le groupe
17 Professionnels.

18 Ceci impliquerait que les activités et sous
19 activités sont réalisées par l'un et l'autre de ces
20 groupes. Ces constatations sont préoccupantes pour
21 les intervenants et cet écart ne peut s'expliquer
22 par la seule augmentation de la rémunération depuis
23 l'année vingt-vingt (2020), ni par
24 l'échantillonnage de l'étude de balisage.

25 Quelques mots, maintenant, sur les frais de

1 répartition concernant principalement les frais
2 corporatifs et la clé de répartition.

3 Alors, on vous présente, ici, le tableau
4 qui présente la composition des frais corporatifs.
5 Alors, HQTD propose une nouvelle méthode de
6 répartition pour les frais corporatifs, soit la
7 prise en compte des contributions internes pour la
8 valeur des immobilisations corporelles en
9 exploitation dans leur recommandation, et que
10 cinquante pour cent (50 %) des frais corporatifs
11 soient répartis selon la valeur nette des
12 immobilisations corporelles en exploitation et en
13 prenant en considération les contributions
14 internes. Et l'autre cinquante pour cent (50 %)
15 seront répartis selon le total des charges
16 d'exploitation de la Vue électrique.

17 Selon l'AQCIE et le CIFQ, les contributions
18 internes sont des écritures comptables qui sont
19 requises pour allouer les coûts encourus au client
20 qui cause ces coûts.

21 Les équipements ayant fait l'objet d'une
22 contribution interne demeurent entièrement sous la
23 responsabilité du Transporteur concernant les
24 obligations reliées à ces équipements durant leur
25 durée de vie.

1 Il n'y a pas de relation entre la valeur
2 des frais corporatifs et les contributions. Ces
3 frais restent les mêmes avec ou sans contributions.
4 On voit que l'introduction des contributions
5 internes ne respecte pas... ne rencontre pas le
6 critère de causalité qui a été... qui est une des
7 bases pour rendre une clé de répartition.
8 D'ailleurs, le Rapport annuel d'Hydro-Québec ne
9 prend pas en compte les contributions internes
10 lorsqu'il présente la valeur des immobilisations de
11 transport.

12 Alors, la recommandation, c'est que L'AQCIE
13 et le CIFQ recommandent à la Régie de ne pas
14 considérer les contributions internes pour la
15 définition de la clé de répartition des frais
16 corporatifs. Par contre, si la Régie autorise
17 l'inclusion des contributions internes, alors il
18 faut bien déterminer quelles sont les fameuses
19 contributions internes à considérer.

20 Alors, selon Hydro-Québec - « HQT D », je
21 devrais dire - les contributions considérées
22 seraient pour le Transporteur négatif de deux
23 milliards six cent vingt-sept millions (2 627 M) et
24 la contrepartie serait pour le Distributeur et le
25 Producteur d'un milliard cinq cent dix-neuf

1 millions (1 519 M) et un milliard cent dix-huit
2 millions (1 118 M).

3 Maintenant, il y a un point quand même à
4 préciser, c'est que HQT D indique que la valeur des
5 immobilisation corporelles en exploitation qui a
6 été utilisée pour la clé de répartition sont des
7 valeurs apparaissant au Rapport annuel
8 d'Hydro-Québec 2021, soit les valeurs au trente et
9 un (31) décembre deux mille vingt et un (2021).

10 Maintenant, au Rapport annuel 2021 du
11 Transporteur cette fois-ci, les contributions
12 internes et autres réelles sont de un milliard six
13 cent cinquante-trois millions (1 653,2 M) et est
14 très différent de la contribution considéré qui est
15 à deux milliards six cent dix-sept millions
16 (2 617 M).

17 À l'audience du onze (11) décembre, HQT D
18 mentionne qu'il faut utiliser les valeurs qui
19 étaient prévues et non les valeurs réelles. Alors,
20 à ce moment-là, ce qu'on a été voir, c'est quelles
21 étaient les valeurs qui étaient prévues à ce
22 moment-là, et on a été au dossier 4167-2021, et à
23 ce dossier-là, au Document B-0230, la valeur au
24 trente et un (31) décembre deux mille vingt et un
25 (2021) était... excusez, le dossier... le Document

1 B-0230, c'est le montant qui a été autorisé par la
2 Régie. C'était une prévision, mais autorisée par la
3 Régie.

4 Alors, au trente et un (31) décembre deux
5 mille vingt et un (2021), c'est un milliard six
6 cent soixante-dix millions de dollars (1 670 M\$).
7 Et au trente et un (31) décembre deux mille vingt-
8 deux (2022), c'était deux milliards cinq cent
9 soixante et onze (2 571). Ça, c'était la valeur
10 révisée au seize (16) mai deux mille vingt-deux
11 (2022).

12 Maintenant, si on prend la valeur réelle.
13 C'est-à-dire, la valeur proposée au début, au dépôt
14 du dossier, c'était au trente (30) juillet deux
15 mille vingt et un (2021), à ce moment-là, la valeur
16 au trente (30) décembre deux mille vingt et un
17 (2021) était de cinq cent trente-six virgule six
18 millions de dollars (536,6 M\$). Et la valeur au
19 trente (30) décembre deux mille vingt-deux (2022)
20 de deux milliards quatre cent cinquante et un
21 (2 451 M).

22 Alors, ça fait beaucoup de chiffres, mais
23 juste simplement pour dire qu'il semblerait, avec
24 ces chiffres-là que HQT D a considéré les valeurs de
25 l'année deux mille vingt-deux (2022) au lieu des

1 valeurs de l'année deux mille vingt et un (2021).

2 Alors, selon l'AQCIE et le CIFQ, les
3 contributions internes devraient être celles de la
4 même année que l'année de la valeur des
5 immobilisations corporelles en exploitation. En
6 toute cohérence, les contributions doivent être
7 associées à des immobilisations mises en
8 exploitation.

9 Dans le cas où la Régie autorise
10 l'inclusion des contributions internes pour la clé
11 de répartition des frais corporatifs, l'AQCIE et le
12 CIFQ recommandent à la Régie d'exiger que HQT
13 considère les contributions correspondant à la même
14 année que l'année de référence pour la valeur des
15 immobilisations corporelles en exploitation. De
16 plus, les valeurs considérées doivent être de même
17 nature, soit des valeurs réelles ou des valeurs
18 prévues.

19 On va passer maintenant à la question du
20 Mesurage. Alors, la définition de l'activité
21 Mesurage décrit dans le document d'Hydro-Québec,
22 c'est l'ensemble des responsabilités entourant le
23 mesurage, soit de fournir des données de
24 consommation d'électricité précises et fiables
25 provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

1 Le coût complet de l'activité Mesurage est alloué à
2 la Distribution, soit cent trois virgule deux
3 millions (103,2 M). Alors, en réponse à la demande
4 de renseignements, HQTD mentionne :

5 Des équipements de mesure sont
6 installés dans les postes où il y a
7 des interconnexions et sont sous la
8 responsabilité de l'activité Mesurage.
9 Cependant, les efforts qui y sont
10 consacrés sont peu significatifs sur
11 l'ensemble des tâches réalisées dans
12 l'activité. La totalité des coûts est
13 associée au Distributeur car,
14 historiquement, la portion qui était
15 refacturée aux autres entités
16 représentait environ zéro virgule
17 quatre millions de dollars (0,4 M\$),
18 soit moins de zéro virgule quatre pour
19 cent (0,4 %) du coût complet de
20 l'activité.

21 Or, le fait de considérer que c'est un petit
22 montant et qui ne devrait pas être considéré, alors
23 on a relevé que des valeurs comparables au zéro
24 virgule quatre millions (0,4 M\$) ont été
25 comptabilisées dans les revenus requis du

1 Transporteur affectées par la MCC adaptée. Et, là,
2 on peut retrouver au tableau 6 (sic) de la pièce
3 B-0021 certaines valeurs beaucoup plus faibles que
4 le zéro virgule quatre millions (0,4 M\$).

5 De manière surprenante, en audience, HQT
6 est venu déclarer que le coût des activités de
7 mesurage effectuées au bénéfice du Producteur
8 n'est pas inclus dans la sous-activité Mesurage de
9 la chaîne de valeur, sans être en mesure pour
10 autant de préciser à quelle activité de la chaîne
11 de valeur les coûts de mesurage du Producteur se
12 retrouvent.

13 Notre recommandation à la Régie serait
14 d'exiger de savoir avec plus de précisions dans
15 quelle activité se retrouve les coûts de mesurage
16 bénéficiant au Producteur afin de s'assurer de leur
17 bon acheminement vers la Vue électrique.

18 Alors, en conclusion générale, à la suite
19 de l'application de la MCC, il en résulte : moins
20 de transparence; plus d'opacité; une diminution de
21 la fiabilité des coûts d'exploitation du
22 Transporteur et du Distributeur; une augmentation
23 du risque de transfert de coût entre le
24 Transporteur, le Distributeur et les activités non
25 réglementées.

1 Les recommandations de l'AQCIE et du CIFQ
2 ont pour objectif de diminuer les impacts négatifs
3 de l'application de la MCC. Et enfin, il faut quand
4 même considérer que l'exercice a été réalisé
5 actuellement pour l'année deux mille vingt-deux
6 (2022) en connaissant à l'avance le résultat auquel
7 il fallait arriver, mais cela n'est pas une
8 assurance d'avoir des bons résultats pour les
9 années futures. C'est la fin de ma présentation. Je
10 vous remercie de votre attention.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Est-ce qu'on a des questions de l'AHQ-ARQ, Maître
13 Cadrin? Non.

14 Me STEVE CADRIN :

15 La réponse est non. Je m'excuse.

16 LE PRÉSIDENT :

17 D'accord. De la part de la FCEI, Maître Turmel?

18 M. ANTOINE GOSSELIN :

19 C'est monsieur Gosselin qui parle. Maître Turmel
20 m'a signifié qu'il était en déplacement.

21 LE PRÉSIDENT :

22 D'accord.

23 M. ANTOINE GOSSELIN :

24 Je pense qu'il va se reconnecter dans quelques
25 instants. Mais il n'avait pas de questions.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Très bien. Merci. Maître Cardinal?

3 Me JOELLE CARDINAL :

4 Il n'y aura pas de questions pour Hydro-Québec.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Très bien. Merci. De la Régie?

7 Me LIDIA TROILO :

8 Pas de questions pour la Régie.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Dupont?

11 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

12 M. PIERRE DUPONT :

13 Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je vous demanderais, Monsieur Gosselin, peut-être
16 de changer de place puis vous mettre à l'extrémité
17 de la table, si ça ne vous dérange pas, pour qu'on
18 vous voit à la caméra. Monsieur Paquin, excusez-
19 moi.

20 M. PIERRE DUPONT :

21 Merci, Monsieur le Président. Bonjour aux membres
22 du panel, messieurs Germain, Paquin et maître
23 Allard.

24 Q. **[34]** Deux points que je voudrais clarifier avec
25 vous. Le premier, à la page 4 de votre

1 recommandation... de votre présentation, pardon,
2 lorsque, bon, vous faites état du fait que ça peut
3 devenir un peu plus compliqué de rapprocher les
4 coûts compte tenu des changements qu'il y a eu puis
5 de la nouvelle méthode de cheminement. Maintenant,
6 on connaît la méthode, l'activité de soutien qu'on
7 détermine puis, par la suite, on amène ça dans la
8 chaîne de valeur. Donc, on n'est plus dans la
9 fameuse séparation fonctionnelle. Puis vous marquez
10 que :

11 Selon l'AQCIE et le CIFQ, pour
12 s'assurer que le coût complet de
13 chacune des activités et sous
14 activités reflète bien les coûts de
15 ces activités et sous activités, il
16 faut que sa détermination soit sous la
17 responsabilité et le contrôle d'une
18 entité spécifique. Nous comprenons de
19 la preuve de HQTd que c'est le groupe
20 Finance [...].

21 Mais vous demeurez quand même préoccupé par la
22 complexité de la méthode. Puis vous considérez que
23 cette méthode est moins fiable que la méthode
24 actuelle. Je présume, Monsieur Paquin, hier que
25 vous avez écouté la présentation.

1 Donc, lorsque, une question que j'ai posée
2 justement à... en tout cas qui rejoignait un peu
3 cette préoccupation-là, à l'effet si c'était
4 audité, si la méthode était auditée. Et la réponse
5 que nous avons reçue, c'est dans les notes
6 sténographiques, c'est qu'à chaque année dans les
7 rapports annuels il y a une attestation du code de
8 conduite qui vient... que j'ai compris, qui atteste
9 du bon cheminement de la répartition, que la
10 répartition c'est-à-dire répond aux notions de
11 coûts complets. Donc, il y a un audit interne qui
12 est fait en vertu d'un code de conduite. Il y a une
13 attestation qui est produite. Et il y a également
14 des tests de contrôle. Est-ce que, ça, ça peut être
15 rassurant ou, pour vous, c'est quelque chose -
16 comment dire- qu'on ne devrait pas tenir compte?
17 M. PAUL PAQUIN :

18 R. Qu'il y ait un audit, je pense que, ça, c'est
19 rassurant. C'est-à-dire que l'audit vient confirmer
20 qu'il y a certains résultats. Mais notre
21 préoccupation étant beaucoup en amont de ça. C'est
22 la détermination du coût complet comme tel. Comme
23 ça a été mentionné que ça relève... Le représentant
24 d'Hydro a mentionné qu'il rencontrait des gens, des
25 experts. Et c'est sur la base des rencontres avec

1 les experts qu'il a établi les modalités, si on
2 veut, qui permettent d'obtenir des coûts complets.

3 Maintenant, s'il avait rencontré un autre
4 expert, peut-être qu'il aurait eu une valeur
5 différente. C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'il y
6 a une certaine volatilité ou une certaine norme de
7 fiabilité, parce que si ça peut varier selon les
8 experts consultés, bien, c'est une valeur au bout
9 du compte qui peut être variable.

10 Q. [35] Oui, j'avais compris, moi de mon côté, que
11 c'était, bien, des experts qui rencontraient les
12 directeurs, les directeurs principaux. Donc, il y
13 avait eu plusieurs, plusieurs rencontres. Et qu'à
14 la fin de la journée, dans les activités de
15 soutien, je vous dis ça de mémoire, je pense qu'il
16 y a sept clés qui ont été modifiées par rapport à
17 ce qui existait avant. Donc, les clés de
18 répartition, il y en a sept de modifiées. Puis je
19 crois que, dans la chaîne de valeur, beaucoup de
20 clés sont attribution directe. Je vous dis ça de
21 mémoire. Il me semble que... J'ai neuf clés dans la
22 tête, mais je n'ai peut-être pas le bon chiffre. Où
23 on arrivait avec des clés de répartition. Et que
24 toutes les clés de répartition avaient fait l'objet
25 de consultations évidemment au sein de

1 l'entreprise.

2 R. Encore là, il faut se placer dans le contexte
3 actuel où les clés de répartition ont été établies
4 en fonction du résultat qu'on devait obtenir. Ça
5 fait qu'on connaissait le résultat d'avance. Parce
6 que, pour l'année deux mille vingt-deux (2022), les
7 frais d'entretien et d'exploitation étaient déjà
8 connus, parce qu'il y avait les entités
9 Distributeur et Transporteur qui étaient
10 différentes à ce moment-là. Alors, on avait le
11 résultat. En ayant le résultat, on peut
12 éventuellement trouver les clés avec... trouver des
13 clés de répartition qui pourraient être
14 raisonnables.

15 Mais, là, ça, ça ne nous assure pas que,
16 dans les années à venir, le même phénomène, on ne
17 connaîtra pas les années à venir, on ne connaîtra
18 pas le résultat. Alors, à ce moment-là, est-ce que
19 le final qu'on va obtenir est aussi fiable que ce
20 qu'on a actuellement? Notre réponse est non.

21 Q. [36] Je vous remercie. Un autre point, la masse
22 salariale. Je me... je cherche à comprendre
23 exactement où le bât blesse. Vous êtes préoccupé
24 par la masse salariale. Ce qu'on a comme données,
25 je pense que c'est la pièce... je pense que c'est

1 la B-0021, même je suis assez sûr, les tableaux 3
2 et 7. Dans le tableau 3 on retrouve la masse
3 salariale qui est... qui est associée aux activités
4 de soutien dans le tableau 3. Puis j'avais noté je
5 pense que c'est un milliard (1 G)... j'espère que
6 je ne me trompe pas... un milliard trois cent
7 soixante quatre millions (1,364 G) qui sont là. Et
8 dans la chaîne de valeur, le tableau 7, on retrouve
9 aussi la masse salariale, qui est associée à la
10 chaîne de valeur au total de un milliard cinq
11 (1,5 G). Autrement dit il y en a à peu près, à ce
12 que je calcule, à peu près de deux point huit
13 (2,8 G), là, deux point neuf milliards (2,9 G) de
14 masse salariale qui doit être par la suite répartie
15 de façon implicite, là, ce montant-là se retrouve
16 réparti entre, bon, les activités de... entre la
17 Vue électrique, le Transport, Distribution et
18 Activités non réglementées. Donc, si on connaît les
19 montants totaux de masse salariale, puis ça va être
20 appelé à être implicitement regardé lorsqu'on va
21 être en tarifaire dans les charges, on a parlé
22 aussi, bon, de... le détail qui pourrait être
23 soumis dans le cadre de la preuve, votre
24 préoccupation est à quel effet par rapport à l'item
25 masse salariale? Au-delà du fait que si vous les

1 ramenez dans la chaîne de valeur avec les calculs
2 que vous avez faits, bon, ça donne certains
3 chiffres, mais du moment qu'on a le global dans les
4 deux cas, activités de soutien et chaîne de valeur,
5 ça pose-tu un problème?

6 R. Juste pour clarifier, c'est que le calcul que j'ai
7 fait concernait uniquement la masse salariale de la
8 chaîne de valeur parce que pour les activités du
9 soutien on n'a pas les ETC. Alors on n'a pas pu
10 calculer la valeur moyenne pour les activités de
11 soutien. Alors pour la chaîne de valeur, c'est un
12 constat qu'on fait. Alors on constate qu'il y a des
13 valeurs qui sont beaucoup plus élevées que celui
14 qui a été déjà fourni dans un balisage. Alors on se
15 dit : je ne dis pas que les valeurs ne sont pas
16 bonnes, mais c'est surprenant qu'on ait des coûts
17 aussi différents dans un dossier que dans un autre
18 dossier. Lequel dossier est le bon? A priori je ne
19 sais pas. C'est Hydro-Québec qui... qui est
20 responsable de ses valeurs, mais c'est pour ça on
21 trouve ça préoccupant qu'il y ait une si grande
22 différence entre deux dossiers.

23 Q. [37] Je vous remercie. Ça complète, Monsieur le
24 Président.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Madame Falardeau.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Q. [38] Oui, merci. Bonjour, Monsieur Paquin. Esther
5 Falardeau pour la formation. Écoutez, je suis
6 surprise un peu d'entendre, là, que vous dites que
7 les résultats... attendez, je vais reprendre
8 votre... votre mémoire, là, que les clés ont été
9 développées notamment en utilisant les résultats
10 comme compas, là, pour déterminer si la clé était
11 la bonne ou non. Hydro-Québec nous assure que c'est
12 le principe de causalité des coûts qui a été le
13 principe dominant, là, pour le choix des clés. Est-
14 ce que vous êtes en train de nous dire que... bien
15 pas... dans le fond, c'étaient les résultats qui
16 étaient... qui étaient le principe dominant ou qui
17 étaient le principe prioritairement considéré
18 ou...? Je ne comprends pas ce que vous dites quand
19 vous dites : bien là ils avaient les résultats,
20 donc ils étaient capables de se comparer, puis là
21 bien ils étaient capables de déterminer si la clé
22 était bonne étant donné qu'ils avaient les
23 résultats. Donc, c'est les résultats qui étaient
24 les... le facteur dominant dans le choix de la clé,
25 selon vous?

1 R. Il y a une chose qui est claire, c'est qu'ils
2 devaient arriver aux résultats. Maintenant est-ce
3 qu'ils ont... mais il reste que comme ça a été
4 mentionné, entre autres, par la FCEI tout à
5 l'heure, il y a certaines clés sur lesquelles on
6 peut se poser des questions sur la causalité des
7 coûts. Et celle que j'ai mentionnée tout à l'heure
8 aussi, la clé de répartition qu'ils modifient pour
9 les frais corporatifs. Alors pourquoi ils modifient
10 la clés de répartition? On ne le sait pas. Ils
11 l'ont modifiée en donnant une explication qui, pour
12 nous, n'est pas... n'est pas valable parce qu'il
13 n'y a pas de causalité entre les frais corporatifs
14 et l'introduction, entre autres, des contributions
15 internes. Mais il reste qu'il fallait qu'ils
16 arrivent à un résultat. Maintenant c'est sûr qu'il
17 y a une certaine causalité dans certaines clés,
18 mais jusqu'à quel point... quel était la...
19 l'objectif premier poursuivi? D'après moi, c'était
20 adapté aux résultats parce que ce qu'ils voulaient
21 obtenir, c'est prouver que le MCC pouvait permettre
22 d'expliquer les mêmes coûts que ceux qu'on avait
23 obtenus avec les séparations fonctionnelles.

24 Alors, de quelle façon ils ont procédé pour
25 le faire? Moi, je fais juste constater que

1 certaines clés peuvent être problématiques en
2 fonction des causalités et en fonction de... Et
3 elles peuvent avoir été...

4 Q. **[39]** « Weekées »?

5 R. Ce n'est pas moi qui le dis.

6 Q. **[40]** Pardon?

7 R. Je pense que... Je présume, ayant déjà travaillé
8 dans un domaine semblable à ça, il y a des essais
9 et erreurs qui sont faits dans des choses pour...
10 Et comme le résultat ne sera pas connu dans
11 l'avenir, bien, là, quand on va modifier les clés,
12 si on les modifie, sur quels critères on va les
13 modifier?

14 Et comme je le disais tout à l'heure,
15 modifier les clés, ça veut dire un transfert de
16 coûts d'une entité à une autre. Là, il peut y
17 avoir... Qui va gagner? Est-ce que le Transporteur,
18 le Distributeur non réglementé?

19 Il faut s'assurer que la clé... Parce que
20 produire une clé, ce n'est pas quelque chose
21 d'automatique qui est absolue et qui peut être
22 facilement récité à cent pour cent (100 %). Il y a
23 toujours une espèce de justification personnelle ou
24 de l'un ou de l'autre. Alors, de quelle façon ça va
25 se faire? On trouve ça un peu... un peu flou.

1 Q. **[41]** Mais quand Hydro-Québec nous dit qu'ils ont
2 établi un certain nombre de principes, d'abord
3 l'attribution directe, ensuite quand c'est
4 impossible, le principe de causalité puis ensuite
5 la disponibilité des données, puis un autre. Je
6 pense qu'il y avait trois principes.

7 Est-ce que vous nous dites, en ce moment,
8 que c'est insuffisant comme guide pour
9 l'établissement de... Puis le raffinement des clés
10 dans l'avenir?

11 R. Je pense que les principes, les critères qu'ils ont
12 mentionnés, je ne dis pas qu'ils ne sont pas... Ils
13 sont bons, mais ça n'assure pas que ça va donner
14 les résultats... Alors, que ça ne donnera
15 certainement pas des résultats aussi fiables que
16 ceux qu'on a actuellement avec les séparations
17 fonctionnelles.

18 Q. **[42]** Hum, hum. Mais on comprend que quand vous
19 dites, justement, dans votre présentation
20 d'aujourd'hui, que cette méthode est moins fiable
21 que la méthode actuelle, on comprend que ce n'est
22 pas un choix qu'on a de rester avec la méthode
23 actuelle? Ce n'est pas comme si : Qu'est-ce qu'on
24 va faire? Est-ce qu'on reste où est-ce qu'on...

25 R. Bien, ça, c'est vous qui avez le choix d'approuver

1 ou de ne pas approuver.

2 Q. **[43]** Ah, oui, la méthode. "Les résultats peuvent
3 avoir été travaillés, ajustés?"

4 R. Travaillés !

5 Q. **[44]** Oui. Bien, je vous remercie de vos réponses.
6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[45]** Bien, je vais revenir rapidement à votre
9 recommandation de la page 6. Vous dites :
10 Ne pas autoriser ces clés de
11 répartition.

12 Il s'agit bien des quatre clés de répartition dont
13 il est question à la page 5?

14 R. Oui.

15 Q. **[46]** Bon. Puis ensuite, vous dites :
16 Sous réserve qu'une démonstration
17 convaincante que leur application est
18 adéquate.

19 Alors, selon vous, quelle forme devrait prendre
20 cette démonstration convaincante?

21 R. Je pense qu'on va laisser Hydro-Québec nous... Ce
22 n'est pas à moi, je pense, à définir qu'est-ce qui
23 peut être convaincant ou non. Ils nous font une
24 démonstration et on pourra l'évaluer si elle est
25 convaincante ou non.

1 Bien, par contre, c'est sûr que si, par
2 exemple, ils nous arrivent l'année prochaine avec
3 les clés pour lesquelles on n'a pas d'historique et
4 si, l'année prochaine, ils nous arrivent avec des
5 valeurs très différentes de celles qu'on a
6 actuellement, bien, c'est sûr que ça va être
7 préoccupant pour nous et c'est un peu dans ce sens-
8 là.

9 Maintenant, concernant ces clés-là, c'est
10 de voir s'il va y avoir des variations à venir.
11 S'il n'y a pas de variation, à ce moment-là, bon,
12 bien, on peut considérer que la clé est quand même
13 stable. Mais à partir du moment où il n'y a pas
14 d'historique, ça pourrait être problématique.

15 Q. **[47]** Merci. - Il n'y a pas... Oui?

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Q. **[48]** Bien, écoutez, c'est une question que j'ai
18 décidé de sauter tout à l'heure, là, à cette
19 affaire-là pour la formation, mais vous mettez
20 beaucoup d'emphase sur la stabilité des clés, puis
21 ça m'interpelle un peu parce que... est-ce qu'une
22 allocation directe ne peut pas mener à des
23 résultats d'une année à l'autre, est différent et
24 très instable, pourtant l'allocation directe, donc
25 l'allocation privilégiée, ça peut très bien nous

1 mener à des grosses variations des montants dans le
2 temps?

3 R. Oui. Quand c'est l'attribution directe, là à ce
4 moment-là, ça s'explique par le fait
5 qu'effectivement, c'est des chiffres réels, mais
6 quand c'est le résultat d'une clé de répartition,
7 ce qu'on veut obtenir au bout de compte... est-ce
8 que la variation qu'on va obtenir va être due au
9 fait que les coûts complets ont été bien évalués ou
10 bien c'est la clé de répartition qui fait varier
11 les coûts? C'est deux... Quand je disais qu'il y a
12 deux incertitudes si on veut qui sont générées avec
13 la MCC actuelle, et si on obtient les résultats qui
14 varient d'une année à l'autre, va falloir qu'on
15 détermine : est-ce que cette variation-là est due à
16 une variation complète ou à une variation des clés
17 de répartition?

18 Et si les clés de répartition, qui sont
19 définies par ailleurs sur un autre côté, et une
20 variation importante des clés de répartition, est-
21 ce que ça doit nécessairement se refléter sur ce
22 qui va être attribué à chacun au Transporteur,
23 Distributeur et non distribué ou non... excusez, ou
24 non régi? Alors, c'est une incertitude dans
25 laquelle on se trouve.

1 T'sais, il y a une différence, si la clé de
2 répartition varie, est-ce que c'est une variation
3 qui est doit être transférée aux frais
4 d'exploitation de chacune des entités? On ne sait
5 pas.

6 M. JOCELYN B. ALLARD :

7 Q. [49] Si je peux me permettre de rajouter.

8 J'essayais de rester bien tranquille. Mais
9 effectivement, parce que la grande préoccupation
10 pour les consommateurs, c'est... je fais du pouce
11 sur ce que vous avez dit, Madame la Régisseur, en
12 disant, bon, est-ce qu'on a vraiment le choix
13 d'approuver une méthode ou l'autre? Mais nous, ce
14 qu'on veut s'assurer, c'est qu'on paye pour le
15 service qui est rendu au juste coût, ni plus ni
16 moins, on ne veut pas payer indirectement pour les
17 activités non réglementées, pour les frais du
18 Producteur.

19 Alors, toute cette méthode, le MCC, puis
20 toute cette saga, là, depuis... qui est présentée,
21 ça ajoute de l'incertitude dans le calcul, ça
22 ajoute de la variabilité, comme vous venez de le
23 souligner. Parce qu'il y avait déjà de la
24 variabilité, fait qu'on en rajoute une couche,
25 alors ça crée plus d'incertitude, alors c'est pour

1 ça qu'on demande à ce que ça soit réanalysé ou
2 creusé sur certains aspects, s'assurer que vous
3 ayez... que la Régie, en bout de piste, doit
4 s'assurer que les consommateurs paient seulement
5 pour le service... les morceaux, là, qu'ils doivent
6 payer pour les services d'Hydro-Québec.

7 Q. [50] Je vous remercie. Je n'ai plus de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci. Merci à tout le monde. Ça complète, Maître
10 Lanoix?

11 Me SYLVAIN LANOIX :

12 On peut libérer les témoins.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Je vais y penser. Alors, les témoins sont libérés.
15 Alors, Maître Cadrin, si on revient à onze heures
16 (11 h), j'imagine que vous allez être prêt pour
17 faire votre présentation?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Je suis toujours prêt, Monsieur le Président...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Excellent. Alors, on se revoit à onze heures
22 (11 h).

23 Me STEVE CADRIN :

24 Avec plaisir.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

2

(11 h)

3

REPRISE DE L'AUDIENCE

4

LE PRÉSIDENT :

5

Bonjour. Maître Cardinal - bon je vais m'essayer -

6

est-ce que vous pensez que vous seriez prêt à

7

présenter votre argumentation cet après-midi? Et à

8

quelle heure, le cas échéant?

9

Me JOELLE CARDINAL :

10

C'est un bel essai, Monsieur Dumas. En fait, je

11

voulais prendre la parole justement à cet effet-là.

12

Ça va peut-être vous aider à organiser le reste de

13

l'audience. Je voulais premièrement vous signaler

14

qu'on a déposé l'engagement 1 il y a quelques

15

instants. Donc, vous allez pouvoir en prendre

16

connaissance. Ensuite, on a écouté ce matin

17

certaines questions, certains propos et on a

18

l'impression qu'il y a eu peut-être de la confusion

19

par rapport au témoignage de madame Caron quant à

20

la notion de tronc commun de phases préliminaires.

21

Donc, on voulait vous demander la permission de

22

pouvoir remettre madame Caron sur le banc pour

23

pouvoir venir nuancer, préciser ce qu'elle

24

entendait par ça. Donc, on voulait avoir la

25

permission de faire le tout, après bien entendu le

1 témoignage de monsieur Raymond.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Aujourd'hui?

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 Oui, aujourd'hui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, oui.

8 Me JOELLE CARDINAL :

9 Donc, probablement après le lunch, j'imagine. Par
10 contre, là, c'est certain qu'on pourrait bénéficier
11 de cet après-midi pour pouvoir... on voulait vous
12 soumettre une argumentation écrite. Je pense que ça
13 va vous être très utile pour les fins de votre
14 délibéré. Donc, on aimerait profiter de l'après-
15 midi, pour ce qui va en rester du moins, pour
16 finaliser l'argumentation écrite. Et je serai
17 disponible pour faire la plaidoirie à la première
18 heure demain matin, si ça vous convient.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Très bien. Ça nous convient parfaitement.

21 Me JOELLE CARDINAL :

22 Parfait. Merci beaucoup.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Alors, on vous écoute, Maître Cadrin.

25

1 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

2

3 Me STEVE CADRIN :

4 Bonjour. Je suis accompagné de monsieur Raymond qui
5 peut être assermenté maintenant.

6

7 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce douzième
8 (12e) jour du mois de décembre, A COMPARU :

9

10 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
11 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
12 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

13

14 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, dépose et dit :

16

17 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

18 Q. [51] Tout d'abord, quant à la documentation, on
19 vient de déposer une déclaration sous serment pour
20 la preuve qui était là au dossier. Par contre, il y
21 a deux éléments. D'abord, il y a toujours une
22 présentation. Alors, on va déposer la présentation
23 de façon officielle, qui est la cote C-AHQ-ARQ-
24 0019. Et de même, je pense que nous avons omis de
25 mentionner le CV de monsieur Raymond qui est la

1 cote C-AHQ-ARQ-0012. Donc, dans les deux cas,
2 Monsieur Raymond, ce sont des documents qui ont été
3 préparés par vous?

4 R. Oui.

5 Q. **[52]** Et que vous déposez dans la présente affaire
6 pour tenir lieu de votre témoignage écrit?

7 R. Exactement.

8 Q. **[53]** Maintenant, je vous laisse regarder et
9 présenter la présentation que nous avons à l'écran.
10 La parole est à vous.

11 R. Merci beaucoup. Bonjour à Madame et Messieurs les
12 Régisseurs et à tous les participants. Madame
13 St-Cyr, si vous pouvez mettre la présentation en
14 mode présentation, ça serait encore plus gros.
15 Voilà! Merci beaucoup. On va aller à la page 2.

16 Aujourd'hui, la présentation va porter sur
17 deux principaux sujets qu'on avait dans notre...
18 deux des principaux sujets qu'on avait dans le
19 mémoire, à savoir le cheminement... la première
20 étape qui est le cheminement du coût des activités
21 de soutien vers la chaîne de valeur et la deuxième
22 étape qui est le cheminement de la chaîne de valeur
23 vers la Vue électrique. Et je vais conclure avec
24 certains principes et un tableau qui va résumer nos
25 recommandations, certaines ayant été ajoutées,

1 modifiées.

2 Alors, les recommandations originales
3 auxquelles je vais faire référence de 1 à 7 sont
4 dans le mémoire amendé, C-AHQ-ARQ-0014, aux pages
5 30 et 31. Donc, comme j'annonce d'emblée, il y a
6 certaines modifications qui vont être ajoutées ou
7 modifiées. Donc, depuis le dépôt de ce mémoire
8 amendé, il y a eu, je vous dirais, la DDR numéro 4
9 de la Régie qui nous a amené beaucoup
10 d'informations, soit nouvelles, soit mieux
11 classées, si on veut, les tableaux. Et l'audience
12 aussi d'hier et d'aujourd'hui qui nous ont amené de
13 l'information additionnelle.

14 Alors, allons à la prochaine diapo. Premier
15 sujet, c'est le cheminement du coût des activités
16 de soutien par la chaîne de valeur, où je vais
17 couvrir sept activités différentes, là, qui sont
18 énoncées ici, donc en commençant par les postes de
19 travail. Allons au prochain... à la prochaine
20 diapo.

21 Donc, dans ce cas-ci rien ne nous...
22 n'indique qu'on devrait changer notre
23 recommandation numéro 1, qui recommande à la Régie
24 de demander à HQT D de ne pas retenir le nombre
25 d'ETC comme clé de répartition des postes de

1 travail, mais plutôt de procéder à une attribution
2 directe des coûts des postes de travail entre les
3 activités de soutien et les activités de la chaîne
4 de valeur. Sachant que chaque gestionnaire de la
5 chaîne de valeur devrait connaître dans son budget
6 le coût qu'il assume pour les postes de travail.

7 Maintenant au niveau de... le B, le
8 deuxième élément, la prochaine diapo. Donc, au
9 niveau... au niveau des télécommunications de
10 réseau d'énergie, il y a eu un peu plus de... de
11 discussions sur ce point-là. Alors en réponse à une
12 DDR de l'AHQ-ARQ, HQT ont fourni une ventilation
13 de la capacité en millions de bits par secondes par
14 type de site, là, de la bande passante. Alors ça a
15 pris quelques compléments de réponse. Au début, on
16 mentionnait une impossibilité de fournir
17 l'information, certaines informations et
18 l'information finalement est devenue possible et
19 principalement en réponse à une DDR de la Régie qui
20 est la B-0046, donc la DDR numéro 4. HQT ont
21 identifié un montant de cinquante-cinq virgule
22 quatre millions (55,4 M) qui pourrait être attribué
23 directement à la Vue électrique plutôt que de
24 passer par la chaîne de valeur. Alors ça, c'est un
25 des principes importants dans notre mémoire et dans

1 notre présentation. Tout ce qui peut cheminer le
2 plus directement possible vers la Vue électrique
3 bien va nous assurer d'avoir une meilleure
4 information, une meilleure causalité des coûts pour
5 ce qui est... qui doit finalement arriver à ce que
6 le Distributeur et le Transporteur vont charger
7 comme tarif à leurs clients, dont nous représentons
8 une partie.

9 Alors dans ce cas-là bien il y a un
10 cinquante-cinq point quatre millions (55,4 M) qui
11 pourrait aller directement vers la Vue électrique.
12 Et hier dans la présentation B-0053 à la page 6,
13 là, il y a eu des conditions pour l'attribution
14 directe. Une d'elles étant que les coûts sont...
15 pardon. Les coûts doivent être imputables à des
16 actifs de la Vue électrique. Alors cette valeur-là
17 du cinquante-cinq virgule quatre millions (55,4 M),
18 bien elle remplit totalement cette condition pour
19 une attribution directe. Alors les coûts sont
20 associables à des actifs, comme on l'a vu dans les
21 réponses que je mentionne, là.

22 Alors le prochain donc c'est notre
23 recommandation qui suit, la prochaine diapo. Alors
24 je viens de dire... suite à ce que je viens de
25 dire, bien cette recommandation-là est maintenue,

1 c'est-à-dire de... je la résume, là, c'est-à-dire
2 que pour les télécommunications du réseau
3 d'énergie, pour le sous-ensemble des sites
4 desservis par le réseau qui sont dédiés
5 exclusivement à des activités de transport,
6 distribution ou autres activités non réglementées
7 comme la production, bien que l'attribution des
8 coûts, en utilisant la clé recommandée, chemine
9 directement vers la Vue électrique. Et pour les
10 autres sites, bien qu'elle chemine vers les
11 activités de la chaîne de valeur, tel que proposé.
12 Donc, on parle ici du cinquante-cinq virgule quatre
13 millions (55,4 M) qui, lui, va comme prendre un
14 raccourci vers la Vue électrique.

15 Maintenant le troisième élément qu'on veut
16 couvrir c'est le... c'est l'environnement. La
17 prochaine diapo. Alors on a constaté que les coûts
18 de cette activité de soutien sont répartis entre
19 quatre types de cheminement des coûts. Et ce qui
20 nous intéresse c'est que ça inclut l'attribution
21 directe vers la Vue électrique. Une partie de ces
22 coûts-là vont directement vers la Vue électrique.
23 Et rappelons-le, est un de nos objectifs pour bien
24 voir d'où viennent ces coûts-là.

25 Hier, on voit ça aux notes sténographiques,

1 pages 32 à 38, monsieur Dubé nous a bien expliqué
2 que les gestionnaires de cette activité-là arrivent
3 à préparer un plan d'affaires détaillé des
4 ressources permettant de procéder à une telle
5 répartition en mode prévisionnel. Alors quelques
6 mois avant le début de l'année, un processus
7 budgétaire, bien les directeurs et possiblement les
8 chefs d'unité de la... de la direction
9 environnement établissent leurs besoins, mais
10 surtout sont capables de prévoir les ressources qui
11 vont travailler sur des projets, qui vont
12 travailler dans des dossiers de distribution, de
13 transport, de production.

14 Et même si certaines de ces personnes-là
15 peuvent se retrouver dans plus d'un type de
16 cheminement des coûts, alors une même personne dans
17 une unité peut, dans une année donnée, travailler
18 ou on prévoit qu'elle va travailler sur des
19 dossiers de distribution ou de transport.

20 Et on verra plus tard que dans certains
21 cas, bien, Hydro-Québec nous a dit : « Bien, on ne
22 peut pas faire l'attribution directe quand les gens
23 travaillent sur plusieurs choses au cours d'une
24 année. »

25 Alors, ici, dans le cas de l'environnement,

1 bien, on voit qu'il y a un plan d'affaires qui a
2 été vraiment fait pour prévoir où irait chacun des
3 coûts et un peu ce que fait chacune des personnes
4 dans la direction.

5 Pour établir la répartition réelle plus
6 tard, bien, par exemple, il y aura les feuilles de
7 temps et d'autres moyens qui vont permettre de
8 valider ce qui a été fait avant le début de
9 l'année.

10 Et ce que monsieur Dubé nous a dit, bien,
11 c'est vrai pour l'ensemble des prévisions. Donc,
12 j'ai compris que tous les chefs d'unités, les
13 directeurs, pouvaient faire ce genre de choses.

14 Ce que je peux confirmer de mon expérience
15 de dix-huit (18) ans comme gestionnaire chez Hydro-
16 Québec, alors c'est clair qu'en début d'année, on
17 déposait un budget et si j'avais quarante (40)
18 personnes dans mon unité, bien, je prévoyais
19 exactement ce que chacune des personnes sur quels
20 dossiers elles travaillaient et si je pouvais
21 déterminer comme ça, bien, combien de mes
22 personnes/année pouvaient aller pour des activités
23 de production, combien allaient pour des activités
24 de distribution et transport, et combien d'autres
25 étaient probablement vers d'autres activités aussi.

1 Je vous rappelle de mon CV, que j'ai été
2 gestionnaire chez Hydro-Québec avant la séparation
3 fonctionnelle, pendant la séparation fonctionnelle
4 et maintenant, je vois ce qui se passe avec
5 Une Hydro.

6 Alors, pour moi, Une Hydro, ce n'est pas
7 inconnu. J'ai oeuvré dans la vice-présidence qui
8 s'appelait « Production, transport et
9 distribution ». Donc, je peux très bien voir
10 comment le passage peut se faire de l'un à l'autre
11 et ensuite revenir un peu comme c'était avant.

12 Alors, ici, pourquoi je vous parle
13 d'environnement? Parce que je vous dis que c'est un
14 bon modèle qui est tout à fait réalisable et qui
15 devrait être suivi, selon nous.

16 Ce que je veux dire, c'est que ce que la
17 Direction environnement a fait, la directrice et
18 ses chefs d'unités, sans doute, bien, est tout à
19 fait transposable à toutes les autres directions et
20 unités de l'entreprise. Ça ne donnera pas
21 nécessairement les mêmes proportions, mais tout à
22 fait transposable. Allons à la prochaine.

23 Un autre exemple, « Affaires juridiques et
24 réglementaires ». Alors, encore là, bon, la pièce
25 B-0046 nous montre que quand même une bonne

1 proportion des coûts de ce service qui cheminent
2 directement vers la Vue électrique. C'est toujours
3 notre but premier.

4 Et on l'a appris hier, là, principalement
5 en ce qui a trait aux activités réglementaires.

6 Et pour les autres ressources de « Affaires
7 juridiques et réglementaires », bien, on nous a
8 expliqué que les mêmes principes que l'activité
9 Environnement s'appliquaient. Donc, qu'il y a des
10 gestionnaires qui, avant le début de l'année,
11 prévoient un peu les dossiers sur lesquels les gens
12 vont travailler et peuvent faire la répartition
13 soit vers la chaîne de valeur ou vers la Vue
14 électrique.

15 Donc, avec ces informations-là, ce qui nous
16 amène à la page suivante, à retirer notre
17 recommandation #3 parce qu'avec l'information qu'on
18 a lue, ce qu'on recommandait de faire, donc
19 d'attribuer des coûts directement vers la Vue
20 électrique. Bien, alors, avec l'évolution du
21 dossier, on voit qu'il y a une partie qui a été
22 faite et qu'on est satisfait de ce que nous avons
23 entendu de ce côté-là.

24 Donc, au niveau de l'Environnement et des
25 Affaires juridiques, on est satisfait de la façon

1 que c'est fait, puis dans le fond, vous comprenez
2 qu'on aimerait bien que ces modèles-là soient
3 retenus pour d'autres activités.

4 Alors, la prochaine diapo, commençons par
5 les finances dans les services corporatifs, parce
6 qu'il y a des finances dans les frais corporatifs.
7 Il faut bien comprendre ces petites nuances-là dans
8 le vocabulaire. Alors, on a constaté dans B-0046
9 qu'il n'y a aucune proportion de ces coûts-là qui
10 cheminent directement vers la Vue électrique.

11 Pourtant, en voyant le c.-v. de madame
12 Moreau en B-0050, bien il y a une équipe dans la
13 direction Finances, la direction
14 Activités/Finances, et je cite, qui est
15 « responsable d'assurer la coordination,
16 l'intégration, la rédaction et la défense des
17 preuves financières des dossiers tarifaires des
18 activités de Distribution et Transport. »

19 Alors, madame est chargée d'équipe, d'une
20 équipe qui est responsable de, quand je lis ça, de
21 travailler exclusivement ou presque - je ne sais
22 pas, je ne peux avoir le détail - pour les
23 activités de Distribution et de Transport. Donc,
24 cette équipe-là - et peut-être d'autres unités dans
25 la fonction que je ne peux pas voir parce que je

1 n'ai pas l'organigramme détaillé, là - remplit une
2 condition pour l'attribution directe. C'est une
3 équipe dédiée à la Vue électrique, donc une équipe
4 dédiée à des éléments de Distribution et Transport.

5 Monsieur Dubé nous dit : il y a zéro pour
6 cent (0 %) de cette équipe-là qui se retrouve dans
7 la Vue électrique, donc c'est un peu surprenant,
8 mais elle nous dit, elle va finir par y arriver
9 dans la Vue électrique. Mais je vous dis, elle va
10 finir par y arriver, mais en passant par la chaîne
11 de valeur, elle n'y arrivera pas totalement. Donc,
12 les coûts de cette équipe-là, qui est dédiée à la
13 Distribution et Transport, en passant par la chaîne
14 de valeur, il y a une partie qui va se retrouver
15 dans le non réglementé. Bon, vous allez me dire, on
16 devrait être content de ça, mais l'inverse est vrai
17 aussi, je vais vous le montrer tantôt, il y a
18 d'autres parties du non réglementé qui vont se
19 retrouver dans Distribution et Transport.

20 Alors, ici, on ne comprend pas comment
21 cette équipe-là... les coûts de cette équipe-là ne
22 seront pas ramassés directement à la Vue
23 électrique, et c'est pas tellement rassurant parce
24 que ce sont ces gens-là qui ont aussi, avec les
25 responsables d'activités, qui on tenté de

1 déterminer comment faire cheminer les coûts. Allons
2 à la page suivante.

3 De plus, bien, monsieur Dubé est... son
4 titre exact, là, qu'on voit aussi dans son c.-v.
5 B-0049, il est directeur Planification financière
6 et partenariat d'affaires, Activités financières
7 réglementaires. Il est responsable d'assurer la
8 coordination, l'intégration, la rédaction et la
9 défense des preuves financières des dossiers
10 tarifaires des activités de Distribution et
11 Transport. Alors, lui aussi, ou les gens qui
12 relèvent de lui dans cette direction-là, bien, on
13 remplit une condition pour l'attribution directe.
14 C'est une équipe - « équipe » dans le sens large,
15 là - dédiée à la Vue électrique. Donc, même
16 principe, on comprend mal comment ce choix-là a été
17 fait.

18 Juste pour résumer un peu, là. Hier, on
19 avait cinq personnes d'Hydro-Québec avec nous. Il
20 en reste encore aujourd'hui. Donc, madame Salhi, on
21 a vu qu'elle, son unité - elle est chef d'unité -
22 se retrouve totalement, directement vers la Vue
23 électrique, imputable au Transport. Alors ça, c'est
24 une très bonne attribution. Madame Caron, la même
25 chose, sauf que c'est vers Distribution.

1 Attribution directe dans la Vue électrique.

2 Maître Cardinal, avec ce qu'on a vu un peu
3 plus tôt tantôt, bien, on a un système de feuille
4 de temps ou autrement qui fait que ce qu'elle a
5 fait hier et aujourd'hui, bien, va se retrouver
6 éventuellement dans Distribution et Transport au
7 bon endroit parce que la feuille de temps va
8 permettre de l'attribuer au bon endroit. Sauf que
9 madame Moreau et monsieur Dubé, bien, vont passer
10 par la chaîne de valeur, et ce qui fait qu'il y a
11 une partie de ce qu'ils ont fait hier qui en
12 principe se retrouverait à être dans le non
13 réglementé, donc, que le Producteur entre autres se
14 verrait imputé une partie de leur temps sans que
15 vraiment ils en aient bénéficié. Allons maintenant
16 à... donc, oui, à la prochaine diapo.

17 Alors, c'est une nouvelle recommandation,
18 qui dit un peu ce que les autres disent et vont
19 dire. C'est que pour l'activité Finances que...
20 pour le sous-ensemble des ressources des activités
21 Finances qui sont dédiées en tout ou en partie à
22 des activités de Transport, Distribution ou autres
23 activités non réglementées comme la Production.
24 Bien l'attribution des coûts estimés par les
25 gestionnaires, toujours avant le début de l'année,

1 chemine directement vers la Vue électrique. Et pour
2 les autres, bien qu'ils aillent vers la chaîne de
3 valeur. C'est un peu ce que monsieur Gosselin
4 appelait une vision hybride, là, mais qui existe
5 déjà comme dans d'autres postes.

6 Alors allons à la... maintenant « Talents
7 et culture ». On nous dit que le service « Talents
8 et culture » a, parmi ses responsabilités, la
9 formation et le développement des compétences.
10 Donc, une partie de ces coûts, le soixante-douze
11 virgule deux millions (72,2 M\$) sont attribués
12 directement aux utilisateurs, soit aux activités de
13 la chaîne de valeur ou de soutien.

14 Alors nous sommes d'avis que certains de
15 ces utilisateurs sont des secteurs... sont dans les
16 secteurs de la Vue électrique (transport,
17 distribution et non réglementé). Et à B-0025, là,
18 il y a une question qui a été posée à HQT D puis il
19 n'y a pas eu de preuve contraire pour dire que
20 certains de ces utilisateurs-là n'étaient pas
21 identifiables à des... à certains de ces secteurs-
22 là.

23 Alors ce qui fait qu'à la prochaine diapo,
24 bien notre recommandation nouvelle numéro 9 s'il
25 vous plaît, oui. Bien c'est le même principe.

1 « Talents et culture » devrait cheminer une partie
2 de ceux-là qui sont identifiables à des activités
3 de transport, distribution et autres activités non
4 réglementées, bien devraient cheminer directement
5 vers la Vue électrique et les autres vers la chaîne
6 de valeur. Par exemple, s'il y a une formation des
7 répartiteurs distribution qui a été donnée, bien de
8 toute évidence... ou qui prévoit être donnée
9 pendant l'année, on est toujours en prévisionnel,
10 là, en toute évidence ça s'en va... ou devrait
11 aller directement vers distribution.

12 La dernière activité dans les activités de
13 soutien, « Gestion intégrée des risques de
14 l'entreprise et valorisation des stratégies
15 d'affaires ». Surtout au niveau des coûts
16 d'assurance. Alors :

17 Les coûts d'assurances sont répartis
18 directement considérant que les primes
19 d'assurance sont associées à des
20 actifs spécifiques, qui eux, demeurent
21 distinctement associables aux
22 activités réglementées de transport ou
23 de distribution ou encore non-
24 réglementées [...].

25 Alors quand on a lu ça puis même quand je relisais

1 le mémoire, notre mémoire amendé, on a conclu que
2 ça allait directement vers la Vue électrique,
3 mais... et parce que donc ça remplit une condition
4 pour l'attribution directe, qui sont les coûts sont
5 imputables à des actifs de la Vue électrique. Et on
6 a appris que c'était pas le cas, donc... et encore
7 là dans B-0046 en réponse 1.1, on ne voit pas de
8 preuve contraire de HQT. Monsieur Dubé nous a dit:
9 bien vous irez voir la réponse. Mais quand je vais
10 voir la réponse ça ne m'explique pas pourquoi c'est
11 pas... en fait, ça n'explique pas pourquoi est-ce
12 qu'il a été... ce que vous voyez entre guillemets,
13 là, ils sont associés à des actifs spécifiques, ça
14 ne contredit pas cette information-là.

15 Alors à la prochaine page bien la nouvelle
16 recommandation numéro 10 est encore du même type,
17 là, c'est qu'on devrait attribuer la Vue électrique
18 et les coûts d'assurance qui peuvent être associés
19 à des actifs.

20 Maintenant allons du côté du cheminement du
21 coût des activités de la chaîne de valeur vers la
22 Vue électrique. Il y a trois... oui, la prochaine
23 s'il vous plaît. Il y a trois éléments que nous
24 avons regardés. Je vais passer rapidement sur les
25 deux premiers et donner un peu plus d'informations

1 sur le troisième. Alors allons à la page suivante.

2 Gestion des actifs et planification du
3 portefeuille d'investissements, la recommandation
4 numéro 4 est maintenue. Alors ce qu'on demande
5 c'est, encore là, pour l'activité dont les
6 ressources sont dédiées en tout ou en partie à des
7 activités de transport et de distribution ou autres
8 activités non réglementées, que l'attribution des
9 coûts estimés par les gestionnaires chemine
10 directement vers la Vue électrique et non en
11 utilisant la clé de répartition proposée par HQT.D.
12 Donc si on refait référence à ce que je vous ai dit
13 tantôt, c'est que... toujours l'exemple
14 d'environnement où les gestionnaires sont en mesure
15 de faire une répartition selon plusieurs types de
16 cheminement, alors... et selon ce que monsieur Dubé
17 nous a dit, que l'ensemble des gestionnaires
18 faisait cet exercice-là et ce que j'ai vécu dans ma
19 carrière chez Hydro-Québec, alors ici ce qu'on dit
20 c'est : allons-y et faisons cette répartition-là.
21 Et vous avez les détails dans le mémoire.

22 Même chose pour la prochaine diapo pour
23 « Expertise », la partie... La sous-activité
24 « Expertise » de l'activité « Expertise et soutien
25 technique aux opérations », mêmes principe. Et ça

1 se retrouve aussi au mémoire. La partie suivante,
2 la diapo suivante, merci.

3 Alors, je vais insister un peu plus sur le
4 « Contrôle des mouvements d'énergie exploitation
5 des réseaux ». La recommandation, elle est
6 maintenue, même principe pour le « Contrôle des
7 mouvements d'énergie et exploitation des réseaux ».
8 Nous sommes convaincus que les gestionnaires
9 peuvent trouver certaines activités qui vont
10 directement en Transport-Distribution et autres
11 activités non réglementées comme la production. Et
12 on devrait utiliser ces coûts estimés par les
13 gestionnaires et non utiliser les clés de
14 répartition proposées par HQT, soit le nombre de
15 normes et exigences et les points BD pondérés dont
16 nous avons montré, de toute façon, le... On va
17 dire, peut-être, le moins de pertinence utilisée,
18 c'est les clés de répartition. Alors, là, à la page
19 suivante.

20 Alors, quand on pose la question ou, ici,
21 parlons du côté conformité et fiabilité de cette
22 activité-là, donc toute activité du contrôle des
23 mouvements d'énergie, exploitation des réseaux, en
24 B-0024, on nous dit :

25 Veuillez préciser les contraintes à

1 l'attribution directe des coûts de
2 Conformité et fiabilité.

3 Et ne l'oublions pas, « attribution directe »,
4 c'est toujours ce qu'on recherche en priorité.

5 La principale contrainte provient du
6 fait que les employés qui mettent en
7 oeuvre les normes et exigences de
8 fiabilité, en font la surveillance et
9 rendre-compte et le font de façon
10 transversale pour l'entreprise. Les
11 ressources ne sont donc pas dédiées à
12 un secteur d'activité et certaines des
13 normes sur lesquelles une ressource
14 peut travailler sont communes aux
15 trois secteurs d'activité. De plus,
16 puisqu'il est impossible de faire des
17 imputations par feuilles de temps,
18 l'attribution directe des coûts n'est
19 pas envisageable.

20 Alors, je vais commencer par la fin. Je ne
21 comprends pas pourquoi qu'il est impossible de
22 faire des imputations par feuilles de temps parce
23 qu'on a vu, depuis que je vous parle, aujourd'hui,
24 que d'autres l'ont fait ou le font.

25 Et aussi, bien, que les ressources ne

1 soient pas dédiées à un secteur d'activités. Une
2 personne peut travailler, dépendant de la période
3 de l'année, sur des encadrements ou des normes de
4 production et un autre moment sur des normes de
5 Transport et Distribution, par exemple.

6 Bien, ça n'empêche pas le gestionnaire,
7 comme la directrice environnement l'a fait, de
8 séparer, si on veut, ces personnes en plusieurs
9 activités qu'ils allaient être capables de prévoir
10 en début d'année et de mesurer après la fin de
11 l'année.

12 Donc, on est d'avis qu'une telle contrainte
13 n'existe pas pour d'autres gestionnaires. Je viens
14 de vous le mentionner, là, « Environnement et
15 affaires juridiques » plus haut, et que cette
16 contrainte-là qui est la principale contrainte,
17 n'est pas un obstacle, toujours selon mon
18 expérience de gestionnaire, à pouvoir faire des
19 plans qui, en début d'année, nous disent quels sont
20 les efforts qui seront consentis pour chacune des
21 activités et chacun des secteurs Production-
22 Transport et non réglementés.

23 Une petite parenthèse à la prochaine diapo,
24 toujours sur cette question des exigences et
25 normes. Alors, dans notre mémoire nous avons

1 soulevé un calcul que nous ne comprenions pas.
2 Donc, la conciliation entre 522 et trente-quatre
3 pour cent (34 %) qui sont des normes et exigences
4 qui couvrent plus qu'un domaine.

5 Et quand on fait ce calcul-là, ça nous
6 donne six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) et non
7 six cent vingt-cinq (625). Nous avons reposé cette
8 question-là. Monsieur Dubé, hier, nous a
9 dit : « Bien, je ne peux pas vous expliquer le
10 trente-quatre pour cent (34 %), mais ce n'est pas
11 une erreur. »

12 Alors, ici, on n'est pas trop rassuré sur
13 ce point-là et ça met un peu de doute sur les
14 répartitions qui sont faites toujours de la portion
15 Conformité et Fiabilité.

16 Maintenant, à la prochaine diapo, je veux
17 vous expliquer un peu les effets indésirables de ce
18 qu'on nous demande. Alors, prenons « Contrôle des
19 mouvements d'énergie et exploitation des réseaux ».
20 Et puis si vous regardez mon CV, bien, ça ne sera
21 pas un secret que c'est un domaine où j'ai évolué
22 une bonne partie de ma carrière.

23 On a un exemple ici. Dans le mémoire, on a
24 donné un exemple de la direction, qui est en bas à
25 droite, de monsieur Desbiens, là. Mais ici, je vais

1 vous parler d'un exemple de la Direction
2 planification de la conduite du système
3 énergétique, qui est madame... la directrice, c'est
4 madame Robitaille.

5 Lors de la... J'en parle un peu dans le
6 mémoire, là. Mais lors de la rencontre du quatre
7 (4) octobre, monsieur Dubé, on a posé la question :
8 est-ce que les gens qui font les prévisions
9 hydrologiques ou la prévision des apports et les
10 gens qui gèrent les systèmes hydriques sont dans
11 cette direction-là? Et la réponse était oui.

12 Donc, dans cette direction-là,
13 Planification de la conduite du système
14 énergétique, alors, il y a sûrement des...
15 possiblement des unités que... donc,
16 malheureusement, on ne peut pas voir lesquelles. Il
17 y en même peut-être qui sont totalement dédiées à
18 la Production et d'autres à d'autres activités.
19 Mais on le sait que dans cette direction-là, il y a
20 des personnes qu'on appelle des « hydrologues »,
21 donc la prévision hydrologique, ou la prévision des
22 apports naturels, qui prennent des prévisions météo
23 puis regardent le sol, la neige, et caetera, puis
24 ils font des prévisions pour savoir quand est-ce
25 que l'eau va arriver dans les réservoirs, combien

1 dans une rivière, un réservoir. Alors, de toute
2 évidence, pour avoir géré ces gens-là, je peux vous
3 dire qu'ils sont totalement attribuables à la
4 Production.

5 Maintenant, on voit qu'avec une répartition
6 qui va passer par la chaîne de valeur, bien, ces
7 gens-là... Je vous donne un exemple. Je pourrais
8 vous en donner plein d'autres. Une partie de leur
9 salaire va être payée par les consommateurs, les
10 payeurs de tarif en Distribution et en Transport.
11 O.K.? Une partie, parce que leur attribution ne se
12 fait pas de façon directe. Si l'attribution se
13 faisait de façon directe vers le non réglementé,
14 bien, ce ne serait pas un problème.

15 En d'autres mots, si demain matin... parce
16 qu'Hydro-Québec a mis en service le complexe La
17 Romaine, bien, je pourrai comprendre que la
18 direction de madame Robitaille devrait embaucher
19 des nouveaux hydrologues parce que les bassins...
20 le nombre de bassins augmente, et pour engager des
21 nouveaux ingénieurs pour justement planifier la
22 gestion de cette... ce système hydrique. Mais si
23 ça, ça se produit, qui est tout à fait louable,
24 mais encore là, les clients du Distributeur et du
25 Transport vont payer un petit peu plus cher.

1 Alors, vous voyez que je vous donne un
2 exemple qui montre qu'étant donné que cette
3 direction-là n'a pas fait l'exercice... ou l'a
4 peut-être fait, mais n'a pas utilisé cet exercice -
5 je suis convaincu qu'ils le font - comme l'a fait
6 la directrice Environnement, bien, il y a des coûts
7 qui se retrouvent en Transport et Distribution qui
8 ne devraient pas se retrouver là. Comme j'ai dit,
9 je ne les passerai pas tous, je pourrais vous en
10 parler pendant des heures, mais ça nous montre que
11 donc il y a un effet totalement indésirable de ce
12 côté-là.

13 Allons à la conclusion. Merci, Madame la
14 Greffière. Alors, notre position est assez claire,
15 l'attribution directe doit se faire autant que
16 possible vers la Vue électrique, sinon en deuxième
17 choix vers la chaîne de valeur. Alors, nos
18 recommandations à date étaient basées sur ces
19 principes-là. Et nous avons démontré que dans
20 certains cas, l'attribution directe pouvait se
21 faire vers la Vue électrique ou vers la chaîne de
22 valeur et elle n'a pas été faite par Hydro-Québec.
23 Bon, nous, notre position, c'est qu'il
24 devrait y avoir une cohérence des prévisions ou des
25 pourcentages d'efforts par les différents

1 responsables d'activités et des prévisions de...
2 des pourcentages d'efforts pour les différentes
3 activités de la chaîne de valeur, mais aussi pour
4 la Vue électrique.

5 Alors, je pense vous avoir démontré que
6 dans certains cas, Environnement et Affaires
7 juridiques réglementaires, les pourcentages
8 d'efforts étaient répartis aux bons endroits, mais
9 ce n'était pas le cas, par exemple, dans le cas
10 Finances et ce n'était pas le cas dans le cas que
11 je viens de vous parler, de la Direction
12 planification de la conduite du système
13 énergétique.

14 Alors, nos recommandations. Hydro-Québec
15 nous dit : bien... ne nous dit pas, mais on pense
16 qu'il devrait maintenir une comptabilité afin
17 d'être en mesure de continuer à justifier ses
18 dépenses auprès de ses clients payeurs de tarifs.
19 Et non, par exemple, comme on voit en B-0031, qu'on
20 nous dit, bien, cette donnée-là, on ne l'aura plus
21 parce qu'on fait une migration de nos systèmes
22 opérationnels.

23 J'ai le goût ici de vous donner un exemple
24 que vous allez bien reconnaître. Par exemple,
25 Marcel Paul Raymond Énergie pourrait décider demain

1 matin de faire une réorganisation de ses activités.
2 Actuellement, Marcel Paul Raymond Énergie, je peux
3 vous dire que j'ai un système de comptabilité qui
4 me permet de vous démontrer que toutes les heures
5 que j'ai faites pour mes clients, dont la Régie,
6 bien, je peux vous dire combien d'heures j'ai
7 faites à chaque jour; je peux vous dire combien
8 d'heures j'ai faites pour chaque client; puis je
9 peux vous dire combien d'heures j'ai faites sur
10 chaque type d'activité, par exemple analyse du
11 dossier, demande de renseignements, mémoire,
12 audience, et caetera.

13 Demain matin, je décide que je réorganise
14 mes activités et que je l'organise par activités, à
15 savoir mémoire, DDR, audience, et je migre mes
16 systèmes opérationnels pour dire, bien, je n'ai
17 plus besoin de l'information sur le client. Donc,
18 je n'ai plus dans mon système de comptabilité
19 l'information sur les heures, j'ai enlevé la
20 variable « client », je ne peux pas vous dire à
21 quel client je vais imputer cette heure-là que j'ai
22 faite aujourd'hui devant vous.

23 Alors, bien, là, les gens vont poser des
24 questions. Par contre, comment je vais faire? Par
25 exemple si je fais cinq cents (500) heures cette

1 année, bien, je vais vous dire, j'ai fait cinq
2 cents (500) heures. Et vous allez me demander,
3 bien, sur quel client. Bien, j'ai une clé de
4 répartition, attention. Alors, maintenant, mes cinq
5 cents (500) heures, je peux vous dire que soixante-
6 dix pour cent (70 %), je vais les attribuer à
7 Hydro-Québec, dix pour cent (10 %) à Énergir, dix
8 pour cent (10 %) à Gazifère et l'autre dix pour
9 cent (10 %), ce sont des activités non
10 réglementées. J'ai d'autres clients aussi.

11 Alors, je peux comprendre qu'Hydro-Québec
12 ou les autres vont me dire, bien, ce n'est pas
13 acceptable, ce n'est pas acceptable, parce que vous
14 étiez en mesure de me fournir une facture détaillée
15 de ce que vous faisiez pour moi et, maintenant,
16 vous ne l'êtes plus parce que vous avez décidé
17 d'enlever de votre système opérationnel la donnée
18 sur le client.

19 Je trouvais que c'était un exemple qui
20 pouvait s'appliquer. Et je pourrais comprendre
21 encore là que les clients à l'autre bout soient
22 offusqués de ça. Et je pourrais comprendre de mon
23 côté que je devrais garder l'information sur les
24 heures que je consens à chacun de ces clients-là.

25 Ce qui nous amène à la prochaine diapo.

1 Notre recommandation subsidiaire modifiée. Alors
2 si...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Votre micro est fermé, Monsieur Raymond.

5 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

6 R. Est-ce que vous m'entendez?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maintenant ça fonctionne.

9 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

10 R. Là, on est en « feedback » parce que je suis sur le
11 micro de maître Cadrin.

12 (PROBLÈME DE CONNEXION)

13 LE PRÉSIDENT :

14 On vous entend avec beaucoup d'écho.

15 DISCUSSION HORS DOSSIER

16 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

17 R. Bon. On m'entend bien?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui.

20 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

21 R. Alors, on a trouvé la technique. Je reviens à la
22 diapo numéro 25. Madame la Greffière. Vous
23 m'entendez?

24 LE STÉNOGRAPHE :

25 Oui, on vous entend.

1 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

2 R. Est-ce que madame la greffière peut revenir à la
3 diapo numéro 25?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Nous y sommes. C'est ce qu'on voit à l'écran.

6 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

7 R. Ah! O.K. Ce que je disais, je le répète, là. Donc,
8 notre recommandation numéro 7, qui est une
9 recommandation subsidiaire, a été modifiée pour
10 dire que si la Régie ne devait pas retenir
11 l'ensemble des recommandations dont on vient de
12 vous parler, bien, l'AHQ-ARQ recommande de ne pas
13 approuver la MCC proposée par HQT. Vous voyez, on
14 a barré ce qui était avant.

15 Au stade du dossier où on a déposé le
16 mémoire amendé, on se disait, bien, comme autre
17 recommandation subsidiaire, faisons un ajustement
18 des charges d'exploitation de plus vingt-huit point
19 cinq (28,5) pour le Transporteur et de moins
20 cinquante et un point cinq (51,5) pour le
21 Distributeur en fonction de ce qu'on a vu en deux
22 mille vingt-deux (2022). Mais à mesure que le
23 dossier avançait, un peu comme monsieur Paquin l'a
24 dit dans sa dernière conclusion, on se rendait
25 compte que ce n'était pas juste un ajustement qui

1 devait être fait basé sur deux mille vingt-deux
2 (2022). Parce que, comme il y a un écart sur les
3 données deux mille vingt-deux (2022), ça nous
4 montrait des problèmes dans la méthode de
5 répartition, dans le MCC, état de cheminement. Et
6 nous avons soulevé depuis un paquet de problèmes
7 qu'on vous a mentionnés aujourd'hui. Et nous
8 pensons que cet ajustement-là, bien, ne rendrait
9 pas justice parce qu'on peut penser que, peut-être
10 que dans d'autres années, les écarts pourraient
11 être encore plus grands.

12 Alors, si c'était comme... à défaut de
13 meilleurs mots, je vous dirais que c'était comme
14 une patch qu'on mettait. Mais, là, on se rend
15 compte qu'elle n'est pas satisfaisante. Donc, notre
16 recommandation est modifiée.

17 La dernière page que je ne vous lirai pas,
18 là, c'est, on a fait quand même un tableau pour
19 vous aider et tout le monde, aider tout le monde à
20 suivre. On a fait un tableau des recommandations
21 par activité, par numéro de recommandation, ce
22 qu'HQTD propose et ce que nous recommandons. Alors
23 ça termine. Merci beaucoup.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Je n'ai pas d'autres questions pour monsieur

1 Raymond. Il va laisser son micro ouvert, son haut-
2 parleur ouvert pour la suite des questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors, Maître Lanoix, est-ce qu'il y a des
5 questions? Pas de questions. Maître Turmel, FCEI?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Pas de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 C'est très bien. Du côté d'HQTD?

10 Me JOELLE CARDINAL :

11 On n'aura pas de questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Très bien. Merci. Maître Troilo, une question?

14 INTERROGÉ PAR Me LIDIA TROILO :

15 Q. **[54]** Bonjour, Monsieur Raymond. Bonjour, Maître
16 Cadrin. À la page 4 de votre document déposé ce
17 matin, la recommandation se lit comme suit, je vais
18 lire les dernières lignes, vous suggérez en fait
19 que les postes de travail soient attribués
20 directement aux coûts... soient directement
21 attribués vers la chaîne de valeur ou les activités
22 de soutien. À la page 26, vous avez, qu'on n'a pas
23 vue, là, dont on vient de parler... Je vais le
24 sortir. Juste un instant. Alors, dans vos
25 recommandations, vous spécifiez que les postes de

1 travail devraient être attribués directement à la
2 chaîne de valeur. C'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[55]** Pourriez-vous élaborer sur la façon dont... Je
5 sais que vous avez parlé, là, amplement de... que
6 les gestionnaires responsables de certaines
7 activités avaient les données nécessaires pour
8 établir les prévisions, là, de leurs activités puis
9 qu'ils étaient en mesure en fait de déterminer si
10 les coûts de ces activités-là allaient... pouvaient
11 aller directement au Distributeur ou au
12 Transporteur. Mais comment est-ce qu'on pourrait...
13 est-ce que cette attribution directe-là que vous
14 avez expliquée ce matin, comment ça pourrait
15 répondre au critère de pérennité de l'allocation de
16 ces coûts-là?

17 R. D'accord.

18 Q. **[56]** Je vais juste compléter, là. En fait, dans...
19 dans la situation réelle, là, on sait qu'un
20 gestionnaire est en poste et a une certaine vision
21 des choses. Le gestionnaire pourrait changer. Alors
22 dans ce contexte-là comment est-ce qu'on pourrait
23 assurer une certaine pérennité de l'allocation des
24 coûts directement, là, comme vous le proposez?

25 R. O.K. On parle des postes de travail. O.K. Alors les

1 postes de travail, l'objet physique et tout ce qui
2 est mis dedans en termes de sécurité, etc., comme
3 monsieur Dubé l'a expliqué. Bon. Alors il y a
4 quelqu'un à Hydro-Québec, qui est la v.-p. TIC, là,
5 O.K., qui... qui acquiert et gère ces postes de
6 travail-là. Alors elle, donc c'est une activité de
7 soutien. Cette v.-p.-là, cette vice-présidente sait
8 ou doit savoir - et je pense que monsieur Dubé nous
9 a montré qu'elle le savait - elle sait où vont
10 ces... je sais pas, moi, vingt (20 000), vingt-cinq
11 mille (25 000) postes de travail. O.K. Elle sait
12 exactement qui dans l'entreprise a quel poste de
13 travail parce qu'il y a une notion de sécurité,
14 etc. Elle sait peut-être que certains postes de
15 travail sont communs, d'après moi c'est une
16 minorité. Ce qui fait que le gestionnaire de
17 chacune de ces activités-là, que ce soit par
18 exemple « Ventes à l'exportation » et... c'est trop
19 petit, là, mais « Ventes à l'exportation », la
20 première colonne dans la... dans le tableau 6 de la
21 pièce B-0014, là, qui est « Ventes à
22 l'exportation » etc. Bien le gestionnaire ou les
23 gestionnaires de cette activité-là, bien dans leur
24 budget ils ont un chiffre qui s'appelle « Postes de
25 travail ». O.K. Donc, ils savent exactement combien

1 ils sont imputés en postes de travail. Que le
2 gestionnaire change, il n'y a pas de problème de
3 pérennité, là, c'est... encore là, tous ces
4 budgets-là de postes de travail sont répartis dans
5 l'entreprise par... par unité et chaque unité donc
6 est attribuable à une colonne dans la chaîne de
7 valeur.

8 Alors c'est pour ça que je disais que
9 l'information, elle vient de la v.-p. TIC qui,
10 elle, connaît l'information, mais aussi le
11 récipiendaire, si on veut, l'unité en question sait
12 combien dans son budget elle dépense pour les
13 postes de travail. Alors certains qui ont des
14 postes de travail plus complexes, comme j'ai
15 expliqué dans le mémoire, là, que ce soient des
16 gros systèmes d'optimisation, ça prend plus de...
17 plus de temps de calcul, etc., bien savent
18 exactement parce qu'ils doivent justifier d'avoir
19 demandé à la v.-p. TIC de leur fournir des
20 ordinateurs plus puissants. Donc, on l'a de deux
21 endroits : on l'a par la v.-p. TIC qui sait où se
22 retrouvent tous ces postes de travail; on l'a par
23 le gestionnaire de chaque unité et chaque activité
24 éventuellement. Ils savent combien exactement ils
25 sont imputés dans ce coût-là.

1 Q. [57] Je vous remercie de votre réponse. Merci.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Très bien. Monsieur Dupont?

4 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

5 M. PIERRE DUPONT :

6 Q. [58] Merci, Monsieur le Président, donc Pierre
7 Dupont pour la formation. Bonjour, Monsieur
8 Raymond, Maître Cadrin. Écoutez, quelques
9 questions. Bien pour les postes de travail, puis ça
10 va rejoindre d'autres... d'autres questions, là, à
11 cet égard-là dans vos recommandations, puis je
12 demanderais à madame la greffière d'afficher la
13 pièce B-0021 dans Hydro-Québec, là, dans la preuve
14 de HQDT, là, pour être plus précis. La page 17.
15 Donc, qui est le... je ne sais pas si on... est-ce
16 que vous voyez la pièce, Monsieur Raymond?

17 R. Oui, oui, tout à fait, je la connais bien.

18 Q. [59] O.K. Donc, c'est le « Sommaire des produits et
19 services et des clés de répartition des activités
20 de soutien ». « Poste de travail », vous
21 mentionnez... on vient juste d'en parler, donc v.p.
22 TIC. Excusez, je vais essayer de mettre mon micro
23 proche... proche de tout, quoi.

24 Vous voyez qu'avant, « Produits et
25 services : Postes de travail », là. Je suis dans la

1 Cellule 1 puis la première ligne de la Colonne 2.
2 La clé de répartition c'était sur le bord des ETC.
3 Vous le voyez bien, oui?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[60]** Et maintenant, le produit « Postes de
6 travail », la clé de répartition c'est « ETC ».
7 Donc, il n'y a pas de changement. Ce qu'Hydro-
8 Québec demandait, c'était de regarder les
9 modifications qui avaient été apportées à la
10 méthode. On comprend que la chaîne de valeur, là,
11 c'est vraiment, on est à un autre niveau, mais dans
12 les activités de soutien.

13 Si vous allez... J'attire votre attention,
14 l'autre c'est « Finances » dans les services
15 corporatifs. Donc, on avait l'unité corporative qui
16 est pratiquement à la fin du tableau, troisième
17 avant-dernière cellule, là « Services
18 corporatifs ». Puis dans « Services corporatifs
19 Finances », c'est pour le pourcentage, en fait,
20 puis les clés de répartition. Pas de modification,
21 non plus. Par rapport à ce qui s'est toujours fait,
22 il n'y en a pas de modification.

23 Puis la dernière, toujours dans les
24 services corporatifs, la « Gestion intégrée des
25 risques ». Pas de modification non plus dans la

1 clé. Bien, si vous la voyez, là, « Attribution
2 directe » et « Pourcentage d'effort ». Donc, il
3 n'y a pas de modification.

4 R. Vous êtes dans quelle section, là. On s'est perdu,
5 peut-être.

6 Q. **[61]** Nous sommes dans les...

7 R. Ah, c'est bon.

8 Q. **[62]** Je suis dans les services...

9 R. D'accord.

10 Q. **[63]** ... corporatifs.

11 R. Je le vois, d'accord.

12 Q. **[64]** Vous le voyez? Donc, mon point, c'est le
13 suivant : Les clés n'ont pas été modifiées par
14 rapport à ce qui existait avant.

15 R. Oui.

16 Q. **[65]** Là, vous, vous nous dites : « Il faudrait les
17 modifier ces clés-là. » Mais pourquoi? Elles ont
18 toujours fonctionné. Elles ont été autorisées dans
19 des décisions antérieures.

20 R. O.K. Commençons par « Finances ». « Pourcentage
21 d'effort en fonction des activités ». Alors, on ne
22 demande pas de changer la clé. Dans le fond, oui,
23 établissez ce pourcentage d'effort en fonction des
24 activités parce qu'ici, on parle de deux choses.
25 Puis monsieur Dubé, quand il nous dit : « Les clés

1 n'ont pas changé », c'est vrai, mais le chemin
2 qu'ils prennent, si on veut, lui, il a changé.

3 Alors, « Pourcentage d'effort en fonction
4 des activités », dans le avant, bien, justement, ce
5 pourcentage-là était évalué par les gestionnaires.
6 Il y a une partie qui allait à Distribution, puis
7 une partie qui allait à Transport, puis une partie
8 qui allait au non réglementé.

9 Alors, aujourd'hui, la clé n'a pas changé,
10 mais le chemin change, puis il y a un détour de
11 plus, si on veut. Puis ce détour-là, bien, il fait
12 qu'on perd l'information, comme je vous l'ai
13 expliqué tantôt.

14 Alors, ici, dans ce cas-là, ça s'en allait
15 « Pourcentage d'effort », c'est le même. Je vous
16 dis : C'est la même chose qu'on devrait calculer,
17 mais le faire cheminer, il y a une partie qu'on
18 peut faire cheminer, l'équipe de madame Moreau, par
19 exemple. Celle-là, elle peut cheminer directement
20 vers la Vue électrique, puis une autre partie que
21 les gestionnaires étaient capables de démontrer
22 qu'ils s'appliquent à plusieurs chaînes de valeur.
23 Je ne le sais pas, moi. Si « Finances » fait
24 quelque chose pour les exportations, bien, il va
25 aller ailleurs. Ou s'il fait quelque chose pour

1 « ressources humaines », bien, il va aller dans
2 « ressources humaines » qui, elle est dans la
3 chaîne de valeur ou dans les activités de soutien,
4 dans ce cas-là.

5 Alors, la clé n'a pas changé mais nous, on
6 dit : C'est sa destination ou son chemin qui
7 devrait changer dans le cas de « Finances ». Dans
8 le cas de, bien, de développement... Excusez, là...
9 On a dit « Gestion intégrée des risques de
10 l'entreprise », « Valorisation des stratégies
11 d'affaires »...

12 Q. **[66]** « Postes de travail » dont on parle là aussi.

13 R. Oui, mais je vais y revenir. « Attribution
14 directe », on l'avait déjà dans celle d'en bas,
15 mais on dit : Bien, gardons-le, mais... Le même
16 principe, les assurances, avant, elles s'en allait
17 dans les... On appelle ça des divisions, là. Donc,
18 la séparation fonctionnelle, Production, Transport
19 et Distribution. On dit : Gardons la même clé qui
20 est l'attribution directe, mais envoyons-là
21 directement à la Vue électrique.

22 Monsieur Dubé l'a bien expliqué, hier. Puis
23 honnêtement, ça m'a pris un peu de temps avant de
24 comprendre cette nuance-là au cours du dossier.
25 Quand on dit : « Attribution directe », là, il

1 aurait dû écrire : « Attribution directe vers la
2 chaîne de valeur » et « Attribution directe vers la
3 Vue électrique ».

4 Alors, c'est ce qu'on dit pour les
5 assurances. Oui, « Attribution directe », la clé ne
6 change pas, mais envoyez-les directement à la Vue
7 électrique.

8 Dans le cas des postes de travail, vous
9 avez raison, c'est comme si on proposait quelque
10 chose de différent. Exactement, on propose quelque
11 chose de différent. Et est-ce qu'on peut le faire?
12 Ce n'est pas parce que les clés existaient qu'elles
13 demeurent pertinentes, ce n'est pas... Alors, ici,
14 on propose de nouvelles clés. Est-ce qu'on peut le
15 faire? Je pense que oui. Et est-ce que dans ce cas-
16 ci, c'est possible de le faire? Je pense que oui.

17 Q. [67] Je vous remercie. Ce que vous proposez
18 également pour la modification de ce que
19 j'appellerais les clés de répartition eu égard de
20 la chaîne de valeur... et je voudrais mettre ça en
21 relation... parce que vous parlez, avec raison, là,
22 beaucoup de votre expérience comme gestionnaire,
23 donc les gestionnaires devraient... - comment je
24 vous dirais ça? - de moi-même... devraient assurer
25 plus de leadership dans les clés de répartition,

1 donc il y a plusieurs recommandations. Vous dites,
2 les gestionnaires sont à même de mesurer, sont à
3 même d'évaluer, ils sont... ils connaissent leur
4 budget. Puis je voudrais juste mettre ça en
5 relation avec la présentation d'Hydro-Québec.
6 Madame la Greffière, je vous demanderais d'afficher
7 la pièce B-0053, page 5. Je ne la vois à mon écran,
8 mais juste une seconde, je vais me l'afficher ici.
9 Pour la... je suis-tu à la bonne page? Oui, page 5.
10 Donc, dans les critères de sélection des clés, ce
11 qu'Hydro-Québec vous a mentionné hier, les
12 critères... bon, il y avait... premièrement,
13 l'attribution directe, ça c'est priorisé.

14 Pour déterminer les clés de la causalité,
15 la disponibilité et la pérennité puis la
16 disponibilité, c'est de voir si « un inducteur doit
17 reposer sur des données disponibles et accessibles
18 dans le système financier ou opérationnel, avoir
19 une base reconnue et pouvoir être produit en temps
20 opportun. Sinon, avoir recours à l'évaluation des
21 efforts par activités établie par les
22 gestionnaires... »

23 Est-ce que vous, vous nous dites qu'ils
24 auraient dû commencer par ça, Hydro-Québec?
25 Lorsqu'elle rencontre le gestionnaire, la première

1 question c'est : es-tu capable de mesurer ce qui va
2 au Transport, à la Distribution puis au Non
3 réglementé, puis si oui, bien, c'est ça la clé?

4 R. C'est la première question, mais elle est dans...
5 le premier tiret, là, « Priorisation de
6 l'attribution directe ». Alors, cette question se
7 pose à cet endroit-là. O.K.? L'équipe de Finances
8 est allée voir la directrice Environnement, elle a
9 dit : est-ce que tu peux... t'as des activités qui
10 peuvent être attribuées directement à la
11 Production, Distribution, Transport. Elle, elle
12 dit : j'en ai pour - je ne sais pas moi - trente
13 millions (30 M), quelque chose comme ça.

14 Alors ça, c'est la question que vous posez,
15 elle est la première, mais elle se pose à la
16 priorisation de l'attribution directe. L'équipe de
17 Finances est allée voir la direction Contrôle des
18 mouvements d'énergie de madame Robitaille, a
19 demandé : est-ce que dans vos unités vous pouvez
20 faire l'évaluation des efforts et est-ce qu'il y a
21 des gens qui travaillent directement pour la
22 Production? - Ah, bien oui, il y en a qui font
23 juste ça parce que c'est des hydrologues, il y en a
24 qui font juste ça parce qu'ils gèrent des
25 systèmes... il y en qui font cinquante-cinquante

1 (50-50) parce qu'ils valident des données.

2 Alors, cette direction-là Contrôle des
3 mouvements d'énergie... La même question a été
4 posée, mais la réponse a été différente, de toute
5 évidence, que celle de la Direction environnement.
6 Et c'est ce que nous n'acceptons pas, parce
7 qu'encore là, je suis convaincu que chacune des
8 directions et via les chefs d'unités qui la
9 composent ont toujours un budget et devraient
10 toujours avoir une planification de l'utilisation
11 de leurs ressources, comme la directrice
12 Environnement.

13 Alors, vous avez raison, c'est la première
14 question à poser, mais en vue d'en faire une
15 priorisation de l'attribution directe. Dans
16 l'exemple que je viens de vous donner de la
17 Direction contrôle de mouvements d'énergie, ça n'a
18 pas été fait. Je vais vous... je vais faire
19 attention maintenant dans ce que je vais dire, mais
20 c'est... parce que comme je vous dis, j'ai géré la
21 plupart des activités qui sont sous la direction de
22 madame Robitaille, dans le passé et mon enjeu quand
23 vous venez me voir, monsieur Finances, madame
24 Finances, bien moi, là, j'essaie de trouver des
25 mégawatts pour passer l'hiver. J'essaie de trouver

1 des... de gérer mes réservoirs pour m'assurer de...
2 de faire le maximum avec l'eau qui me tombe du
3 ciel, etc., etc. Alors il se peut que si vous me
4 posez la question, c'est pas ma priorité
5 nécessairement, vous posez à moi, là, je ne... je
6 ne présume pas de ce qui a été fait, et puis il se
7 peut... C'est pour ça que je vous parlais dans ma
8 dernière... mon avant-dernière diapo, de la
9 cohérence. Alors comment cette vérification-là a
10 été faite de la cohérence? Et en voyant l'exemple
11 de finances, bien là j'ai un peu de misère à voir
12 que l'équipe de madame Moreau, en commençant par
13 les gens qui devaient assurer cette cohérence-là,
14 bien n'aient même pas transféré ou cheminé
15 directement vers la Vue électrique, alors qu'elle
16 occupe des tâches de... pour le Distributeur et le
17 Transporteur.

18 Alors longue réponse, mais vous avez
19 entièrement raison. C'est la priorisation de
20 l'attribution directe qui doit se faire par
21 l'évaluation des efforts par activité, mais par ce
22 qu'on appelle les secteurs. Alors c'est là qu'il
23 manque dans la... dans le paragraphe
24 « Disponibilité », là, si on avait explosé
25 priorisation de l'attribution directe on aurait

1 défini ça comme avoir recours à l'évaluation des
2 efforts par secteur. Secteur étant : production,
3 transport et distribution.

4 Q. **[68]** Je vous remercie. Dernière question. La page
5 24 de votre présentation, la conclusion, où vous
6 dites que : « Hydro-Québec doit maintenir une
7 comptabilité afin d'être en mesure de continuer à
8 justifier ses dépenses ». Là, je vais appeler votre
9 expérience. Est-ce que les centres de coût
10 existaient lorsque vous étiez gestionnaire chez
11 Hydro-Québec?

12 R. Bien sûrement, oui.

13 Q. **[69]** Donc... puis est-ce que...

14 R. Les noms changent avec les années, là, mais...

15 Q. **[70]** Ça existait. Et est-ce que c'était vérifié?
16 Est-ce qu'il y avait des audits sur les centres de
17 coût ou c'était laissé à la discrétion de je sais
18 pas qui, je veux dire chez Hydro-Québec?

19 R. Bien c'était vérifié... en fait les auditeurs
20 définissaient à chaque année les sujets sur
21 lesquels ils intervenaient. Comme gestionnaire,
22 j'ai un budget. O.K. J'ai des personnes, je
23 justifie les personnes, je justifie le nombre
24 d'ordinateurs que je veux acheter. Je justifie mes
25 frais de déplacement, etc. Et à la fin de l'année

1 bien il y a des valeurs réelles. Est-ce que les
2 auditeurs vérifient les chiffres? Il y a sûrement
3 des auditeurs qui le vérifient. Il y a des audits
4 qui ont été faits dans mon... dans mon domaine sur
5 l'activité prévision des apports dont je vous
6 parlais tantôt. Alors ça, c'est des audits
7 différents.

8 Juste pour continuer sur la comptabilité,
9 dans le fond, si... si on... pas le problème mais
10 le choix qui a été fait il y a plusieurs années,
11 c'est que la production n'était pas... n'était pas
12 réglementée. Alors une fois qu'on a dit ça,
13 l'entreprise qui a pris cette décision-là doit
14 s'assurer qu'elle sépare correctement toutes ses
15 dépenses pour les envoyer à... si la production
16 était réglementée... et puis si vous voulez que...
17 si vous avez le pouvoir, je vous conseille de le
18 demander, là, mais je ne pense pas que vous avez ce
19 pouvoir-là, je blague un peu. Alors il n'y aurait
20 aucun problème parce qu'on regardait les coûts
21 globaux, comme on va faire à l'avenir, on va
22 regarder les coûts, on va demander à madame
23 Robitaille : est-ce que vous avez engagé des... des
24 hydrologues? Et on ne devrait pas payer pour ça.
25 Bien maintenant on va lui demander parce qu'on paye

1 pour ça.

2 Alors si la production était réglementée,
3 bien on regarderait toutes les dépenses comme on
4 faisait avant la séparation fonctionnelle et ce
5 serait facile d'établir des tarifs, comme il se
6 fait au Manitoba, par exemple, la production est
7 réglementée, tout le monde est réglementé.

8 Alors pour répondre à votre question, il y
9 avait sûrement des audits, là, mais ça ne change
10 pas le fait que le gestionnaire est en mesure...
11 comme gestionnaire, je sais exactement ce que mes
12 gens vont faire au courant de l'année. Je vais me
13 tromper. À la fin de l'année on va voir le réel
14 puis je vais ajuster mes prévisions, mais je sais
15 à quoi servent mes gens. Je sais que mon
16 hydrologue, il ne fera jamais autre chose que de
17 servir le Producteur.

18 Q. [71] Je vous remercie, ça complète, Monsieur le
19 Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci bien. Madame Falardeau?

22 Mme ESTHER FALARDEAU :

23 Q. [72] Oui, merci. Esther Falardeau pour la
24 formation. Bonjour, Monsieur Raymond.

25 R. Bonjour.

1 Q. [73] Écoutez, concernant votre recommandation
2 numéro 1 que vous maintenez, là, donc on comprend
3 qu'il s'agit ici, là, de la répartition des coûts
4 relatifs aux postes de travail. Comme mon collègue
5 monsieur Dupont l'a souligné, c'est une clé de
6 répartition par... selon le nombre d'ETC, c'est une
7 clé de répartition qui n'aurait pas changé, mais là
8 bon vous nous avez expliqué que c'était pas tout à
9 fait le cas selon votre perception, là, mais c'est
10 l'information qui est dans la preuve d'Hydro-
11 Québec.

12 Donc, elle n'a pas changé, ça veut dire que
13 c'était réparti de cette façon-là auparavant. Donc,
14 ça veut dire que ça faisait partie des coûts
15 communs depuis les années deux mille (2000), puis
16 qu'on avait établi une clé de répartition à ce
17 moment-là.

18 Donc, Hydro-Québec jugeait qu'elle ne
19 pouvait pas faire une allocation directe
20 auparavant, et après Une Hydro, bien, ils ne
21 peuvent pas faire non plus faire une allocation
22 directe. Mais vous nous dites : « Bien, nous, on
23 vous propose que la Régie demande que ça soit
24 attribué directement. »

25 Donc, là, j'ai besoin que vous m'aidiez à

1 faire un pas entre ce qu'ils me disent puis ce que
2 vous me dites. D'autant plus qu'il y a une chose
3 qui a un peu frappé mon imagination, hier, les
4 explications d'Hydro-Québec qui
5 disent : « L'attribution directe est d'autant plus
6 impossible maintenant étant donné que les postes de
7 travail sont non assignés. » Donc, ça veut dire
8 qu'on ne peut pas les attribuer ni à une personne
9 ni à une activité. Donc, c'est encore pire
10 qu'avant, comme on le dit, là. C'est encore moins
11 possible que ça ne l'était auparavant.

12 Donc, pouvez-vous m'expliquer comment on
13 pourrait, dans ces circonstances-là puis avec ces
14 explications-là, ordonner à Hydro-Québec de
15 dire : « Bien, vous allez procéder à une
16 attribution directe parce que, nous, on juge que
17 vous pouvez le faire »? Donc, je vous laisse la
18 parole là-dessus.

19 R. O.K. Alors, j'ai bien compris que... Puis comme je
20 l'ai dit à monsieur Dupont, vous avez raison que la
21 clé, nous proposons de la changer. Deuxième chose,
22 vous avez dit : « On nous a dit que l'allocation
23 que je propose était impossible. » Je vous dis que
24 ça ne nous a pas été dit qu'elle était impossible
25 et que ça nous a dit que...

1 Même monsieur Dubé a confirmé que la VPTIC
2 savait exactement où s'en allait tous ses postes de
3 travail. Ça nous rassure parce que si ce n'était
4 pas le cas, là, on aurait un problème de sécurité.

5 Alors, dans votre préambule ou dans votre
6 question, ça n'est pas impossible. Il y a les
7 postes de travail, on va dire, communs. Alors, je
8 serais très curieux de savoir combien il y en a
9 parce que je serais assez surpris que quelqu'un
10 aille dans un bureau où qu'il n'a pas son portable
11 avec lui, qu'il y a un ordinateur qui est là puis
12 que tout le monde utilise. J'aurais des problèmes
13 de sécurité avec ça parce que ce qui fait que...

14 Je ne dis pas qu'il n'y en a pas. Je devine
15 ou je présume qu'il n'y en a pas beaucoup et s'il y
16 en a, bien, faisons deux avenues. Une avenue avec
17 les postes de travail qui sont assignés à des
18 individus. Et même les postes de travail communs
19 sont peut-être même assignés à une unité. Bien, en
20 tout cas, admettons que ceux-là, on les met à part
21 et ceux-là seront répartis par le nombre d'ETC,
22 puis les autres seront répartis par les clés.

23 Alors, est-ce que je demande un changement
24 par rapport à ce qui existait? Oui. Est-ce que
25 c'est approprié qu'on demande le changement à ce

1 stade-ci? Moi, je pense que oui, mais est-ce qu'il
2 y a un impact énorme sur les coûts? Je n'ai pas
3 regardé.

4 Autrement dit, ce n'est peut-être pas la
5 recommandation qui nous amène le plus gros effet
6 sur les coûts. Et si vous me demandiez d'enlever
7 une recommandation, bien, ça serait celle-là. En
8 d'autres mots, on est prêt à accepter, mais dans ma
9 tête, je me dis : Pourquoi ne pas utiliser la
10 meilleure clé?

11 Q. **[74]** Bon, je vous remercie. Autre question : Vous
12 semblez utiliser beaucoup l'organigramme. Vous
13 partez de l'organigramme pour votre analyse et puis
14 sur la base de vos connaissances, vous déterminez
15 qu'il y a une partie des coûts qui peuvent... Au
16 moins une partie sinon des fois la totalité des
17 coûts qui se rapportent à cette unité
18 organisationnelle-là, de l'organisation, que les
19 coûts peuvent être directement attribués.

20 Donc, si je comprends bien, là, l'essence
21 de vos recommandations, c'est ce qui se recoupe,
22 là. Alors, vous dites : « Bien, telles
23 organisations ou telles divisions ou tels sous-
24 groupes sous telles personnes, les coûts devraient
25 être attribués directement. »

1 Mais comme vous le savez, Hydro-Québec nous
2 a informés dans sa preuve que pour être en mesure
3 d'établir le niveau de charge d'exploitation pour
4 la Vue électrique, elle a retenu l'approche de
5 comptabilité par activités. Donc, là, on identifie
6 des activités et puis on regroupe les coûts se
7 rapportant à chacune des activités.

8 Comment est-ce que votre approche se
9 réconcilie avec la comptabilité par activités
10 qu'Hydro-Québec veut, est-ce que c'est conciliable?

11 R. Prenons deux exemples. O.K.? Mon cas, on va dire,
12 préféré, Environnement. Alors, activité
13 Environnement, je regarde l'organigramme que... le
14 détail que j'ai, l'organigramme qui... qui n'est
15 pas à jour, là, et je vois la Direction
16 environnement, je pose la question, nous posons la
17 question à monsieur Dubé : est-ce que l'activité
18 Environnement se trouve directement dans la
19 Direction environnement? La réponse est oui.

20 Alors, dans beaucoup d'activités, on peut
21 faire un appariement directement, c'est vrai pour
22 l'Environnement, c'est vrai pour... celui que j'ai
23 parlé à la fin, là... - je vais compléter parce que
24 c'est important - Contrôle des mouvements
25 d'énergie, exploitation des réseaux. Alors, ces

1 activités-là se retrouvent directement dans
2 l'organigramme contrairement à ce que monsieur Dubé
3 voudrait bien nous dire, là, ou nous montrer.

4 Alors, les activités pour lesquelles nous
5 avons fait une recommandation, elles se retrouvent
6 directement dans l'organigramme, facilement dans
7 l'organigramme. Je vais vous donner l'exemple, et
8 je reviens un peu en arrière à votre question, de
9 l'équipe de madame Moreau. Évidemment, je ne l'ai
10 pas vue dans l'organigramme parce qu'on n'a pas ce
11 détail-là, mais je l'ai vu dans son c.-v., et je ne
12 sais pas s'il y a d'autres activités en Finances,
13 mais je sais qu'il y en a au moins deux. Il y a
14 celle de madame Moreau, l'équipe. Une équipe, en
15 passant, c'est comme une subdivision d'une unité.
16 Alors, ici, on n'a pas les unités, on a encore
17 moins les équipes. Et le titre de monsieur Dubé,
18 qui lui se retrouve dans les activités
19 réglementées.

20 Alors, je vois que certaines activités, on
21 peut identifier, il y a une partie de ces
22 activités-là, soit que je le vois, soit que j'ai eu
23 l'information lors de la rencontre de travail pour
24 le cas des hydrologues par exemple. Alors, je vois
25 dans l'organigramme - l'organigramme m'aide

1 beaucoup, c'est pour ça qu'on a insisté pour
2 l'avoir, là - à comprendre où se retrouvent les
3 activités. Peut-être pas toutes, mais je peux vous
4 dire que toutes les activités pour lesquelles je
5 vous ai donné une recommandation, je peux... on
6 peut facilement les retrouver dans l'organigramme.
7 On ne peut pas dissocier totalement l'organigramme
8 des activités, je veux dire, on ne peut pas le
9 faire. Si vous me demandez où se retrouve
10 l'Exportation, elle est très facile à trouver dans
11 l'organigramme. Où se retrouve... et caetera.

12 Q. [75] O.K. Je vous remercie de la précision.
13 Maintenant, si... j'essaie encore de réconcilier ce
14 que monsieur Dubé nous a dit hier. Quand je lui ai
15 demandé quelle approche a été utilisée pour
16 déterminer si l'attribution directe était possible
17 puis sinon quelle clé était préférable, il m'a dit
18 qu'il a rencontré les gens de l'organisation, les
19 directeurs.

20 Donc, si on prend par exemple l'exemple
21 d'Environnement. Je cherchais dans mes papiers ici,
22 là, quelle clé on utilise, mais... Alors, si
23 c'est... on se souvient de ce que nous a dit
24 monsieur Dubé, c'est qu'il aurait été rencontrer le
25 chef de service de la Division environnement, il se

1 serait assis avec et ils auraient discuté de quelle
2 est la meilleure façon d'attribuer les coûts qui se
3 rapportent à Environnement, à cette activité-là, et
4 puis il aurait été déterminé que la clé de
5 répartition choisie, là, c'était la clé idéale.

6 Maintenant, vous nous dites, vous : non,
7 nous on sait qu'une attribution directe devrait
8 être possible. Alors, je ne comprends pas comment
9 vous arrivez à cette conclusion-là alors que...
10 comment est-ce qu'on fait pour sauter, là, de votre
11 révision à celle d'Hydro, là, pour concilier ça?

12 R. O.K. Revenons à Environnement, là. Puis je vous
13 amène à B-0046, à la page 8. Je présume que vous
14 allez l'avoir.

15 Q. **[76]** Oui.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Q. **[77]** Est-ce qu'on l'affiche à l'écran, Monsieur
18 Raymond?

19 R. Pardon?

20 Q. **[78]** Est-ce qu'on l'affiche à l'écran?

21 R. Si on pouvait l'afficher pour votre bénéfice.

22 Me STEVE CADRIN :

23 B-0046, page 8.

24 R. Ah, on la voit. Bien moi, je la vois. C'est bon.

25 Alors, on descend, Madame la Greffière, un peu.

1 Vous voyez, là, on la voit en bas, là, mais il faut
2 la monter. « Environnement. » O.K. Et... Ça va,
3 « Environnement ». Madame Falardeau, aussi, je vous
4 réfère aux notes sténographiques d'hier. Je pense,
5 c'est les premières questions qu'on a posées à
6 monsieur Dubé. Alors, vous voyez ici, il y a des
7 chiffres dans quatre colonnes.

8 Mme ESTHER FALARDEAU :

9 Q. [79] Oui.

10 R. Facturation. B, Facturation interne capitalisée. C,
11 Facturation interne entre les activités de soutien.
12 D, Facturation interne directe Vue électrique. Et
13 E, Facturation interne des services rendus aux
14 activités de la chaîne de valeur. Ce que j'aime
15 voir, c'est le trente virgule un (30,1) dans la
16 colonne D. Parce que, ça, ça veut dire, ça s'en va
17 directement vers la Vue électrique.

18 Quand vous dites, on leur a demandé leur
19 clé de répartition, il faut faire attention. La
20 première chose qu'on leur a demandé, n'oublions pas
21 ce que monsieur Dupont m'a montré tantôt, la page 5
22 de la présentation d'hier. C'est, est-ce qu'il y a
23 des choses que vous pouvez envoyer directement à
24 Production, Transport, Distribution? La directrice
25 a dit, oui, j'en ai pour trente point un millions

1 (30,1 M\$). Et elle l'a réparti dans ces quatre
2 colonnes.

3 Alors il faut faire attention, parce que la
4 clé, ici la clé, c'est coûts estimés. Mais coûts
5 estimés a été réparti dans quatre colonnes. La
6 directrice Environnement, elle a convenu qu'elle a
7 été capable de faire, son budget lui permettait de
8 savoir combien de personnes travaillaient non
9 seulement dans la chaîne de valeur, mais dans des
10 dossiers spécifiques, Production, Transport,
11 Distribution.

12 On avait un autre témoin qui était en
13 finances. Le témoin Environnement, on ne l'avait
14 pas. Mais le témoin Finances était là. Le témoin
15 Finances, on a dit, madame Moreau travaille
16 exclusivement pour Distribution et Transport. Ou
17 peut-être que madame Moreau, si elle avait répondu
18 à notre question, nous aurait dit, bien, je
19 travaille quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).
20 Parfait. Alors, ce quatre-vingt-quinze (95 %) ou
21 cent pour cent (100 %) là, quand madame Moreau et
22 son équipe ont rencontré les gens de Finances, qui
23 étaient les mêmes, ils auraient dû dire, on a une
24 partie qui devrait être dans la colonne D, comme la
25 directrice Environnement a fait.

1 Quand ils ont rencontré la directrice
2 Contrôle des mouvements d'énergie, et la suite de
3 l'appellation, elle aurait dû dire, bien, j'ai des
4 hydrologues, j'ai des gestionnaires de systèmes
5 hydriques, ces gens-là devraient s'en aller dans la
6 colonne attribution directe vers la Vue électrique,
7 à la sous-colonne Production.

8 D'où ce que je vous dis, c'est qu'il n'y a
9 pas eu une cohérence. O.K. Il n'y a pas une
10 cohérence dans la détermination de la possibilité
11 d'aller vers une attribution directe. Pourquoi je
12 peux vous dire ça? Parce que, encore là,
13 l'Environnement l'a fait. Ce que je considère
14 correctement. Affaires juridiques et réglementaires
15 l'a fait, ce que je considère correctement.
16 Finances, dans ce qu'on a vu, d'après moi, a manqué
17 des bouts qu'il aurait dû aller vers la Vue
18 électrique. Et mon expérience me dit que Contrôle
19 des mouvements d'énergie aussi aurait pu très
20 facilement envoyer une partie de ses coûts vers le
21 Producteur, Distributeur, Transporteur, comme la
22 partie Gestion des actifs que je mentionne aussi
23 dans le mémoire.

24 Q. **[80]** Monsieur Raymond, si on posait la question à
25 HQTQD qui n'est pas ici pour répondre, mais peut-

1 être qu'ils diraient que ça compromet leur approche
2 de comptabilité par activités. Est-ce que vous
3 pensez que c'est un objectif qui est désirable, ça,
4 d'établir une comptabilité par activités?

5 R. Bien, c'est désirable en autant qu'on conserve
6 l'activité par clients, parce qu'on charge à des
7 clients qui sont un sous-ensemble de nos clients.
8 Donc, ça, je parle la distribution, transport, nous
9 qui payons des tarifs. Et je vous ramène toujours à
10 la Direction environnement. Pourquoi c'est possible
11 la Direction environnement puis ce n'est pas
12 possible pour les autres? Je n'ai pas la réponse à
13 ça.

14 Donc, cette comptabilité par activités, qui
15 est un choix de l'entreprise de changer ses façons
16 de faire, bien, l'entreprise n'a pas changé sa
17 façon de faire de ne charger des tarifs que pour le
18 transport et la distribution. L'entreprise n'a pas
19 demandé la réglementation de la production. Donc,
20 un peu comme moi qui change ma comptabilité par
21 activités, dans mon exemple, je me dois de
22 conserver une comptabilité par clients, parce que
23 ma facture, je l'envoie à des clients différents
24 sur des montants qui sont différents.

25 Alors, ceci étant dit, mettez-vous à la

1 place d'un client qui dit, je reçois une facture,
2 je veux avoir toutes les pièces justificatives pour
3 le faire. Alors, parmi les pièces justificatives
4 incluent la partie de la Direction environnement
5 qui va être, si je suis, je lui paie un tarif de
6 distribution, mais la partie de la Direction
7 environnement qui va être, qui va s'appliquer à la
8 distribution directement, bien, je ne veux pas
9 payer la partie qui va s'appliquer à la production.
10 Je ne veux pas payer les hydrologues de madame
11 Robitaille qui font seulement de la production.
12 Alors que, actuellement, comme payeur de tarif de
13 distribution, je vais payer les hydrologues de
14 madame Robitaille, pour une partie. Je m'excuse.
15 Une partie.

16 Q. [81] Je comprends. Une dernière question. Vous
17 semblez déduire du non attribué aux équipes chez
18 Hydro-Québec, déduire qu'une attribution directe
19 peut ou non être faite. Comme, par exemple, vous
20 nous donnez un exemple dans la section Finances, il
21 y a une équipe qui est responsable d'assurer la
22 coordination, l'intégration, la rédaction et la
23 défense des preuves financières des dossiers
24 tarifaires des activités de Distribution et
25 Transport. Donc, est-ce que je comprends bien que,

1 sur la base de cette brève description-là, vous
2 nous dites, bien, de toute évidence, il y a une
3 attribution directe qui peut être faite parce que,
4 étant donné que ça identifie les noms distribution
5 puis transport, donc probablement qu'on peut faire
6 une attribution directe? C'est sur la base de quoi
7 vous dites que cette équipe-là, par exemple, on
8 pourrait faire une attribution directe? Là, vous
9 nous avez donné le nom. Moi, j'en déduis que c'est
10 une information que vous avez pris en compte pour
11 faire cette déduction-là. Est-ce que vous comprenez
12 ma question? Je vois par votre expression que peut-
13 être que non.

14 R. En fait, le nom, je vous ai donné la description de
15 ce que cette équipe-là fait. Ce n'est pas le nom.

16 Q. **[82]** C'est ça.

17 R. O.K. Bon.

18 Q. **[83]** La description. Excusez!

19 R. O.K. Tantôt j'ai dit, est-ce que cent pour cent
20 (100 %) des travaux de madame Moreau, son équipe,
21 sont à Distribution et Transport. Si j'avais la
22 description de fonction, probablement que la
23 conclusion, ça serait oui. Mais peut-être que je me
24 trompe, puis peut-être que c'est quatre-vingt-
25 quinze pour cent (95 %) comme j'ai dit tantôt.

1 Oublions pas que l'attribution directe, là, si j'ai
2 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des gens de
3 cette équipe-là, et si on remonte à l'unité, il y a
4 peut-être, je ne sais pas, moi, trente-trois pour
5 cent (33 %) des gens dans l'unité ou des ressources
6 qui travaillent pour Distribution et Transport.
7 Bien, celle-là devait aller directement pour la Vue
8 électrique, comme la Direction environnement,
9 exactement la même chose.

10 Q. **[84]** Je comprends.

11 R. La preuve, c'est que madame Moreau et monsieur Dubé
12 étaient ici hier. Alors, comme ils étaient ici
13 hier, ils font une activité qui est directement
14 attribuable à Distribution et Transport. Et si
15 j'étais à Production, bien, je ne voudrais pas
16 payer pour ces travaux-là qui ont été faits hier
17 par ces deux témoins-là.

18 Q. **[85]** Je vous remercie. Je n'ai plus de questions.
19 Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci.

22 Q. **[86]** Votre recommandation 1 suscite beaucoup
23 d'intérêt. On va continuer. Si on pouvait afficher
24 la pièce B-0021, le tableau 6. C'est la page 18 où
25 on a, bien, la répartition des coûts, du coût des

1 postes de travail entre toutes les activités et
2 sous-activités. Est-ce que vous avez une idée, là,
3 si disons qu'on donne suite à votre recommandation,
4 là, qu'est-ce que ça changerait dans la répartition
5 qu'on voit dans le tableau 6, d'après vous?

6 R. Bien, tantôt, j'ai un peu répondu à cette question-
7 là. J'ai un peu ouvert mon jeu si vous voulez. J'ai
8 dit, je ne suis pas sûr que ça donnerait une grosse
9 différence par rapport aux autres recommandations
10 qu'on fait. Je n'ai pas l'information parce que je
11 n'ai pas les budgets de tout le monde. Tout ce que
12 je sais, c'est que, encore là mon expérience où
13 j'étais responsable des activités d'optimisation de
14 la production, bien, je sais que nous avons des
15 ordinateurs beaucoup plus puissants, parce que
16 c'était des modèles qui... je n'ai pas encore le
17 mot français, mais qui « crunchaient » beaucoup de
18 chiffres. Et puis nous avons besoin d'ordinateurs
19 plus puissants, plus coûteux. Je n'ai pas
20 l'information parce que j'ai juste un côté, je n'ai
21 pas la clé de répartition que nous proposons, bien,
22 je n'ai pas la réponse. Est-ce que ça aurait un
23 gros impact? Je l'ai un peu dit tantôt. C'est
24 possiblement de toutes nos recommandations celle
25 qui aurait le moins d'impact possiblement, parce

1 que je n'ai pas toute l'information.

2 Q. **[87]** Bien, disons si on regarde... Dans le fond, le
3 plus gros chiffre pour les postes de travail, c'est
4 sous la sous-activité Opérations et Maintenance,
5 quatre-vingts millions (80 M\$).

6 R. Exact.

7 Q. **[88]** Alors, vous, vous dites, possiblement si on
8 applique votre méthode, ça, c'est réparti par ETC.
9 Là, vous dites, vous, si j'applique ma méthode,
10 possiblement que ça pourrait varier parce que
11 Opération et Maintenance, il y aurait les
12 ordinateurs avec plus de logiciels dedans qui
13 demandent plus d'entretien, plus de sécurité, ça
14 fait que le quatre-vingts (80 M\$), ça pourrait être
15 quatre-vingt-deux (82 M\$)?

16 R. Ce que je vous ai dit tantôt, c'est que c'était
17 plus dans la colonne par exemple... excusez, je
18 cherche. « Contrôle des mouvements d'énergie et
19 exploitation des réseaux », là. Alors vous avez
20 dix-sept point huit millions (17,8 M), alors je
21 vous dis que mon expérience c'est que c'est
22 probablement plus que ça. O.K. Parce que c'est des
23 gens qui ont besoin des ordinateurs plus puissants
24 pour faire des... des modèles qui vont rouler toute
25 la nuit, etc.

1 Dans l'« Opération et maintenance », bien
2 on peut penser qu'ici il y a beaucoup de gens qui
3 font de la maintenance sur le terrain est-ce qu'ils
4 ont des tablettes, est-ce qu'ils ont des... ils ont
5 sûrement des ordinateurs pour faire ça qui sont
6 moins puissants, moins performants. Alors ce
7 chiffre-là pourrait baisser. De combien? Je le sais
8 pas. Alors j'y vais selon le principe que :
9 pourquoi choisir une clé ETC quand une autre clé -
10 puis que les informations sont disponibles - serait
11 selon nous plus logique? Alors toute notre
12 réflexion est là-dessus.

13 Si vous voulez savoir est-ce qu'il y aurait
14 un gros impact, comme je vous ai dit, pour moi
15 c'est pas... c'est pas une question qu'on devrait
16 se poser quand on essaie de faire la meilleure...
17 la meilleure répartition. Et puis c'est pas quelque
18 chose qui, dans mon livre à moi, d'après moi ces
19 chiffres-là existent déjà. Alors dans chaque unité
20 administrative.

21 Q. **[89]** Mais dans le...

22 R. L'effet, je ne peux pas vous le dire.

23 Q. **[90]** Mais dans... mettons dans le tableau 6, là,
24 d'après vous, là, dans les recommandations que vous
25 nous faites, là, c'est où qu'on pourrait

1 peut-être trouver les changements les plus
2 significatifs?

3 R. Je peux... vous êtes gentil de me poser la question
4 parce que vous allez... vous allez « tiquer » sur
5 ma réponse un peu, mais... Si je vous disais...
6 j'ai pas les chiffres tous en tête, mais si je vous
7 disais... « Talents et culture », là, il y a
8 soixante-douze millions (72 M) qui s'en va vers la
9 formation spécifique. Alors ça c'est intéressant.
10 Voyons, je cherche... excusez-moi, là, j'ai... oui,
11 la question des télécommunications, là. En
12 télécommunications on a un cinquante-cinq millions
13 (55 M) là. Alors vous voyez, « Télécommunications
14 de réseau d'énergie ».

15 Q. **[91]** Oui.

16 R. Ensuite, les « Finances » je ne le sais pas, là, je
17 sais qu'il y a un exemple où on nous montre que
18 l'exercice a...

19 Q. **[92]** Alors c'est soixante-quatre millions (64 M) en
20 tout.

21 R. Oui, mais c'est-tu soixante-quatre millions (64 M)
22 je ne peux pas vous dire... je ne veux pas me
23 prononcer là-dessus. Et dans... et dans... aux
24 pages 18 et suivantes, là, alors tout ce qui est
25 « Gestion des actifs et planification du

1 portefeuille d'investissements », « Expertise et
2 soutien technique aux opérations » et « Contrôle
3 des mouvements d'énergie et exploitation des
4 réseaux ». Et je me répète peut-être, mais si vous
5 prenez mon CV, là, puis vous me demandiez tous les
6 postes que vous voyez de vous donner vingt (20) ans
7 plus tard la répartition par production, transport
8 et distribution, je pourrais le faire aujourd'hui
9 vingt (20) ans plus tard. Alors les exemples que je
10 viens de vous donner, les trois derniers qui
11 cheminent vers la Vue électrique, là, bien ça
12 existe dans les... je suis convaincu que ça existe
13 déjà dans les planifications de ces directions-là.

14 Q. **[93]** Et si, bien on regarde le... le tableau 9, là,
15 t'sais, dans le fond qui transpose les activités de
16 soutien, chaîne de valeur vers la Vue électrique,
17 là, si on donne suite à vos recommandations, vous,
18 vous êtes convaincu que les chiffres qu'on retrouve
19 à la Vue électrique, là, il pourrait y avoir des
20 changements matériels.

21 R. Ah bien tout à fait, tout à fait parce que,
22 t'sais...

23 Q. **[94]** On se préoccupe de... des premiers montants.

24 R. Je suis convaincu ne serait-ce que du fait que
25 l'année vingt vingt-deux (2022) on a des

1 changements importants. Et pourquoi ne pas le faire
2 correctement? C'est ça ma question. On le fait
3 correctement pour l'environnement, pourquoi ne pas
4 le faire correctement pour d'autres qui sont... qui
5 sont tout à fait comparables? C'est-à-dire qu'on
6 est capable d'identifier dans l'organigramme où se
7 retrouve cette activité-là. Et ce sont les... les
8 directions que je vous mentionne, là, dans... aux
9 recommandations... aux recommandations 4, 5 et 6,
10 là, alors c'est... t'sais, on va dire c'est des
11 directions qui se retrouvent au siège social, là,
12 si on veut, en grande partie. La gestion des
13 actifs, c'en est un autre. Et je suis convaincu que
14 dans la gestion des actifs il y a des spécialistes
15 en gestion des actifs de production qui n'ont
16 aucune idée de ce qui se fait en transport parce
17 que ces gens-là ont toujours été... ont toujours
18 été séparés, puis c'est des métiers totalement
19 différents.

20 Si je voyais l'organigramme détaillé par
21 unité de la gestion des actifs de madame Robi, je
22 pense, alors, peut-être même qu'on verrait ce que
23 je viens de vous dire. C'est comme il n'y a pas de
24 raison de ne pas le faire. Je ne vois pas de raison
25 de ne pas le faire.

1 Q. [95] Très bien. Bien, ça complète mes questions de
2 mon côté. Merci beaucoup.

3 R. Merci. Si vous avez une autre question, allez-y.
4 Sinon, après ça, je comprends qu'on ramènerait
5 madame Caron?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Monsieur le Président?

8 Mme ESTHER FALARDEAU :

9 Ah, bien, pas tout de suite. Non, non.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Avec votre permission, André Turmel pour la
12 FCEI. À moins que maître Cadrin ait un
13 réinterrogatoire. Mais ce matin, dans la preuve
14 de la FCEI, je me suis rendu compte qu'on n'a
15 pas fait adopter la présentation PowerPoint
16 déposée ce matin qui n'était pas couverte par
17 l'affidavit.

18 Alors, on peut le faire en une minute.
19 Monsieur Gosselin a remis sa cravate, si vous
20 voulez qu'on le réassermante et qu'il adopte le
21 PowerPoint déposé ce matin parce que, bref, ça
22 n'avait pas été fait. Alors, on peut le faire
23 maintenant.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bon, bien, faisons ça.

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 Est-ce que je pourrais poser une dernière question
3 à monsieur Raymond avant qu'on qu'on procède...

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui.

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 ... à réassermenter monsieur Gosselin?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Bien sûr.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Q. [96] Écoutez, c'est juste pour compléter parce que
12 je pense qu'on a eu une belle discussion entre
13 nous, mais... Je comprends donc, Monsieur Raymond,
14 que votre recommandation, dans un monde idéal, là,
15 parce que vous finissez votre présentation en
16 disant : « Si la Régie ne devait pas retenir
17 l'ensemble de nos recommandations, alors, on lui
18 recommande de ne pas approuver la MCC. »

19 Donc, et si je continuais, pour vous, donc,
20 on refuserait, on n'approuverait pas la MCC et on
21 pourrait demander, si on adhérerait à votre vision,
22 donc, à Hydro-Québec de rencontrer les directeurs
23 de chaque unité organisationnelle et puis de
24 discuter avec eux d'une attribution directe vers la
25 Vue électrique. C'est ce que vous nous proposez, si

1 je comprends bien, dans un monde idéal?

2 M. MARCEL PAUL RAYMOND :

3 R. Oui, oui. Dans un monde idéal. On a posé peu la
4 question sur comment c'était vérifié et puis je
5 constate que l'équipe qui a été chargée d'aller
6 faire le tour des responsables de l'activité n'a
7 pas eu une réponse cohérente. Je constate ça par
8 les résultats pas par la mauvaise volonté des gens,
9 là, par les résultats.

10 Et la Régie, je pense, pourrait imposer,
11 pourrait dans sa décision dire : « Bien, pour un
12 certain nombre d'activités, nous voudrions que les
13 gestionnaires responsables fournissent une
14 répartition de leurs efforts... » ou le terme
15 exact, là... « ... de leurs plans d'affaires vingt-
16 vingt-deux (2022) par activité, par secteur »,
17 comme l'a fait, si on veut, la Direction
18 environnement.

19 Q. **[97]** O.K. Donc, un certain nombre de gestionnaires
20 qu'on déterminerait en fonction de votre preuve,
21 là. O.K. Et puis si ça compromettrait la
22 comptabilité par activité, à ce moment-là, bien, ce
23 n'est pas grave ou...

24 R. Bien, je ne vois pas en quoi ça pourrait...

25 Q. **[98]** Je veux dire, si c'est incompatible avec une

1 comptabilité par activité parce qu'il y a des
2 unités qui se rapportent à la même activité, par
3 exemple, là?

4 R. Bien, il y en a des unités qui se rapportent à une
5 seule activité, là.

6 Q. **[99]** C'est ça.

7 R. Je vous parle de dépenses à l'exportation. Celle-
8 là, elle est facile, là, si vous voulez mon
9 mémoire. Tout s'en va directement à la Production.
10 Celle-là, elle est facile.

11 Q. **[100]** Bon, O.K.

12 R. O.K., sur l'environnement, elle se rapporte à
13 plusieurs. Elle se rapporte même à des activités de
14 soutien. Donc, c'est toujours mon même modèle. J'ai
15 utilisé le mot « modèle ». C'est le modèle sur
16 lequel on devrait se baser. Et celle-ci, il n'y a
17 aucun problème de système de comptabilité. Cette
18 directrice-là, parce que c'est une directrice,
19 c'est pour ça que je dis toujours la directrice,
20 là, elle a...

21 Puis monsieur Dubé nous l'a confirmé, elle
22 a son budget qui est capable de dire chaque
23 personne qu'est-ce qu'elle planifie qu'elle va
24 faire. Puis ça, ça ne me surprend pas parce que
25 tous les gestionnaires d'Hydro-Québec devraient

1 avoir ça. Je l'ai toujours eu.

2 Et à la fin de l'année, il nous a aussi dit
3 et tout ça... Je m'excuse, là. Vous revenez à notre
4 diapo numéro 7. Pas nécessaire de l'afficher, là,
5 mais à la fin de l'année, on est capable de faire
6 la même chose puis de dire : Bon, bien, mes
7 prévisions étaient de tant là, tant là. J'ai mes
8 chiffres. »

9 Q. **[101]** O.K.

10 R. Alors, j'utilise ce modèle-là à d'autres activités
11 et à d'autres directions.

12 Q. **[102]** O.K. Je vous remercie, Monsieur Raymond et je
13 n'ai plus de question.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Me permettez-vous...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Très bien.

18 Me STEVE CADRIN :

19 ... deux petites questions? Je ne sais pas si vous
20 avez terminé les questions de la Régie?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Bon, allez-y.

23 RÉINTERROGÉ Me STEVE CADRIN :

24 D'accord.

25 Q. **[103]** Tout à l'heure, Monsieur Raymond, là, on a

1 référé à... sans y aller, là, vous n'avez pas
2 besoin d'y aller encore, là, à la page 11 de la
3 présentation, où on parlait du cheminement du coût
4 des activités de soutien dans la chaîne de valeur,
5 puis on parlait spécification... la section
6 Finances, là, de... Département finances, on peut
7 l'appeler comme ça, la Direction planification
8 financières et partenariat d'affaires, activités
9 financières réglementaires.

10 Parlant spécifiquement de monsieur Dubé,
11 madame Falardeau vous a lu, dans le fond, un
12 certain descriptif, là, qui apparaît dans cette
13 diapositive 11-là. En fait, c'est marqué
14 « responsable d'assurer la coordination,
15 l'intégration, la rédaction et la dépense des
16 preuves financières des dossiers tarifaires des
17 activités de Distribution et Transport », qui vient
18 d'une pièce qui est B-0049. Ça, c'est quoi, est-ce
19 que c'est le titre ou la description de l'activité?
20 R. Ça, c'est le... le B-0049, c'est le c.-v. de
21 monsieur Dubé et c'est comme ça que lui a défini sa
22 responsabilité. Disons que si je reviens à la
23 discussion que j'ai eue avec madame Falardeau, si
24 vous deviez ordonner à certaines directions de
25 faire l'exercice, vous pourriez aussi ordonner à

1 ces directions de vous fournir leur description de
2 fonctions, O.K., qui est plus large que ça ici, là.

3 Mais ici, pour répondre à votre question,
4 Maître Cadrin, c'est ce qu'on voit dans le c.-v. de
5 maître Dubé... je suis convaincu qu'il fait
6 d'autres choses possiblement que ça dans son
7 groupe, là, et... - qu'est-ce que je voulais dire?
8 - donc, qu'il faut d'autres choses, mais... il
9 devrait être en mesure de faire comme la directrice
10 Environnement et de déterminer les efforts requis
11 qui s'en vont directement à la Distribution et
12 Transport.

13 Q. **[104]** Donc, l'attribution directe, là, que...

14 R. Vers la Vue électrique.

15 Q. **[105]** ... votre première méthode, là.

16 R. Vers la Vue électrique. Un peu comme... comme vous
17 avez l'exemple extrême, là, mais étant ici hier...
18 son imputation va à Distribution et Transport. Pas
19 à Ressources humaines, pas ailleurs.

20 Q. **[106]** Également, de la preuve que nous avons
21 entendue, puis même les discussions que vous venez
22 d'avoir en ce moment, on vous a parlé que vous
23 référiez passablement à l'organigramme qui présente
24 essentiellement les directions, là. Vous vous
25 souvenez qu'on avait demandé un organigramme pour

1 détailler les unités. Pouvez-vous nous expliquer
2 quelle est la différence entre les deux et comment
3 ça peut nous aider ou pas à mieux comprendre les
4 recommandations que vous présentez?

5 R. Bien, la différence, c'est-à-dire que là on a, au
6 niveau de directeur, O.K., beaucoup de
7 directions... pas toutes, beaucoup de directions
8 ont des unités. Donc, il y a des chefs d'unité. Et
9 vous avez vu ces organigrammes-là dans d'autres
10 dossiers, là, on l'a écrit dans l'une de nos
11 lettres, alors vous pouvez facilement vous
12 imaginer. Donc, dans le passé, ces détails-là ont
13 été fournis. Donc, il y a des... il y a des unités.
14 Et dans les unités, il peut y avoir des équipes.

15 Alors, l'équipe de madame Moreau... alors,
16 pourquoi j'ai... on a posé la questions aux
17 Finances où on n'avait pas les organigrammes. Mais
18 là, c'est une information qui nous a été utile pour
19 comprendre ce que la Direction finances a fait en
20 termes de répartition de ses coûts. Alors, si vous
21 me donnez les unités dans l'ensemble des directions
22 sur lesquelles on veut s'attarder... je ne le sais
23 pas ce qu'il y a.

24 Peut-être... exemple, là, puis je vous
25 donne un exemple fictif. Peut-être que dans la

1 Direction de gestion des actifs, il y a une unité
2 qui s'appelle « Gestion des actifs de Production »,
3 exemple. Mais même s'il n'y avait pas ça, c'est
4 facile pour la directrice de dire : bien, sur les
5 soixante-deux (62) ressources, là, j'en ai
6 quarante-trois (43) qui sont en Production
7 uniquement, d'autres en Transport, trois à la
8 Distribution, puis cinq qui touchent à tout.

9 Alors, c'est exactement ce que la
10 directrice Environnement a fait. Elle a fait le
11 tour de son monde puis elle a distribué ça. Donc,
12 d'où... on ne peut pas dire sans les voir, on ne
13 peut pas accepter sans les voir que l'organigramme
14 ne sert à rien. O.K.? Je paraphrase, là, ce qu'on
15 nous a dit. Mais l'organigramme dans plusieurs des
16 cas doit... va nous aider à comprendre ces choses-
17 là, et va nous aider à comprendre pourquoi la
18 Direction environnement a été capable de répartir
19 ses coûts et pourquoi d'autres ne sont pas capables
20 de le faire.

21 Q. [107] Donc, répartir les coûts puis en faire une
22 attribution directe lorsque possible, là.

23 R. Bien, directe, mais ce n'est pas seulement
24 l'attribution directe, parce que la Direction
25 environnement, vous vous souvenez, il y a quatre

1 colonnes, donc elle a tout réparti ça en
2 attribution directe, ou une partie qui peut être en
3 clé de répartition, là, une autre partie qui s'en
4 va vers les activités de soutien.

5 Alors, c'est vraiment... un budget qu'on
6 est capable de répartir - je vais le dire autrement
7 - par client, hein, par client, par utilisateur. Un
8 peu comme mon budget que... à la Régie, je peux le
9 répartir par client pour offrir une facture
10 justifiable à chacun de mes clients.

11 Q. **[108]** Je vous remercie. Ça complète les questions.
12 Je ne sais pas si ça a suscité d'autres questions,
13 là.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Cadrin. Alors, on peut libérer votre
16 témoin.

17 R. Merci.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Est-ce qu'on peut assermenter monsieur Gosselin si
20 vous voulez?

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. Oui, Monsieur Raymond? Il est parti. O.K.

23 Alors, allez-y, Monsieur Turmel.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Oui, alors si on peut procéder à l'assermentation

1 de monsieur Gosselin, le réassermenter, s'il vous
2 plaît.

3

4 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce douzième
5 (12e) jour du mois de décembre, A COMPARU :

6

7 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
8 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

14 Merci, Madame la Greffière.

15 Q. **[109]** Alors, ce matin, nous avons déposé la pièce
16 C-FCEI-0018, qui était votre présentation. Alors,
17 je comprends que c'est vous qui l'avez préparée et
18 que l'adoptez pour valoir comme votre témoignage en
19 l'instance?

20 R. Oui.

21 Q. **[110]** Je vous remercie. - Ça termine, Monsieur le
22 Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci beaucoup.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors, je pense que tout le monde commence à être
5 en appétit. On va prendre la pause lunch et on se
6 revoit à treize heures quarante-cinq (13 h 45).

7 Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 (13 h 45)

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bonjour tout le monde. On vous écoute, Maître
15 Cardinal.

16

17 PREUVE HQTD - COMPLÉMENT

18

19 Me JOELLE CARDINAL :

20 Oui. Bonjour tout le monde. Comme prévu, on va
21 demander à la greffière de réassermenter madame
22 Caron puisqu'elle avait été libérée hier pour
23 pouvoir faire un court témoignage aujourd'hui.

24

25 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce douzième

1 (12e) jour du mois de décembre, A COMPARU :

2

3 STÉPHANIE CARON, cheffe Stratégies et Affaires
4 réglementaires (Distribution), ayant une place
5 d'affaires au Complexe Desjardins, 15e étage,
6 Montréal, (Québec);

7

8 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, déposent et disent :

10

11 INTERROGÉE PAR Me JOELLE CARDINAL :

12 Q. **[111]** Bonjour, Madame Caron. Comme je le disais ce
13 matin, vous avez parlé de tronc commun possible
14 pour les dossiers tarifaires hier, lundi. Ce matin,
15 ça a été rediscuté brièvement en évoquant des
16 possibles phases préliminaires. Est-ce que vous
17 pourriez nous préciser ce que vous entendez par
18 tronc commun?

19 R. Bien sûr. Tout d'abord, je vais mettre en contexte
20 aussi les éléments que j'ai présentés lors de mon
21 témoignage antérieur. Quand j'ai répondu à ces
22 questions, j'évoquais les possibilités qui
23 pouvaient être logiquement envisagées pour
24 permettre un traitement efficient des dossiers
25 tarifaires du Transporteur et du Distributeur. Je

1 ne faisais bien entendu pas état d'intention
2 arrêtée de la part d'Hydro-Québec à ce sujet. Ça
3 paraît prématuré parce que prononcé sur ces
4 aspects-là à ce stade.

5 Néanmoins, pour ce que j'entendais par
6 tronc commun, qui était une des possibilités
7 envisagées pour le traitement d'une partie de
8 l'information, ça faisait référence au fait que,
9 dorénavant, l'établissement ou l'appréciation...
10 l'établissement des charges pour les volets
11 transport et distribution devra passer par une
12 étape préalable d'examen des coûts globaux.

13 On a parlé de tarte hier pour parler de
14 cela. Et c'est cet aspect-là qui mériterait ou qui
15 gagnerait à être examiné en une seule fois. Alors,
16 que ce soit à travers un processus de tronc commun
17 ou, comme il a déjà été fait pour d'autres sujets
18 communs dans les dossiers de transport et
19 distribution, présenté de façon unique dans l'un
20 des dossiers avec application des conclusions dans
21 l'autre dossier...

22 Me JOELLE CARDINAL :

23 Je pense qu'il y a un micro d'ouvert.

24 LE STÉNOGRAPHE :

25 Monsieur Germain, votre micro est ouvert.

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Donc, ce tronc commun visait cet aspect-là de
3 l'information. Je n'ai pas autre chose.

4 Me JOELLE CARDINAL :

5 Q. **[112]** Parfait. Maintenant, est-ce que vous pourriez
6 simplement nous indiquer quelles seraient vos
7 préoccupations à l'égard de l'établissement d'une
8 phase préliminaire s'il y en avait une?

9 R. Oui. Bien, quand on parlait de tronc commun, on a
10 eu l'impression ce matin que ça semblait être
11 présenté ou l'équivalent d'une phase préliminaire.
12 Comme je l'ai indiqué, il ne s'agit pas de prévoir
13 une étape spécifique et à part des dossiers
14 tarifaires de transport et de distribution, bien,
15 c'est vraiment quelque chose qui doit se faire de
16 façon concomitante dans les dossiers.

17 Alors, mes préoccupations à l'égard de
18 l'établissement d'une phase préliminaire seraient
19 de deux ordres. Le premier serait au niveau de la
20 séquence temporelle.

21 On l'a mentionné, pour produire nos
22 dossiers tarifaires, on attend bien sûr la décision
23 qui sera rendue par la Régie dans le cadre du
24 présent dossier. Cette décision, elle est attendue
25 au mois de mars de l'année prochaine si tout se

1 passe bien. Et la planification, le processus de
2 planification financière qui intégrera cette
3 décision, lui, prendra fin vers le mois de mai,
4 enfin le début du mois de mai, toujours de l'année
5 deux mille vingt-quatre (2024).

6 Et la documentation de l'évolution des
7 coûts de transport et de distribution qui sera
8 développée, présentée dans les dossiers tarifaires,
9 elle, aura lieu à partir de ce moment-là jusque
10 probablement vers le milieu de l'été, au moment où
11 on déposera nos dossiers tarifaires. Donc, au
12 niveau de la séquence temporelle, on ne voit pas
13 objectivement comment intercaler une phase
14 préliminaire entre le moment où la décision que
15 rendra la Régie sur ce dossier, le processus de
16 planification financière prendra fin, la période de
17 documentation des coûts, de l'évolution des coûts
18 devra avoir lieu. Et la présentation du dossier.
19 Présentation du dossier qui ne peut vraiment avoir
20 lieu au-delà du dépôt du dossier, des dossiers, qui
21 ne peut vraiment avoir lieu au-delà du premier
22 (1er) août deux mille vingt-quatre (2024) puisqu'on
23 se retrouve face à une échéance inévitable à
24 l'établissement des tarifs de distribution, le
25 recalibrage des tarifs pour le premier (1er) avril

1 deux mille vingt-cinq.

2 Donc ça, c'est la première préoccupation,
3 quand on parle de phase préliminaire, nous, on
4 pense que l'examen des données qui pourraient faire
5 l'objet d'un examen commun doit se faire de façon
6 concomitante à l'examen des dossiers tarifaires.

7 Deuxième préoccupation, bien ce serait au
8 niveau de... de ce qui serait envisagé pour cette
9 phase préliminaire. Ce matin j'entendais et j'étais
10 assez surprise d'ailleurs par ces propositions qui
11 allaient dans le sens de : gardons les décisions
12 relativement à l'établissement des clés pour le
13 moment du dossier tarifaire. Et débattons dès à
14 présent de l'information qui devrait être contenue
15 dans les dossiers tarifaires. Il me semblait y
16 avoir là une inversion dans la séquence des choses
17 qui devaient être conduites.

18 En ce qui nous concerne, la demande qui est
19 présentée à la Régie à ce stade c'est vraiment une
20 demande... une demande de décision, de
21 détermination sur le caractère approprié des
22 méthodes comptables qu'on va utiliser pour
23 l'établissement des revenus requis. Et pas demander
24 des indications sur la présentation ou la
25 justification des... des informations qui sont

1 présentées dans le dossier tarifaire. Puis
2 évidemment conséquemment ce qui nous intéresse
3 beaucoup à ce stade c'est d'avoir une information
4 ferme et définitive sur les clés qui ont été
5 présentées au soutien de cette méthode
6 d'attribution des coûts.

7 Donc, s'il était envisagé de tenir une
8 phase préliminaire qui serait en quelque sorte une
9 Phase 2 du dossier que l'on conduit actuellement,
10 bien nous, ça nous pose problème dans la mesure où
11 l'information relative à la méthode de cheminement
12 des coûts est vraiment un intrant nécessaire à la
13 préparation de notre dossier tarifaire, puis on ne
14 pourrait pas, selon nous, surseoir, là, à cette
15 détermination jusqu'à la venue d'une éventuelle
16 phase préliminaire qui, de toute façon, comme je
17 vous l'ai dit, ne peut être placée dans le
18 calendrier, là, qui... qui... auquel on ferait
19 face, là, pour... pour l'examen des dossiers
20 tarifaires.

21 Q. **[113]** Parfait. Merci beaucoup, Madame Caron. Donc,
22 madame Caron est disponible pour répondre aux
23 questions s'il y en avait de la part des
24 intervenants ou de la Régie.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, Maître Cadrin, AHQ.

3 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me STEVE CADRIN :

4 Q. **[114]** Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
5 Madame Caron. Est-ce que vous m'entendez bien?
6 Alors on a changé notre système, là, pour pas faire
7 de... de « feedback », comme on dit en français.

8 Je ne suis pas certain de qu'est-ce que
9 vous nous proposez maintenant, là, dans le fond,
10 parce que ce que je comprends c'est que d'avoir une
11 cause... bien en fait c'est moi qui ai posé la
12 question au départ, là, puis ça a peut-être ouvert
13 beaucoup de questions par la suite et peut-être
14 beaucoup d'hypothèses, là, qui n'étaient pas
15 nécessairement dans la réponse que vous aviez
16 donnée. Vous aviez parlé de... vous étiez ouverte à
17 plusieurs idées, là. Moi, c'est comme ça que je
18 résume votre réponse que vous avez présentée. Puis
19 évidemment ce que je vous posais comme question ça
20 faisait suite à une question où on regardait le
21 tableau 7, là, le coût complet des activités de la
22 chaîne de valeur, dans le fond, puis on posait des
23 questions. On avait monsieur Dubé qui avait répondu
24 à une de nos questions à l'effet qu'on pourrait
25 poser des questions sur des coûts du Producteur,

1 là, des... qui ne sont pas en attribution directe
2 et tout ça. Puis on se posait la question : bien
3 quand... quand ce serait le mieux pour le faire,
4 dans le fond. Là, ce que je comprends, ce que vous
5 nous dites c'est que vous dites que ça ne rentre
6 pas dans le calendrier de faire un exercice en
7 amont, si j'ai bien compris votre réponse, peut-
8 être clarifier ce bout-là, ça je pense que c'est ça
9 que vous avez dit.

10 R. Bien... En fait, j'ai... je me suis exprimée sur...
11 à deux niveaux, là, je me suis exprimée sur ce qui
12 devait constituer le tronc commun et c'est
13 effectivement les éléments que vous venez
14 d'évoquer, les coûts de l'ensemble de
15 l'organisation qui seront présentés pour
16 éventuellement en déduire les coûts attribuables au
17 transport et à la distribution.

18 Donc, ça, ça fera l'objet de... ou ça
19 pourrait, je dirais, bien, je le disais, faire
20 l'objet d'un tronc commun. Ça pourrait aussi faire
21 l'objet d'un examen dans un des dossiers avec les
22 conclusions qui seraient rapportées dans un autre
23 dossier.

24 Ça pourrait faire l'objet d'un dossier
25 entièrement commun. Il n'y a pas d'idée arrêtée à

1 cet égard-là. Jusqu'à là, vous me suivez? C'est
2 clair pour vous...

3 Q. **[115]** Oui.

4 R. ... ce que je vous ai exprimé?

5 Q. **[116]** Oui.

6 R. Parfait. Après ça, l'autre aspect ne découlait pas
7 de la question que vous avez posée, hier, mais
8 plutôt des informations que j'ai entendues ce matin
9 où on semblait équivaloir la notion de tronc commun
10 à la nécessité d'une tenue d'une phase préliminaire
11 au dossier tarifaire pour, entre autres, réexaminer
12 possiblement des clés, refaire de nouvelles
13 déterminations de clés. Et c'est là que je voulais
14 d'abord vous dire deux choses.

15 Ces déterminations-là, on l'espère, seront
16 achevées dans le cadre de ce dossier-ci. Et d'autre
17 part, si des personnes estimaient nécessaire la
18 tenue d'une phase préliminaire, je vous disais : je
19 ne vois pas où est-ce qu'on va la situer dans le
20 calendrier compte tenu de nos obligations.

21 Q. **[117]** O.K. Je comprends la distinction que vous
22 apportez entre les deux, là, à ce moment-là.

23 R. Oui.

24 Q. **[118]** Donc, la réponse à ma question demeure
25 intacte, si je peux dire ça comme ça, là.

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[119]** Le mécanisme le plus approprié pour regarder
3 l'ensemble des coûts, le coût complet des
4 activités, les questions, les discussions derrière
5 tout ça, c'est quelque chose qu'on pourrait
6 regarder de le faire avant d'arriver dans les
7 dossiers Transport et Distribution, entre nous,
8 mais pas question de revoir toutes les clés de
9 répartition puis ce genre de choses-là?

10 R. Bien, en fait, je disais que c'est préférable de le
11 faire avant, mais plutôt que pendant. C'est
12 maintenant.

13 Q. **[120]** O.K.

14 R. Quand on examine les revenus requis de Transport et
15 de Distribution...

16 Q. **[121]** Oui.

17 R. ... bien, il y a une étape qui est celle de
18 l'examen des coûts globaux, le regard qui est
19 apporté sur les coûts globaux puisque ce sont les
20 intrants des éléments de coûts qui sont attribués
21 aux coûts de transport et de distribution.

22 Alors, il n'y avait pas de notion
23 temporelle dans l'examen, dans ce que je proposais.
24 C'était plutôt dire : Est-ce... Quelqu'un s'est
25 inquiété, je crois, ce matin, de dire : « Oui, mais

1 là, si vous faites examiner séparément... Les mêmes
2 coûts sont examinés séparément dans un dossier
3 Transport, puis dans un dossier Distribution, il
4 risque d'y avoir des déterminations contraires d'un
5 banc à l'autre et ça serait une perte de temps. »

6 Bien entendu que ce n'est pas ce que l'on
7 préconiserait comme approche d'examiner la même
8 chose dans deux forums séparés. Donc, nous, ce
9 qu'on dit, c'est que s'il y a un examen à faire, on
10 le fera une seule fois. Est-ce que ça serait dans
11 un forum d'un dossier conjoint, d'un tronc commun à
12 l'intérieur de dossiers séparés ou dans des
13 dossiers séparés, mais avec un examen unique de la
14 portion des coûts qui est globale dans un dossier
15 avec répercussion des conclusions dans un autre
16 dossier? Ces possibilités-là qui ne sont peut-être
17 même pas exhaustives pouvaient être envisagées. Je
18 répondais de façon logique à ce qui pouvait être
19 envisagé comme traitement efficient de La
20 Formation.

21 Q. [122] Bien, ce que je comprends, c'est qu'à ce
22 stade-ci, puis là, c'est votre réponse, de la
23 réponse, j'en comprends qu'il n'y a pas eu de
24 réflexion qui a été faite à ce stade-ci chez Hydro-
25 Québec, dans son sens large, sur la façon de

1 présenter ce dossier, tantôt? Celui-là... Ce
2 dossier... Quand je dis « ce dossier », « cette
3 discussion » parce que je veux éviter le mot
4 « dossier »...

5 R. Oui.

6 Q. **[123]** ... pour ne pas créer la psychose que vous
7 vouliez régler.

8 R. Oui. Effectivement, le contenu des dossiers
9 tarifaire est à déterminer dans le cadre d'un
10 examen tarifaire, effectivement.

11 Q. **[124]** Hum, hum.

12 R. Et ici, dans le cadre de ce dossier-ci, on s'attend
13 à ce que la Régie fasse des déterminations sur le
14 caractère approprié des adaptations à la méthode de
15 cheminement de coûts et aux clés qui la sous-
16 tendent.

17 Q. **[125]** Bien, je vous remercie pour vos réponses.
18 J'apprécie.

19 R. Je vous en prie.

20 Q. **[126]** Ça complète.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Cadrin. Maître Lanoix, AQIC?

23 Me SYLVAIN LANOIX :

24 Je n'ai pas de question, Monsieur le Président.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci bien. Enfin, Maître Turmel, FCEI? Je vois
3 la pastille. Bon, il semble absent. Alors, du
4 côté de la Régie, Maître Troilo?

5 Me LIDIA TROILO :

6 Pas de question, Monsieur le Président.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Pas de question. Monsieur Dupont?

9 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

10 M. PIERRE DUPONT :

11 Oui, Monsieur le Président. Merci. Pierre Dupont
12 pour la Formation.

13 Q. **[127]** Madame Caron, si on... parce que là on est
14 vraiment dans... j'allais dire dans des scénarios,
15 on est un petit peu en avance, bref. On va s'en
16 garder pour deux mille vingt-quatre (2024), mais
17 quand même. Advenant que le Distributeur dispose...
18 dépose sa demande, puis pour une raison que
19 j'ignore, le Transporteur ne dépose pas de demande
20 tarifaire, là, pour deux mille vingt-quatre (2024),
21 pour une raison que j'ignore, nous, ça nous cause-
22 tu un problème avec le cheminement des coûts puis
23 ce qu'on est en train de discuter? Puis évidemment,
24 sous l'hypothèse, que la méthodologie serait
25 acceptée, je dis bien, sous l'hypothèse. Est-ce

1 qu'on a un problème à ce moment-là?

2 Mme STÉPHANIE CARON :

3 R. Bien, d'une part je voudrais aussi... je voudrais
4 renforcer le fait, là, de... vous avez évoqué
5 « scénario », là. Lorsque le Distributeur
6 présentera sa demande pour les tarifs de deux mille
7 vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026), c'est
8 bien certain qu'il serait intéressant d'avoir les
9 coûts de transport qui seraient établis, là, en
10 fonction de la donnée la plus... la plus à jour et
11 la plus exacte. Donc, je serais étonnée que le
12 Transporteur ne présente pas de dossier tarifaire,
13 mais bon, effectivement, supposons que ça n'arrive
14 pas, ça n'aura pas d'incidence sur la détermination
15 des coûts de distribution.

16 La méthode d'allocation... la méthode de
17 cheminement des coûts permet de déterminer les
18 coûts de Distribution sans nécessairement à avoir à
19 examiner si les coûts de transport... les clés vont
20 s'appliquer, les clés qui se rapportent aux coûts
21 de distribution vont s'appliquer tel qu'elles
22 devraient s'appliquer, mais ne seront dépendantes
23 d'une application simultanée dans les
24 démonstrations ou dans les explications qu'on va
25 donner de l'application de ces clés au transport.

1 La disponibilité de la formation des coûts,
2 de l'ensemble des coûts n'est pas remise en cause
3 par la présentation d'une demande tarifaire du
4 Transporteur et la préparation de données ou
5 l'appréciation des données de coûts pour la
6 distribution n'est pas non plus affectée.

7 Q. **[128]** Et toujours dans des scénarios, advenant...
8 je dis bien un scénario, là, que le Distributeur
9 dépose ça en deux mille vingt-quatre (2024), donc
10 on aurait un ensemble de coûts qui nous serait
11 soumis.

12 R. Oui.

13 Q. **[129]** On aurait... on a parlé des fameux tableau 6
14 et 7, là, qui étaient dans votre preuve, dont les
15 activités de soutien, les activités relatives à la
16 chaîne de valeur, le détail, qui seraient déposés.
17 Je pense que c'est ce que monsieur Dubé nous a
18 mentionné, ou vous.

19 R. Oui.

20 Q. **[130]** Puis j'en profite aussi pour dire, on avait
21 posé les questions avec les sous-activités aussi,
22 hein, pour avoir le portrait global, parce que la
23 chaîne de valeur, il y avait les grandes activités
24 dans votre preuve initiale. Et en réponse à des
25 DDR, vous avez ajouté des sous-activités aussi, là,

1 pour avoir le portrait global. Donc, c'est déposé -
2 une hypothèse toujours - août deux mille vingt-
3 quatre (2024). On a un set de coûts qui reposerait,
4 bon, sur l'année, enfin, avec les histoires de
5 projeter, et caetera, prévisionnel, là, on aurait
6 un set de coûts. Et hypothèse, le Transporteur,
7 lui, dépose en deux mille vingt-cinq (2025), donc
8 on aurait un autre set de coûts. Entre les deux
9 années, je présume qu'il y a des coûts qui peuvent
10 évoluer, hein, c'est comme un...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[131]** ... on est assez certain de ça. Donc, et
13 encore une fois, ce serait une mécanique des clés
14 de répartition...

15 R. Oui.

16 Q. **[132]** ... au niveau des charges d'exploitation,
17 j'entends, là qui jouerait.

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[133]** O.K. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres
20 questions, Monsieur le Président.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci.

23 R. Je vous en prie.

24 Mme ESTHER FALARDEAU :

25 Q. **[134]** Et puisque vous avez pris la peine, Madame

1 Caron, de revenir, je veux prendre la peine de
2 m'assurer que j'ai bien compris.

3 R. Oui.

4 Q. **[135]** Je comprends que l'idée d'une phase
5 préliminaire, ça vous enchante peu, mais
6 finalement, il pourrait y avoir une phase
7 préliminaire pour autant qu'elle demeure légère, si
8 j'ai bien compris? Puis surtout, que toutes les
9 questions de clés qui nous sont soumises dans le
10 présent dossier soient résolues dans le présent
11 dossier. C'est-à-dire que si on allait dans le sens
12 que certains intervenants nous invite à faire, puis
13 on repoussait dans l'avenir, dans le futur les
14 décisions en demandant des suivis puis, bon ça, ça,
15 c'est une chose qui... que vous voyez qui pourrait
16 poser problème? Ça alourdirait trop le processus,
17 si je comprends?

18 R. Bien, c'est-à-dire... effectivement, notre... notre
19 souhait, c'est que le dossier actuel s'achève en
20 traitant de chacune des demandes que l'on a
21 présentées à la Régie, donc d'approuver les
22 modifications à la méthode de cheminement de coûts
23 avec les clés qui les sous-tendent, on avait aussi
24 également fait une demande au niveau de la
25 répartition des frais corporatifs et du calcul de

1 l'encaisse. Donc, on aimerait que ce dossier-là
2 soit clos, qu'il soit terminé, qu'on ne laisse pas
3 en suspens les déterminations dans un autre
4 dossier.

5 La preuve relative à la méthode et aux
6 clés, elle a été administrée dans ce dossier-là, on
7 a fait une preuve là-dessus. On a répondu à des
8 DDR. On a témoigné. C'est ici que l'information
9 relative avec les sujets a été débattue. Puis on
10 espère que la preuve est suffisante et probante
11 pour que la Régie puisse faire ses déterminations.

12 Donc, vraiment, non, on considérerait
13 que... Bien, c'est-à-dire que ce ne serait pas une
14 suite logique de ce dossier-là d'en garder une
15 partie pour fins de détermination dans le dossier
16 tarifaire.

17 Ce qu'on a dit par rapport aux clés ou au
18 retour qui pourrait être fait sur les clés, c'est
19 que s'il y a des changements par rapport aux clés,
20 c'est bien entendu qu'on va les présenter, qu'on va
21 devoir les justifier. Mais pas revenir sur des
22 déterminations qui auraient été faites dans ce
23 dossier-là.

24 Il s'agit de bâtir sur ce qui aura été
25 accompli, pas de faire tout l'examen qu'on a

1 conduit sur une base purement théorique et ne pas y
2 donner suite dans notre dossier tarifaire. Il faut
3 qu'on en arrive à des conclusions qui nous servent
4 à bâtir nos dossiers tarifaires. Ça, c'est pour ne
5 pas se garder de l'espace dans les dossiers
6 tarifaires pour revisiter une partie du dossier de
7 la méthode de cheminement de coûts qui a été
8 administrée lors de l'examen qu'on conduit
9 actuellement.

10 Maintenant pour ce qui est de la phase
11 préliminaire. Je ne vois pas l'utilité d'utiliser
12 ce mot « préliminaire ». Il y a, on l'a dit, on le
13 reconnaît, il y aura une façon de... il y aura la
14 nécessité de présenter les coûts dont monsieur Dubé
15 a fait état, les tableaux 6 et 7, de cette façon-là
16 dans le dossier tarifaire puisque c'est un intrant
17 à l'appréciation des charges de transport et de
18 distribution.

19 Nous, on considère que ça doit être fait au
20 moment de l'examen des revenus requis puisque ça en
21 fait maintenant partie. Maintenant, il y a une
22 partie qui est commune aux deux entités, Transport
23 et Distribution. Tout ce qu'on dit, c'est, ne
24 faisons pas cet examen deux fois, faisons-le une
25 seule fois pour que ce soit efficient.

1 La forme exacte que cela va prendre dans la
2 demande, est-ce qu'on va présenter un dossier
3 conjoint? Est-ce qu'on va présenter, comme certains
4 dossiers d'investissement, un tronc commun avec
5 deux parties séparées? Est-ce qu'il y aurait une
6 partie du dossier de Distribution ou de Transport
7 dans lequel l'autre partie serait mise en cause? Ou
8 est-ce que, comme dans d'autres cas encore on l'a
9 fait, on disait : bien, écoutez, on a les données
10 dans le dossier de Transport ou de Distribution,
11 puis les conclusions qu'on tirera par rapport à ce
12 dossier s'appliquent tout à fait tel quel dans le
13 dossier Distribution. C'est-à-dire, on a regardé
14 les coûts globaux, puis on a regardé la façon dont
15 vous avez appliqué les clés, bien, ça correspond
16 bien à ce qu'on avait compris, on reviendra là-
17 dessus dans l'autre dossier. Rendu là, c'est la
18 procédure.

19 Q. **[136]** Ce dossier conjoint-là donc il serait déposé,
20 si c'était l'option, là, ce serait à nous que vous
21 déposeriez ce dossier conjoint-là si ça prenait
22 cette forme-là, il serait déposé à nous?

23 R. Quelle que soit la forme des dossiers, pour ce qui
24 est du Distributeur, c'est bien certain qu'on se
25 retrouve face à une obligation d'avoir des tarifs

1 au premier (1er) avril deux mille vingt-cinq
2 (2025). Donc, compte tenu du temps qu'on doit
3 allouer à cet exercice, on ne voit pas vraiment une
4 possibilité d'aller au-delà du mois d'août pour le
5 dépôt de la demande.

6 Q. [137] C'est pour ça, on n'a pas le temps, là, pour
7 parler en langage courant, on n'a pas le temps de
8 déposer un autre dossier avant le mois d'août,
9 après celui-ci puis avant le mois d'août. Donc, ça
10 serait un dossier conjoint ou, en tout cas, un
11 forum conjoint approprié. Puis dans lequel, si je
12 comprends bien, donc vous verriez juste les
13 ajustements s'il y a des mises à jour aux clés,
14 donc il y aurait les delta uniquement, les petites
15 mises à jour et le résultat de la répartition. Puis
16 ensuite bien...

17 R. Oui. C'est ça. Bien, c'est-à-dire que, dans ce
18 dossier-ci, on parle de la méthode d'établissement
19 des coûts. Une fois qu'elle sera établie, on ne la
20 revisite pas pour la revisiter pour le plaisir à
21 chaque fois. On y sera quand il y a des
22 changements. Maintenant, est-ce que l'examen de
23 l'information commune devrait se faire dans un
24 dossier distinct? Personnellement je ne pense pas,
25 parce que l'idée, c'est d'avoir une seule formation

1 qui se penche sur l'ensemble. Enfin, quand on
2 examine les revenus requis, ça serait intéressant
3 que ce soit examiné d'une façon continue, ou
4 globale je dirais.

5 Q. [138] Donc, vous nous gardez sur notre haleine.
6 C'est bien, on va attendre, voir quelle porte ça va
7 prendre. Je vous remercie de vos réponses.

8 R. Je vous en prie.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci beaucoup. Il n'y a pas de questions de mon
11 côté.

12 Me JOELLE CARDINAL :

13 Parfait. Donc, je comprends qu'on peut libérer la
14 témoin. Merci tout le monde.

15 LE PRÉSIDENT :

16 On peut certainement libérer madame Caron. Et ça va
17 compléter pour aujourd'hui. On se revoit tous
18 demain matin à neuf heures (9 h). Merci beaucoup.

19 AJOURNEMENT

20

1

2 SERMENT D'OFFICE:

3 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
4 certifie sous mon serment d'office, que les pages
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription
6 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
7 moyen du sténomasque d'une retransmission en
8 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10 ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14 _____
Claude Morin, sténographe officiel

15 Tableau #200569-7.